** Année 1949. — N° 89 C. R. Le Numéro : 5 francs. Jeudi 29 Décembre 1949. **

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 500 fr. ; ÉTRANGER : 1.400 fr.
(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1949 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 87e SEANCE

Séance du Mercredi 28 Décembre 1949.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Transmission d'une proposition de loi.
3. — Dépôt d'une proposition de résolution.
4. — Dépôt de rapports.
5. — Dépôt d'une question orale avec débat.
6. — Ajournement de la discussion d'un avis sur un projet de loi.
7. — Modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics. — Renvoi de la discussion d'un avis sur une proposition de loi.
M. Georges Pernot, président de la commission de la justice.
Présidence de Mme Gilberte Pierre-Brossolette.
8. — Politique agricole du Gouvernement. — Suite de la discussion de questions orales avec débat.
Suite de la discussion générale: MM. Marcel Lemaire, Pinvidic, Paul Ihuel, sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture; Jean Durand, Peridier, Dulin, Claparède, Dronne, Monichon, Restat, Primet, Delorme.
Présidence de M. Kalb.
9. — Transmission d'un projet de loi déclaré d'urgence.
10. — Dépôt d'un rapport.
11. — Politique agricole du Gouvernement. — Suite de la discussion de questions orales avec débat.
Suite de la discussion générale: MM. Longchambon, Paul Ihuel, sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture; Dulin, Hoeffel, Saint-Cyr.
Renvoi de la suite de la discussion: MM. Vanrullen, Dulin.
12. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. KALB, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures quarante-cinq minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder une indemnité unique aux prestataires de la caisse autonome nationale des mineurs.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 935, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la production industrielle. (*Assentiment.*)

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Estève une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à supprimer le régime de la double étiquette dans le commerce des fruits et légumes et par là même à rendre la liberté du commerce aux fruitiers détaillants.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 938, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du ravitaillement et des boissons. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Verdeille un rapport fait au nom de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie), sur la proposition de résolution de MM. Bordeneuve, Restat et les membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines et de la gauche démocratique et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide, de toute urgence, aux populations sinistrées par les incendies des Landes de Gascogne, ainsi qu'à assurer la protection de ces régions, par

la dotation d'un important matériel de lutte contre l'incendie (N° 761, année 1949).

Le rapport sera imprimé sous le n° 934 et distribué.

J'ai reçu de M. Durand-Réville un rapport fait au nom de la commission de la France d'outre-mer sur la proposition de résolution de MM. Durand-Réville, Charles Cros, Henri Lafleur, Cozzano, Razac, René Depreux, Marc Rucart, Lagarrosse, Julien Gautier, Coupigny, Louis Ignacio-Pinto, Ali Djamah, Serrure et Robert Aubé, tendant à inviter le Gouvernement à faire préciser le statut des chambres de commerce dans les Etats associés de l'Union française (n° 838, année 1949).

Le rapport sera imprimé sous le n° 936 et distribué.

J'ai reçu de M. Razac un rapport supplémentaire fait au nom de la commission de la marine et des pêches sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 121 de la loi du 13 décembre 1926 portant code du travail maritime (n°s 834 et 885, année 1949).

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 937 et distribué.

J'ai reçu de M. Boivin-Champeaux un rapport fait au nom de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux locations-gérances de fonds de commerce (n° 785, année 1949).

Le rapport sera imprimé sous le n° 939 et distribué.

J'ai reçu de M. Boliffaud un rapport fait au nom de la commission de comptabilité, sur le projet de résolution portant fixation des dépenses du Conseil de la République pour l'exercice 1950.

Le rapport sera imprimé sous le n° 940 et distribué.

— 5 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Conseil de la République que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante:

« M. Georges Pernot demande à M. le président du conseil quelles sont les causes du retard apporté à la mise en application de la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse et quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour protéger les enfants et les adolescents contre les dangers que leur font courir certaines publications licencieuses ou pornographiques, dont le nombre ne fait que s'accroître. »

Conformément aux articles 87 et 88 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date du débat aura lieu ultérieurement.

— 6 —

AJOURNEMENT DE LA DISCUSSION D'UN AVIS SUR UN PROJET DE LOI

M. le président. L'ordre du jour appellerait le vote sans débat, conformément à l'article 34 du règlement, du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 121 de la loi du 13 décembre 1926 portant code du travail maritime (n°s 834 et 885, année 1949).

Mais la commission de la marine et des pêches ayant déposé un rapport supplémentaire, cette affaire doit être retirée de l'ordre du jour.

— 7 —

MODIFICATION ET CODIFICATION DES TEXTES RELATIFS AUX POUVOIRS PUBLICS

Renvoi de la discussion d'un avis sur une proposition de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la modification et à la codification des textes relatifs aux pouvoirs publics (n°s 856 et 918, année 1949).

Dans la discussion générale, la parole est à M. Georges Pernot, rapporteur et président de la commission de la justice.

M. Georges Pernot, *président de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.* Mes chers collègues, ce matin, vers onze heures et demie, la commission de la justice a été saisie d'une série d'amendements relatifs à la proposition de loi dont nous devions délibérer maintenant. Certain de ces amendements émane de notre collègue M. Michel Debré, un autre de MM. les questeurs. J'estime que, pour éviter des lenteurs au cours de la discussion devant l'Assemblée, il serait préférable que la proposition de loi fût renvoyée devant la commission pour que celle-ci examinât attentivement ces amendements.

Je demande donc respectueusement au Conseil de la République de bien vouloir décider que la question soit renvoyée à la commission.

J'ai d'ores et déjà fait convoquer la commission pour dix-sept heures. Je demande en même temps que le projet soit inscrit en tête de l'ordre du jour de la séance de demain.

M. le président. Le renvoi à la commission étant de droit, il est ordonné.

Je dois consulter le Conseil sur la demande de M. le président de la commission tendant à inscrire le débat en tête de l'ordre du jour de la séance de demain.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

(*Mme Gilberte Pierre-Brossolette, remplace M. Kalb au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE Mme GILBERTE PIERRE-BROSSOLETTE

vice-président.

— 8 —

POLITIQUE AGRICOLE DU GOUVERNEMENT

Suite de la discussion de questions orales avec débat.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des questions orales avec débat suivantes:

I. — M. Jacques Debû-Bridel expose à M. le président du Conseil:

Que le retour à la liberté de la vente du sucre serait accompagné, d'après les renseignements dignes de foi, d'une hausse importante du prix de cette denrée de première nécessité (15 francs au kilogramme);

Et lui demande comment il entend concilier cette politique de hausse continue du prix des denrées alimentaires avec celle du blocage des traitements et des salaires.

Il lui demande également quelles mesures il entend prendre pour remédier à la diminution constante du pouvoir d'achat des salaires et traitements.

II. — M. Capelle demande à M. le ministre de l'agriculture pourquoi le prix de la betterave n'a pas été fixé en application du décret du 30 avril 1946, le chiffre de 4.500 francs la tonne à 8,5 de densité prouvant que le principe même du prix de revient n'a pas été respecté.

III. — M. Martial Brousse expose à M. le ministre de l'agriculture:

Que la situation économique de l'ensemble de l'agriculture française ne faisant que s'aggraver depuis 1948, la baisse des produits agricoles et même leur mévente ont mis dans une situation économique déplorable la plupart des exploitations agricoles françaises, et cela d'autant plus que les frais de production se maintiennent à un niveau très élevé;

Lui demande quelles ont été les mesures prises par le Gouvernement et les mesures qu'il envisage de prendre en vue:

1° D'assurer à la production agricole des prix de vente couvrant les frais de cette production et permettant une rémunération normale du travail paysan;

2° D'améliorer les conditions de la vie rurale, notamment dans les régions défavorisées;

3° De réduire les prix de revient, notamment par la diminution des frais de production, par l'augmentation des rendements et l'accroissement de la productivité du travail des exploitants et des ouvriers agricoles;

4° De limiter les importations aux besoins réels, développer systématiquement les exportations et les organiser sur un plan rationnel et réaliste par la conclusion rapide de traités commerciaux;

5° Enfin, d'obtenir une production suffisante pour atteindre les objectifs fixés par le plan quadriennal concernant les exportations de produits agricoles qui doivent contribuer à équilibrer notre balance générale des comptes en 1953.

IV. — M. Dulin demande à M. le ministre de l'agriculture:

1° Si le Gouvernement entend poursuivre la politique de garanties des prix agricoles et de quelle manière il compte tenir les engagements solennellement affirmés;

2° Quels sont les engagements pris, sur le plan agricole, dans le cadre de l'organisation économique européenne;

3° Quels moyens il envisage pour promouvoir l'équipement de l'agriculture, seul susceptible d'abaisser les prix de revient, au moment où il s'engage dans une politique de libération des échanges.

Avant de poursuivre la discussion générale, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil, un décret nommant, en

qualité de commissaires du gouvernement pour assister M. le ministre de l'agriculture:

M. Cassays (Léonce), chef adjoint du cabinet du sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture.

M. Boniface (Jean), chargé de mission au cabinet du sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Acte est donné de cette communication.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Lemaire.

M. Marcel Lemaire. Madame le président, je désirerais attendre, pour prendre la parole, la présence de M. le ministre de l'agriculture.

Voix nombreuses. Suspension!...

Mme le président. J'entends demander une suspension de séance.

Je consulte le Conseil sur cette proposition.

(Le Conseil décide de suspendre sa séance.)

Mme le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à seize heures dix minutes.)

Mme le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Lemaire.

M. Marcel Lemaire. Mes chers collègues, j'ai le devoir de traduire à cette tribune, en complet accord avec mon collègue M. Menu, l'émotion des populations rurales de la Marne, en particulier celle des jeunes cultivateurs, émotion suscitée par la démission de M. Pflimlin, votre prédécesseur, monsieur le ministre, et aussi d'exprimer leur découragement, découragement profond. En effet, le département de la Marne est producteur de céréales. Il est permis de dire qu'il a toujours livré aux organismes stockeurs pendant la période de disette. Il se trouve aujourd'hui victime de son honnêteté. Quand les blés sont gelés le paysan resème, ce qui fut le cas de trois années successives. Si le rendement est inférieur au rendement moyen et lui laisse des recettes insuffisantes, il attend la bonne récolte pour faire la moyenne. La moyenne se fait sur dix années en culture, c'est un fait. Oui, mais quand la bonne récolte est là, quand, avec amour, il a du regard jaugé sa récolte et estimé la recette possible, en dehors de toute attente les contrats sont rompus, on change les règles du jeu.

Permettez-moi alors, monsieur le ministre, d'être sévère et de vous poser des questions précises sur l'avenir et sur les garanties. J'ai l'honneur de siéger à la commission permanente de l'office national des céréales depuis la Libération. Je connais les difficultés de fixation du prix du blé et des céréales secondaires. J'ai pour ma part toujours été partisan de la méthode de calcul indiciaire; si elle permet encore des marchandages, ils sont moins choquants et moins scandaleux que ceux que nous avons vus dans la discussion des prix l'année dernière et cette année. Je plains les fonctionnaires qui ont reçu la mission impérative de leurs ministres respectifs, sauf du ministre de l'agriculture, bien entendu, de siéger et d'apporter des chiffres avec le seul but de ne pas dépasser un plafond déterminé à l'avance. C'est en effet une méthode que de mettre le total d'abord et de faire « coller » ensuite les chiffres. Cela donne ce résultat précisé ces jours derniers par un journal financier: le déséquilibre entre les prix agricoles et les prix industriels s'est légèrement atténué. Il reste cependant considérable, puisque l'indice des premiers s'établit à 1.866 et celui des seconds à 2.140. La moyenne agricole est obtenue, bien entendu, avec le prix des œufs, l'indice du prix du blé étant de 1.180.

J'entends bien que l'industrie est tributaire du prix du charbon trop élevé. Mais croyez-vous, monsieur le ministre, que les 18 milliards qui manqueront dans les recettes des producteurs de blé, consommateurs par excellence, ne seront pas la première cause de la crise économique qui se prépare? Combien le regrettera-t-on alors! Mais il sera trop tard. Ajoutons les 18 et 28 milliards indiqués par M. Capelle hier et c'est la vente manquée de 46.000 à 55.000 tracteurs. Pour matérialiser cette perte commerciale: un tracteur par commune.

L'erreur de calcul donne encore un autre résultat.

La surface de blé semée en 1949 est de 3.720.500 hectares contre 4.729.155 au 31 décembre 1948. La culture est en retard dans ses travaux mais peu de blés restent à semer.

J'ai eu l'honneur, grâce à la bonne volonté de mes collègues, de rapporter pour la commission des affaires économiques et pour la commission de l'agriculture les accords de Washington. Ma conclusion était simple: il faut semer davantage et augmenter le rendement.

Nous pourrions aujourd'hui exporter du blé vers l'Europe centrale à 2.800 francs le quintal. Nous devrions prendre place sur tous les marchés.

Un prix non respecté plusieurs années de suite bouleverse les espérances. Le plan Monnet, le plan quadriennal, que nous n'avons pas eu encore ni à approuver ni à critiquer — cela dit en passant! Un fait est certain, il n'y a pas encore assez de surfaces ensemencées en blé. Je sais bien que la chance d'une récolte excellente permet de dire qu'à cette date 40.700.000 quintaux sont livrés aux organismes stockeurs et que les experts — et je suis d'accord avec eux — estiment une livraison totale de 60.000.000 à 65.000.000 de quintaux.

L'épi aura de nouveau sauvé le franc par l'amélioration de la balance commerciale, mais la collecte, il faut le préciser et le souligner, a été hâtée et stimulée par les difficultés de la trésorerie qu'éprouvent les cultivateurs.

Les producteurs de blé tiennent, par leur organisation représentative, au maintien du prix de revient.

Ma première question sera donc: voulez-vous rendre à l'office des céréales ses prérogatives de 1936, lui laissant, en particulier, la charge de calculer le prix du blé?

M. Dulin. Très bien!

M. Marcel Lemaire. Maintiendrez-vous le décret du 22 mars 1947 qui dit textuellement: « Le prix du blé sera dorénavant calculé en fonction de son prix de revient? » Maintiendrez-vous le décret du 1er octobre 1948 qui accorde, pour trois ans, la garantie de prix?

Monsieur le ministre, rendrez-vous l'O. N. I. C. à l'O. N. I. B., ou l'O. N. I. B. à l'O. N. I. C., autrement dit, laisserez-vous un prix garanti aux céréales secondaires?

30 p. 100 de la surface cultivée totale est cultivée en céréales: 17,5 p. 100 pour les hommes et 12,5 p. 100 pour les animaux — c'est, en gros, la proportion.

Je me permets de vous rappeler que, fin juillet, devant mes honorables collègues de la commission de l'agriculture, à une question posée par moi-même avec insistance, M. le ministre, votre prédécesseur, s'est engagé à faire acheter « à guichets ouverts » — c'est son expression — par l'O. N. I. C., les céréales secondaires.

Cela s'est traduit par les résultats suivantes: alors que les cours fléchissaient, les organismes stockeurs ont pu payer à la taxe aux producteurs, l'escourgeon, l'orge, l'avoine, et leur ont évité une perte de 200 à 500 francs par quintal; et quelques semaines après les éleveurs, pendant la grosse période de sécheresse, ont pu acheter au cours des céréales pour l'alimentation des animaux au lieu de payer des prix supérieurs de 200 à 500 francs et plus, car la situation était alors complètement inversée.

Le rôle stabilisateur de l'office a joué; et bien.

Voulez-vous, monsieur le ministre, continuer l'œuvre commencée? C'est une question importante.

Pour ma part, je dis O. N. I. C. et non plus O. N. I. B., mais O. N. I. C. certes rajeuni: cette maison est vieille aujourd'hui de quatorze ans, il faut la moderniser.

Mais à mes collègues qui, de bonne foi, considéreraient qu'il est bon de la démolir, je dis: Souvenez-vous de 1935 — et je fais appel ici au parti politique qui, à cette époque, avait vu juste — c'est le seul organisme solide que les producteurs agricoles ont aujourd'hui; faites mieux dans une autre production avant de toucher à l'O. N. I. C.! *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Autre question plus particulière mais urgente: Le seigle est payé depuis quatre mois aux cultivateurs avec bonification de poids spécifique par les commerçants et les coopératives; c'est régulier.

Or, l'importation de 1 million de quintaux de seigle polonais, d'une part, la bonne récolte de blé, d'autre part, ne permettent pas l'écoulement facile de cette marchandise. Laisserez-vous les commerçants et les coopérateurs perdre, monsieur le ministre, ou financerez-vous la différence?

L'opération polonaise laisse un bénéfice. Sera-t-il suffisant? Qui est responsable de cette situation? Celui qui a signé cette importation, vraisemblablement? Le peuple français aime le pain blanc. Il eût mieux valu, à l'époque, s'abstenir. J'attends avec confiance votre réponse; elle ne peut être négative, les producteurs des régions pauvres ne peuvent être abandonnés.

Autre question particulière et nettement plus secondaire: de plus en plus, dans l'assolement, entrent les prairies artificielles.

Or, j'ai l'impression que le volume des graines de semence de luzerne n'est pas suffisant eu égard aux besoins de semis.

La sécheresse de cette année a détruit beaucoup de semis du printemps dernier, il y a de gros besoins.

Les prix élevés — 450 francs le kilogramme — ne permettront pas beaucoup d'achats, avec les trésoreries actuelles. Or, il est indispensable, pour la productivité du sol, de semer des prairies artificielles.

Vous connaissez certes la question, monsieur le ministre, et je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer quelles mesures vous pensez prendre.

Le corollaire — si je puis employer ce terme — de la culture céréalière est le mouton.

Je regrette la diminution antérieure du cheptel ovin. L'utilité du mouton au point de vue économique n'a plus à être démontrée. Si, comme je le pensais, nous avions eu à discuter aujourd'hui non de questions agricoles mais du budget, je voulais suggérer ceci à votre honorable collègue des finances, monsieur le ministre, député d'un département d'élevage: le mouton-monnaie, premier étalon des échanges dans l'économie antique, première monnaie de l'économie moderne (*Sourires*), qui indiquerait à la fois le désir de paix des peuples par une monnaie internationale, et qui montrerait aussi que les bergers des troupeaux, comme ceux des peuples, ne sont plus rares et ont retrouvé leur idéal et leur mission. Mais là n'est pas le sujet.

Je rends tout d'abord hommage aux inspecteurs de l'agriculture, aux directeurs de la production agricole et animale pour l'aide efficace qu'ils apportent aux éleveurs, soit par la mise en place du plan d'encouragement à l'élevage ovin, soit dans la défense même de ce plan. Ce soutien a rendu confiance aux éleveurs, a permis la stabilisation numérique des ovins, l'augmentation depuis deux ans du poids de la toison de 100 grammes environ, ce qui représente un gain de 400 millions de francs qu'il eût fallu payer en livres sterling.

Mais quel que soit le zèle de nos fonctionnaires direction des services agricoles et direction des services vétérinaires dans les départements, quels que soient les efforts des producteurs, les importations massives de Hollande après les importations massives d'Allemagne, en attendant celles de Hongrie, vont tuer définitivement l'élevage ovin, monsieur le ministre.

A qui fera-t-on croire que la Hollande produit tous les moutons qu'elle exporte en France en carcasse ou congelé ?

Ceci témoigne de l'innocence des experts qui vont discuter les accords commerciaux. A chacun son métier. L'interprofession viande, en particulier celle de la viande de porc, s'est prononcée unanimement contre les compensations porcs, moutons, et contre ces importations massives.

Il est impossible de vendre en ce moment des brebis.

Il y a aussi le point de vue de l'Afrique du Nord qui pose un autre problème, celui de l'Union française.

Monsieur le ministre, pouvez-vous, demain 29 décembre, arrêter les importations de toutes les viandes de moutons sur pied, abattus, congelés ? Ce serait le cadeau le plus utile que vous pourriez faire aux éleveurs en cette fin d'année. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

D'autre part, je vous serais reconnaissant si vous vouliez faire mettre à l'étude d'urgence un programme métropole, Afrique du Nord, Union française, en ce qui concerne la consommation possible et la production possible et, le bilan établi, prévoir l'équipement, la construction d'abattoirs modernes avec possibilité de stockage.

Les éleveurs vous apporteront, avec leur confiance, leur concours loyal et absolu et je crois que vous aurez aussi celui du négoce et de l'industrie utilisatrice.

Je sais — et vous me répondrez tout à l'heure —: moutons, bêtes à laine; je ne vous parle pas aujourd'hui laine.

L'organisation des éleveurs, dans ce domaine, laisse encore beaucoup à désirer; mais de grands progrès sont cependant enregistrés depuis deux ans.

Nous voulons à la fois être organisés et substituer dans les trois cas à envisager la liberté que nous avons en ce moment et que nous avons demandée, l'orientation que nous souhaitons au dirigisme que nous avons connu.

Nous avons accepté, et vous le savez, monsieur le ministre, les cours mondiaux de la laine.

J'en prends l'entière responsabilité.

Nous avons aussi accepté de ne pas gêner l'industrie dans ses importations par des droits de douane ou autres droits. Cela devait être dit à cette tribune, mais aussi que l'industrie et le négoce montreront, au printemps prochain, s'ils peuvent et s'ils veulent acheter la laine de France, toute la laine de France à sa valeur. Nous espérons ne pas avoir à vous demander d'exporter en suint en 1950 alors que nos usines importent les huit dixièmes de leur consommation.

Nous gardons notre confiance car, si nous connaissons les défauts de notre laine, nous n'ignorons pas sa valeur et nous l'aimons avec passion.

Le stade expérimental est dépassé pour les producteurs. Nous sommes dans le domaine de l'action.

Un point mérite tout de même d'être signalé. Je vous demande, monsieur le ministre, de rectifier, page 22, 11e ligne, l'annexe au procès-verbal relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour 1950, à savoir que la taxe textile ne sert pas à compenser l'excès du prix de revient de la laine métropolitaine par une prime au kilogramme de suint, puisqu'il n'y a pas de prix de revient actuellement.

Je veux rendre hommage à nos trois collègues qui siègent à la commission de contrôle de la taxe textile: MM. Robert Prigent et Lambert à l'Assemblée nationale et M. Gauthier, notre collègue ici, pour leur dévouement et leur compétence, et leur exprimer la reconnaissance des éleveurs de moutons, qui sont heureux de voir la lumière se faire sur la taxe et sur son emploi.

Le problème immédiat, je l'ai dit, c'est la viande. C'est un problème général viande. La tendance à la baisse au détail ne s'est pas généralisée malgré les baisses successives de la Villette.

Le problème n'est pas si compliqué qu'on veut le dire, il l'est par manque d'organisation.

Que demande le producteur de viande ? La sécurité exactement comme les autres producteurs, c'est-à-dire l'achat de ses animaux, d'une part, quand ils sont bons à vendre, ensuite la stabilité, un prix qui ne soit pas une semaine 100 et l'autre semaine 200. Ce n'est pas le petit producteur qui peut exporter, ce n'est pas non plus le producteur en général, ce n'est pas vous non plus, monsieur le ministre, comme le demandent certaines personnes bien intentionnées.

Qui alors ? Vous avez le choix entre une organisation professionnelle, une organisation interprofessionnelle et pour certains, il faut avoir le courage de le dire, un office. Une ébauche d'organisation a été faite avec la société nationale de congélation, dite « société interprofessionnelle des viandes et des produits carnés ». Je vous demande d'ailleurs une précision: le rôle de cette société consiste-t-il à résorber les excédents qui existent sur les marchés après le jeu habituel de l'offre et de la demande en vue d'assurer une certaine normalisation des cours ?

Si oui, pensez-vous que cette société, avec ou sans président, dans sa forme actuelle, puisse remplir cette mission ?

Croyez-vous enfin qu'elle puisse exporter ?

L'expérience de l'exportation du porc en Angleterre, exportation manquée ou presque, pourrait, si vous vouliez faire une enquête sur les causes et entendre votre prédécesseur à ce sujet, vous enlever toute illusion.

Cependant, si cet organisme fonctionnait, vous pourriez, vous devriez rendre la liberté au détail. La loi de l'offre et de la demande jouerait, mais avec une fourchette maxima-minima, par l'équilibre obtenu avec le stockage et l'exportation.

Tout le monde y pense, tout le monde connaît les graphiques de production et de consommation mensuelles. C'est une indication, bien sûr, mais personne n'ose mettre en place le système au nom de la liberté et c'est cependant la seule méthode qui permette de garder à la fois le plus de liberté et la prospérité.

La production n'est pas une fin en elle-même. « L'ère du machinisme, a écrit M. André Siegfried, est dépassée ». La production est assurée; nous sommes dans l'ère de l'organisation. Sans elle, pas de salut: tout le reste n'est que fantaisie.

En attendant, monsieur le ministre, je vous demande d'officialiser la commission dite interprofessionnelle qui fixe le cours des animaux de boucherie à la Villette chaque jour de marché, d'exiger non seulement le prix de chaque catégorie, mais aussi d'indiquer le nombre d'animaux vendus dans ces catégories particulières.

C'est très important, car le marché de la Villette sert pour l'arbitrage à la fois dans les ventes en province et aussi dans le payement des fermages.

Enfin, je vous demande d'une façon très pressante le rétablissement du concours de Paris. Les éleveurs ne comprennent pas pourquoi ce concours n'a pas lieu en 1950. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Notre élevage est un des plus beaux du monde, à la fois dans sa diversité et dans sa qualité. Je suis convaincu que vous répondrez à l'appel des éleveurs, monsieur le ministre, et que votre budget comprendra un chapitre spécial pour ce concours.

Enfin, j'en arrive au fait du prince; le dernier fait, celui de la betterave — le coup de pied en rosse, dirons-nous — celui qui réjouit, croyez-le, monsieur le ministre, les jeunes planteurs! Mes collègues ont déjà indiqué les suites logiques de cette catastrophe sucrière — et financière.

J'insiste sur deux points. D'abord, le financement de la récolte prochaine: les avances aux cultures ne pourront pas être, en général, supportées par les cultivateurs. Des prêts spéciaux doivent être envisagées.

Ensuite, la construction d'usines nouvelles — je l'ai dit hier — est nécessaire. Le déplacement de la production oblige à revoir les situations acquises, les frais de transport sont trop onéreux, le plan de transfert n'est qu'un palliatif.

Pour cela, il faut prévoir l'équipement et l'investissement autrement que par le Crédit national qui, par les garanties demandées, empêche toute possibilité de construction. On n'a pas construit de sucreries nouvelles depuis vingt-cinq ans, et si la récolte avait été bonne cette année dans toutes les régions, un tonnage important n'aurait pas été travaillé faute d'une capacité suffisante de transformation.

C'est un problème grave. Allez-vous abandonner le plan Monnet et ses objectifs? Va-t-on, en 1950, contingenter les surfaces et les tonnages?

Je vous demande de répondre au nom du Gouvernement, monsieur le ministre, les paysans tireront eux-mêmes les conclusions. La conjoncture de l'économie moderne mondiale oblige chaque production, dans son secteur, à organiser son commerce, son industrie, à chercher ses débouchés. Il faut prendre les marchés extérieurs partout, signer des contrats à long terme. Aux professions de comprendre; à vous, monsieur le ministre, d'agir.

Vous êtes l'intendant des cultures françaises, mission magnifique entre toutes. Pour réussir, il faut l'action directe et il faut un programme.

Agissez, monsieur le ministre, rétablissez l'équilibre industrie-agriculture et maintenez-le farouchement: c'est la force de la nation. Créez ce directoire économique agriculture - commerce - industrie - métropole-Union française que je préconise, ou encore ce ministère du commerce extérieur envisagé par le président de la commmission des affaires économiques, notre honorable collègue M. Laffargue.

Vous aurez alors bien servi la paysannerie, mieux, le peuple français. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. Pinvidic.

M. Pinvidic. Mesdames, messieurs, monsieur le ministre, si je prends la parole aujourd'hui c'est, bien entendu, parce que je représente dans cette Assemblée une région qui, par excellence, est agricole, que ses intérêts doivent, par conséquent, y être défendus; aussi, parce que j'aime avoir le plaisir de vous rencontrer au banc des ministres et que comme compatriote, vous bénéficiez du préjugé favorable. (*Sourires et applaudissements.*)

M. Dulin. Très bien!

M. Paul Ihuel, *sous-secrétire d'Etat à l'griculture.* Je vous remercie.

M. Pinvidic. Je tiens ce propos d'autant plus volontiers que M. le ministre n'est pas là et que j'aurais pu lui dire la même chose pour un autre motif, parce que c'est un ministre tout neuf, et qu'ensuite je n'ai pas à lui faire des remarques sur sa politique, ne la connaissant pas encore.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je le lui répèterai, monsieur le sénateur.

M. Pinvidic. Depuis que le ministère s'est constitué, il est question de la politique agricole nouvelle et, notamment, de la garantie des prix. C'est le motif de la démission de M. Pflimlin dont on a, d'ailleurs, depuis vingt-quatre heures, fait ici l'éloge. Pour mon compte personnel, je reconnais qu'il avait de très grandes qualités d'orateur; nul n'a parlé des carottes et des petits pois avec autant d'éloquence. (*Rires sur de nombreux bancs.*)

Je reconnais que nul non plus n'a fait des importations aussi inopportunes. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite et sur divers autres bancs.*)

Vous aurez, je crois, pendant le temps que vous serez ministre, à vous plaindre des hypothèques qui ne sont pas votre fait; je ne vous rebattrai pas les oreilles avec des reproches que j'aurais pu faire à votre prédécesseur.

Je ne sais pas si la garantie des prix, qui est la panacée pour plusieurs, donnera des avantages à long terme. Cependant, c'est désormais le cheval de bataille de certains collègues demi-libéraux ou néo-libéraux, dont parlait hier M. Naveau, et surtout des dirigistes distingués. C'est un cheval qu'il faut bien enfourcher puisqu'il n'y a pas d'autre solution pour le moment! (*Sourires.*)

La Bretagne n'est nullement touchée par la garantie des prix; vous savez que cette région se livre surtout à des cultures extensives, les cultures maraîchères. Ce sont les grands produits de base qui sont particulièrement visés par la garantie des prix. En tant que représentant de la Bretagne, je vais me permettre de vous dire ce que je pense de cette disposition, avec impartialité puisque cette mesure ne nous touchera qu'indirectement.

La garantie des prix se révèle indispensable; pour le moment, c'est vrai. A l'occasion de l'étude des prix de revient, le cultivateur s'aperçoit depuis un certain temps qu'il est obligé de compter avec infiniment de facteurs qui varient chaque jour, principalement les charges sociales qui s'accumulent sur les prix industriels et sur celui des objets qu'il consomme et utilise. Il est bien évident qu'en raison des répercussions successives de tous ces prix industriels, le producteur est obligé de reviser de temps en temps son prix de revient. C'est la raison pour laquelle il est indispensable que le cultivateur puisse obtenir, comme tous, ce qu'on appelle le minimum vital. Il n'y parviendra que lorsque la vente de ses produits lui procurera des ressources qui lui permettent de vivre décemment — non pas d'une manière excessive et facile — mais comme il est d'usage à la campagne, c'est-à-dire avec un bénéfice réduit, raisonnable.

La garantie du prix de revient des produits de base est indispensable. La garantie du prix du blé existait déjà depuis quelques années, bien avant la guerre; elle nous a d'ailleurs valu un certain nombre de déboires. Elle a notamment attiré la surproduction et abouti à des récoltes excédentaires, à tel point qu'il a fallu dénaturer le blé. Bref, si nous avons affaire, dans les années à venir, à de magnifiques récoltes, nous pourrons dire — ainsi que l'an dernier nous le disions pour la récolte de pommes de terre — que les belles années deviennent des années catastrophiques!

Si M. le ministre des finances est obligé de garantir et de soutenir les prix quand les récoltes sont abondantes, s'il est tenu d'organiser une caisse, qui payera la différence? Comment réussira-t-on à alimenter cette fameuse caisse, puisque nulle part on n'y parvient? J'aime autant vous dire ce que j'en pense.

Les facilités qui sont accordées au cultivateur, actuellement pour s'équiper par le canal des investissements, ne lui permettent pas d'obtenir grand-chose; c'est la raison pour laquelle je crois qu'il est indispensable de lui accorder une garantie des prix. C'est peut-être un pis aller; c'est sûrement une nécessité.

Pour ce qui est du blé, la garantie est indispensable, car il s'agit d'une denrée nécessaire; d'ailleurs, on ne peut vraiment pas dire que l'augmentation du prix du pain suive obligatoirement et que le coût de la vie doive en être considérablement augmenté.

La question de la garantie du prix du vin se pose également, car ce n'est pas la seule garantie d'échelonnage que l'on accorde actuellement qui permettra au vin de conserver un prix stable. Avant la guerre, on a procédé de la même façon, et il a bien fallu qu'on en arrive à arracher des plants. Nous savons parfaitement que la viticulture a passé de mauvais moments. Elle en connaîtra d'autres, encore qu'il soit juste de reconnaître que le prix du vin appelle certaines restrictions pas toujours en faveur de tous les viticulteurs.

Quant au lin, il entrera sans doute, monsieur le ministre, ne l'oubliez pas, dans la liste des produits de base qu'il faudra aider. Vous savez parfaitement et particulièrement, que certaines régions de France sont capables de produire du lin excellent. Pendant la période difficile qui s'ouvre, ou qui s'ouvrira avant la grande catastrophe peut-être, au moins permettez à certains secteurs de produire quelque chose et de bénéficier de quelques appuis.

Traitant de la viande, tout à l'heure notre collègue M. Lemaire disait qu'afin de rendre sa production rémunératrice, il convenait, en plus de la consommation intérieure, de trouver des débouchés d'exportation.

L'an dernier — le 8 mars, je crois — M. le ministre Pflimlin, répondant à quelques interpellations, ou pour mieux m'exprimer à des questions orales avec débat, nous disait, de cette tribune:

« Le marché de l'exportation du porc est une affaire qui va s'arranger très vite. Nous sommes en pourparlers; il ne s'agit plus que d'une entente entre techniciens français et techniciens anglais ».

Dix mois se sont écoulés, les pourparlers sont très longs! Je reconnais que des difficultés se sont élevées telles que la dévaluation des monnaies et plus spécialement celle de la livre sterling. Le franc a suivi, s'est dévalué, et c'est la raison pour laquelle un retard s'est produit dans la conclusion de ce contrat.

L'an dernier, lorsque l'idée est venue d'exporter du porc en Angleterre, les prix permettaient cette opération. Il est arrivé ce qui arrive normalement et périodiquement pour la plupart des produits en France, c'est-à-dire une hausse que la plupart des spécialistes escomptaient, sauf les techniciens agricoles du ministère de l'agriculture. Il a bien fallu compter avec cette hausse et c'est surtout elle, en dehors de la dévaluation, qui a rendu impossible l'exportation du porc vers l'Angleterre.

On s'est mis d'ailleurs au travail avec une certaine lenteur, comme d'habitude! Finalement, nous n'avons réussi à exporter que 2.500 tonnes de porc en Angleterre, c'est-à-dire la quantité de viande congelée qui se trouvait dans les frigorifiques et qui avait été collectée par le ravitaillement général qui, à ce moment-là, ne savait qu'en faire. L'exportation vers l'Angleterre est venue sauver le ravitaillement général d'une tuile supplémentaire!

Depuis, on n'a pas fait grand'chose. Une société s'est créée qui se propose d'expédier le porc dont les Anglais ont besoin. Il s'agit de porc congelé. Or, vous savez parfaitement que si certaines régions françaises ont un équipement frigorifique, d'autres, au contraire, en sont démunies, ce qui fait que si la Bretagne vend des porcs à destination de l'Angleterre, elle est obligée de les expédier vivants à Rouen ou dans des centres munis de tunnels de congélation, d'établissements et de frigorifiques pour ensuite les réexpédier en Angleterre par le Pas-de-Calais, que l'on considère, en France, comme un passage clouté par lequel il faut faire passer toutes les marchandises que nous envoyons chez nos voisins. (*Rires.*)

Le fret est cependant infiniment meilleur marché que le transport par chemin de fer. Il conviendrait de créer des centres industriels d'abattage, des frigorifiques, des tunnels de congélation qui rendraient un service immédiat tout en permettant à la viande d'être expédiée en Angleterre avec des frais de transport moindres. Il serait donc intéressant de créer rapidement ces installations dans nos centres d'élevage plutôt que d'être obligé de faire transporter, par chemin de fer, des animaux du centre d'élevage au centre d'abattage. Il en résulterait une économie.

Cette économie est à faire, il faut l'envisager. Nous sommes, en ce moment, au terme des pourparlers avec l'Angleterre; il est indispensable de réaliser ce que nous nous proposons de faire.

L'Angleterre est une île et elle le restera; nous, nous resterons ce que nous sommes, c'est-à-dire des fournisseurs pour les habitants de cette île.

Au centre. Nous aurons peut-être un tunnel sous la Manche!

M. Pinvidic. Il est question de tunnel, mais ce n'est pas un tunnel de congélation. (*Rires.*)

Monsieur le ministre, je vous demanderai de veiller à ce que nous ne considérions pas désormais la question de la viande sous l'angle de la Villette ou sous l'angle des Halles.

Il nous faut éviter de transporter des viandes vivantes, puisque, avec moitié moins de wagons, nous pourrions les transporter à Paris, ce qui nous permettrait probablement un marché infiniment plus régulier et diminuerait un certain nombre de bénéfices qui me paraissent excessifs. En effet, le fait est exact, la Villette ne correspond plus au jeu normal de l'approvisionnement d'un pays.

Je vous ai dit ce que je pensais de l'exportation des porcs. Evidemment, il faudrait que les achats s'effectuent avec habileté. Vous n'empêcherez pas le jeu de la hausse et de la baisse; il faudra que vous arriviez à suivre le jeu du commerce, à faire acheter à la baisse, pour l'atténuer par la société d'achats, parce que les baisses sont saisonnières.

Les frigos permettront d'emmagasiner de la viande, on les fera remplir pour les contrats passés avec nos voisins, ce qui permettra certainement de retirer un bénéfice suffisant pour que la production du porc puisse persévérer et prospérer.

Je sais bien que la garantie des prix, dont je vous disais tout à l'heure que certains font une panacée, est valable pour quelque temps et non pas pour toujours. Dans quelques années, dans quelques mois peut-être, le temps d'une réussite ou le temps d'un échec, il faudra reviser votre politique. Les doctrines passent, et l'on trouve toujours pour les nouvelles doctrines des philosophes qui en justifient l'action.

Plus tard, nous verrons sans doute un autre ministre qui nous apportera une théorie tout à fait opposée à celle que l'on préconise actuellement, des arguments opposés à ceux que l'on présente aujourd'hui. Ce ministre justifiera sûrement ces nouveaux arguments.

N'attachons pas trop d'importance à tout cela. Nous sommes obligés de suivre le mouvement et l'évolution des choses et de nous adapter le mieux possible.

Qu'on ne nous traite pas de libéraux attardés ou de dirigistes de je ne sais trop quelle école. Nous sommes à l'école des faits. Cela nous suffit. Nous devons suivre les faits. Je crois que vous devriez en faire autant.

Monsieur le ministre, votre situation et votre autorité dans le Gouvernement, dans le cadre de vos occupations qui ont trait à l'équipement, me mettent à l'aise, parce que, d'abord, comme je vous le disais au début, vous êtes un compatriote, et un compatriote malheureux, comme moi-même! Nous avons été oubliés et vous savez qu'on a tendance à considérer la Bretagne en parente pauvre. (*Exclamations au centre.*)

Je regrette infiniment, mais enfin c'est du haut de cette tribune que j'ai entendu cela, et je n'ai d'ailleurs pas répondu parce qu'il y a des balivernes contre lesquelles on ne doit jamais s'élever.

Nous sommes des parents pauvres. Je veux dire: nous ne sommes peut-être pas pauvres, mais on ne nous accorde pas les étrennes qu'on accorde si facilement à d'autres régions, notamment en ce qui concerne les subventions d'équipement.

En 1949, les avances du fonds d'équipement et du Trésor, au titre des investissements, s'élevaient à 42.684 millions, et les crédits budgétaires à 11.522 millions.

En 1950 — j'ai puisé ces chiffres dans l'opuscule qu'a bien voulu nous laisser le précédent ministre de l'agriculture, M. Pflimlin, après ses deux ans d'occupation au ministère (*Sourires.*) — en 1950, dis-je, les chiffres correspondants sont de 53.530 millions d'avances de fonds d'équipement et de 16.520 millions de crédits budgétaires.

Ce que nous avons touché, dans nos départements, est minime, comparé aux chiffres ci-dessus. Le Finistère, sur 156 millions de travaux autorisés, a reçu 61 millions de subventions. C'est très peu en face des chiffres fabuleux que je viens de citer. C'est-à-dire qu'il faudrait environ 450 départements pour absorber le total. Or, il n'y en a que 87.

Je le regrette infiniment, la proportion n'a pas été respectée. Je sais très bien qu'il n'est pas facile de la respecter exactement, de distribuer des subventions d'après le nombre des départements et de faire une répartition parfaite.

Cependant, depuis plusieurs années, on nous affirme que, si nous ne recevons pas davantage en ce qui concerne l'électrification rurale, c'est parce que le cuivre électrolytique fait défaut. Or, maintenant, le cuivre électrolytique ne fait pas défaut, On peut s'en procurer sur les marchés.

Par conséquent, j'estime que, cette année, monsieur le ministre, vous allez pouvoir rattraper le temps perdu et nous donner non seulement ce à quoi nous avons droit cette année, au dixième, et en plus ce à quoi nous avions droit les années précédentes et dont les autres ont bénéficié à notre place.

Nous espérons aussi que vous allez faire en sorte que les subventions nous arrivent à l'heure. En effet, les subventions de 1949 ne sont arrivées qu'à la fin de l'année.

Dans certaines régions, pour justifier l'emploi de certaines sommes, il a fallu qu'on fasse présenter des factures fictives pour des travaux qui n'avaient pas été réalisés. (*Exclamations.*)

M. le sous-secrétaire d'Etat. Me permettez-vous de vous interrompre?

M. Pinvidic. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je serai, monsieur le sénateur, très bref. Je veux simplement préciser que le retard apporté dans l'octroi des subventions et dans la réalisation de certains travaux est dû, vous le savez, au fait que le budget n'a été voté qu'à la fin de juillet.

Un sénateur à droite. A qui la faute?...

M. Pinvidic. Monsieur le ministre, je vous remercie des renseignements que vous me donnez. S'il y a du retard pour mon département, il y a du retard pour un département qui est à côté et qui se trouve dans la même situation que le mien. Or, ce département a eu 450 millions de travaux autorisés et 150 millions de subventions. Le Finistère a eu 150 millions de travaux autorisés et 50 millions de subventions; le rapport est de trois à un.

Remarquez que nous avons le sentiment de la justice en Bretagne et bien davantage encore le sentiment de l'équité. Vous êtes le premier certainement à abonder dans mon sens. Je suis persuadé que vous ferez en sorte pour que nous ne constations pas à l'avenir de semblables inégalités. Je vous demanderai de rendre à César ce qui est à César et au Finistère ce qui est au Finistère. (*Applaudissements et rires.*)

Si je dis César, c'est pour ne pas employer d'autre nom; vous m'avez compris. (*Sourires.*) Vraiment je considère que la situation est fausse. Dans un département de 800.000 habitants, il en reste encore 300.000 qui ne bénéficient pas de l'électricité. Il est tout de même indispensable que l'on fasse des efforts dans ce sens. En 1943, il y avait 320.000 habitants sans électricité; en 1949, il reste encore 300.000 habitants dont les demeures n'ont pas l'électricité. Alors, il est tout de même indispensable que l'on fasse des efforts sérieux.

Mme le président. Monsieur Pinvidic, voulez-vous conclure ?

M. Pinvidic. Je vais conclure et je m'excuse d'un exposé trop long. Je prends la parole avec mesure et modération. (*Applaudissements à gauche et au centre.*) Je n'ai pas l'habitude d'abuser de l'indulgence de l'Assemblée. Pour une fois, je crois qu'elle m'accordera bien cinq minutes de plus. (*Nouveaux applaudissements.*)

Si je vous dis cela pour l'équipement, c'est précisément parce que nous n'avons pas attendu l'Etat puisque le département du Finistère lui-même a fait depuis plus d'un an un effort que l'on ne rencontre dans aucun autre département au même degré.

Depuis plus d'un an, le Finistère a inscrit et voté dans son budget départemental une subvention de 77 millions, supérieure de 17 millions à la subvention que lui accorde l'Etat. J'ai pensé que le proverbe devait avoir de la valeur: « Aide toi et le Gouvernement t'aidera ». Mais je crois que le Gouvernement a d'autres choses à faire (*Sourires*) qu'à mettre en application les proverbes.

Je termine. Certains de mes collègues m'accordent un privilège: celui de m'élever contre certaines importations de chevaux. Par profession peut-être, c'est vrai encore que je sois bien plus à cheval sur les principes que sur les chevaux eux-mêmes. (*Sourires.*)

M. le ministre Valay étant absent, je ne peux pas lui adresser de remarques parce que, d'abord, il n'a pris lui-même aucune décision. Enfin, je suis persuadé que vous lui ferez part de nos remarques, en lui disant de ne pas poursuivre des importations inopportunes, même de chevaux de boucherie, et il faudra lui faire comprendre — s'il ne l'a pas déjà compris — que lorsqu'on fait venir des chevaux de boucherie de l'étranger, ces chevaux empêchent la vente des chevaux français destinés à la boucherie, ces chevaux de boucherie empêchent l'arrivée et le changement par de nouveaux chevaux de service. Par conséquent, il y a toujours des répercussions sur l'élevage dont la crise est sévère et devrait retenir davantage votre attention.

Je vous dis cela parce que la motorisation nous suffit comme adversaire. J'ai entendu ici, des collègues prôner la motorisation à outrance et venir prétendre par surcroît qu'il est indispensable que l'on fasse la détaxe de l'essence et qu'on leur attribue des tracteurs venant de l'étranger. Bref, ils soutiennent des idées qui me paraissent paradoxales. Ils s'opposent aux importations d'Italie. Ils veulent faire des importations de tracteurs. Ils veulent faire concurrencer la fabrication de tracteurs français et ils veulent, d'une façon générale, que les consommateurs réussissent à acheter les produits venant de l'agriculture. Si vous voulez que les consommateurs français achètent ces produits de l'étranger, il faut d'abord faire travailler la France même au point de vue industriel. (*Applaudissements.*)

Je m'excuse, je vais terminer par une question que vous connaissez parfaitement, monsieur le ministre, que certains de mes collègues connaissent également. Lorsque le roi venait autrefois prendre la place d'un roi défunt, on criait d'abord: « Vive le roi » (*Sourires*), suivait ensuite un don de joyeux avènement.

Si vous voulez, monsieur le ministre, que votre politique réussisse, politique que je ne connais pas encore, mais que j'ai hâte de connaître (*Nouveaux sourires*), si vous voulez que votre politique réussisse, il faut d'abord créer le climat. Vous ne créerez le climat que si vous parvenez à apaiser les populations agricoles. Vous savez parfaitement de quoi il s'agit. Vous savez que le ravitaillement général, il y a deux ans, sévissait dans ce pays. J'aime autant vous dire qu'il reste encore des séquelles, des hypothèques de ce ravitaillement général. Je veux parler des amendes.

Dans ma région, il y a 500 ou 600 personnes, 500 ou 600 fermiers qui sont poursuivis pour avoir vendu quelques litres de lait 2 francs de plus que la taxe, des taxes qui d'ailleurs ne tenaient aucun compte du prix de revient de cette denrée.

Je considère qu'il est bon et urgent de passer l'éponge sur ces petits délits. (*Murmures sur divers bancs à gauche.*) En ce moment, croyez-moi, la population paysanne est très montée.

Vous savez que les Bretons sont quand ils ont raison d'un entêtement que tout le monde connaît. Il faut ne pas les irriter injustement, il faut à tout prix que vous invitiez vos collègues du Gouvernement à prendre une mesure d'apaisement, une mesure d'indulgence.

Quels que soient les mérites du Gouvernement, quelle que soit sa politique, si jamais vous n'apaisez pas les esprits, vous n'aboutirez à rien. Dans un climat de violence on n'aboutit jamais à rien de bon. Nous vous avons demandé d'amnistier ces petits délits à une époque où c'était facile, alors que le Gouvernement pouvait le faire sans donner l'impression d'abdiquer son autorité. Il n'avait qu'à se retrancher derrière la crise agricole afin de pouvoir passer l'éponge. Or, rien n'a été fait. Pendant ce temps, on met des mères de famille, des paysannes en prison, pour des peccadilles. C'est inadmissible.

Je vous demande de faire en sorte que cet état de chose cesse et peut-être, l'année prochaine, monsieur le ministre, nous nous reverrons, vous à ce banc et moi ici, l'année prochaine cela ne me compromet pas, c'est-à-dire dans huit jours (*Sourires*), ou dans douze mois. (*Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean Durand.

M. Jean Durand. Mesdames, messieurs, à pareille époque, il paraîtrait plus normal d'intervenir sur le bilan de l'année écoulée que sur l'organisation de la nouvelle campagne agricole. Il semblerait qu'une juste critique portant sur des observations précises, ayant trait au résultat négatif ou semi-négatif de l'exercice terminé, suffirait à provoquer les rectifications nécessaires, si besoin était, à la base même de toute politique agricole.

Or, un changement de ministre suffit à nous supprimer toute possibilité de revenir à cette tribune sur tels errements ou tels autres.

Pourquoi s'attarder sur le passé ? Profitons de notre expérience pour présenter à M. le ministre nos vœux — le mot est de saison — quant à la politique que nous aimerions lui voir suivre.

Suivant l'ordre de distribution des sujets que les membres de la commission de l'agriculture doivent traiter, il m'est agréable de vous apporter mon point de vue sur le problème viticole et vinicole.

On ne saurait aborder ce sujet sans se reporter tout de suite au statut viticole; c'est, en effet, une base solide qui a fait ses preuves. Ayons cependant le courage de dire que l'édifice de 1935 mérite aujourd'hui quelques retouches. Comprenez-le, je vous en prie, ce n'est plus d'arrachage qu'il faut parler mais d'organisation rationnelle de la production et de la vente.

En 1808, au moment où Napoléon décréta le blocus continental, il y avait, en France, 1.614.000 hectares de vigne; en 1874, l'extension du vignoble avait été telle que le recensement donnait une superficie de 2.500.000 hectares; en 1940, le vignoble ne couvrait plus que 1.478.000 hectares; cette année, la métropole déclare avoir seulement 1.339.510 hectares en production.

Le rendement moyen, en 1934, était de 51 hectolitres à l'hectare; en 1935, de 48 hectolitres; cette année, il n'est que de 30 hectolitres à l'hectare, ainsi qu'en font foi les chiffres officiels récemment donnés par le ministère de l'agriculture. Voilà mes chers collègues, la cause essentielle du prix de vente du vin à la propriété qui peut paraître élevé, alors qu'il est bien loin d'atteindre le prix de revient.

Il est d'autant plus nécessaire de le dire qu'il nous est offert, à nos frontières, du vin à 50 p. 100 de notre prix de revient.

Il est urgent d'apporter remède à notre faible production par la recherche de cépages nouveaux qui, par leur rendement, permettront de réduire grandement ce prix de revient. Ce prix, en dehors de l'augmentation de production, devient incompressible, à moins que vous ne puissiez, monsieur le ministre, avant toute chose, nous fournir déjà du carburant comme nous l'avions avant guerre, coloré ou odorisé, peu importe, à un prix avantageux pour notre agriculture.

Qu'il me soit également permis de vous demander — l'occasion étant là — de proroger le délai qui expire le 31 décembre 1949, quant aux faibles pourcentages tolérés jusqu'à ce jour des pieds de remplacement dans notre vignoble répondant à appellation. Ces ceps sont vendangés à

part; le vin de cette vendange suffit aux besoins de l'exploitation agricole. Il serait bon que le terme de cette tolérance soit ajourné à cinq ans au moins.

Au moment où nous assistons à la libération des échanges, il serait nécessaire, si le prix de revient à la production ne peut être réduit dans l'immédiat, d'étudier et de mettre en application la réduction des nombreuses taxes que supporte le vin. Faudrait-il que notre boisson nationale soit additionnée d'eau gazeuse, de coca-cola ou d'autres produits similaires pour n'avoir plus à supporter la taxe à la production au taux complet ? Le vin est le seul produit agricole qui supporte la taxe à la production de 12,50 p. 100. Employez-vous à faire diminuer ces droits et taxes; faites-le comprendre, monsieur le ministre, à vos collègues. Que nous n'ayons pas la surprise d'un cadeau de nouvel an qui au contraire majorerait ces taxes. Alors, il nous sera permis d'envisager d'heureuses exportations, pour peu que les crédits nécessaires soient accordés aux producteurs et aux négociants, qui à la fois élèvent, vendent et exportent nos vins de France.

Ne devrions-nous pas, dans l'accord commercial franco-allemand, avoir une large part pour nos vins ? La demande allemande, qui serait bien vite égale à notre exportation du début du siècle, se montre très importante. Il faut la satisfaire, non point au dixième, mais en totalité. Allons de l'avant, exportons vers les pays du Benelux, et je pense à la traduction française de ces deux mots latins: *bene lux*, bien et lumière, bonne lumière, si vous le voulez, bien que le mot de Benelux ne représente aujourd'hui que les premières lettres des pays signataires du même accord.

Cette pensée est la signification d'un contraste que je voudrais éviter. En effet, si là est la lumière, allons-y, mais surtout ne restons pas dans l'obscurité. En un mot, reprenant nos exportations vinicoles à travers le monde, c'est nous qui distribuerons, par nos vins, gaieté et soleil. Ne restons pas arbitrairement attachés à un statut viticole spécifiquement établi pour des années pléthoriques et qui n'a, d'ailleurs, malheureusement son application qu'en France. Il est nécessaire de l'amender, dès que possible, en vue de la vente et de l'exportation, afin que notre pays, le plus gros producteur, ne soit pas le plus gros importateur de vin.

D'honorables collègues vous ont entretenu, hier et aujourd'hui, du problème betteravier. Ils ont parlé sucre et alcool. J'ajoute à leurs brillants exposés quelques mots d'entraide venus de la viticulture.

Je vous demande, monsieur le ministre, le même régime de chaptalisation pour toutes nos régions de vin à appellation contrôlée, d'une part, et, d'autre part, la même exonération de base pour tout viticulteur astreint aux prestations d'alcool vinique.

Je ne reviendrai ni sur la circulaire du 22 août, ni sur celle du 6 septembre, j'en resterai à la possibilité de votre arrêté prescrivant ces prestations.

Faites en sorte, si vous prenez l'arrêté s'y rapportant, qu'il n'y ait point deux catégories de producteurs, le producteur de 199 hectos qui ne payera rien et celui de 201 hectos qui sera tenu à une prestation depuis son premier hecto récolté.

J'ai l'assurance, monsieur le ministre, que vous tiendrez compte de ma remarque pour ne point créer des inégalités choquantes. Je vous demande même de tenir compte, pour ces prestations, d'un fait important qui s'est manifesté depuis les dernières prestations d'alcool vinique.

Nombreuses sont les appellations réglementées d'eau-de-vie qui ont vu le jour depuis 1942 et ont pris rang à côté des deux appellations contrôlées: cognac et armagnac.

Il apparaît combien logique et surtout pratique que les viticulteurs qui auront, en alcool pur, fait dans l'année une production d'eau-de-vie, en appellation réglementée, au moins égale à leurs prestations d'alcool vinique, soient dispensés de toute livraison, à ce titre, à la régie des alcools.

Il n'est plus question, sur la bouche de certains, que de « prix social » du vin. Je ne crois pas que ces mots soient des mieux choisis. « Prix social » ne peut être, si humain qu'il soit, synonyme de générosité dans les temps présents, difficiles pour tous. De plus, « prix social » est un terme qui ne s'éloigne pas suffisamment de cette consonance malheureuse de sécurité sociale, par exemple. En parlant de vin, avec un tel qualificatif, et quelques souvenances, on en arriverait à ne plus penser qu'au scandale, je n'ai pas dit « scandale du vin ».

Dans ces conditions, puisqu'il est indispensable de protéger de la ruine le viticulteur, restons-en, si vous le voulez bien, au prix minimum qui serait appliqué lors du déblocage de la première tranche. Ce prix devrait garantir la possibilité d'une vie normale au viticulteur. L'échelonnement, prévu par l'article 55 du code du vin, se ferait comme avant la guerre, par déblocage d'une ou plusieurs tranches de la récolte, lorsque les prix seraient arrivés à un chiffre préalablement déterminé suivant les frais nécessités par l'entretien et le vieillissement. Ainsi, lorsque la récolte serait entièrement mise sur le marché, en fin de campagne, il n'y aurait plus pour les vins restants, dits « vins vieux », qu'un prix absolument libre. La qualité seule, à ce moment, déterminerait la valeur marchande du vin, la loi de l'offre et de la demande jouant.

Il ne faut pas, en vérité, faire du paysan un fonctionnaire toujours assuré de son traitement; il faut que le viticulteur garde à la fois sa puissance de travail et son goût du risque.

Une dernière question, si vous le permettez: où en sont nos chambres d'agriculture ? Quels sont vos projets ? Ces chambres ont reçu des instructions pour l'établissement de leur budget; quelles seront leurs attributions ? Aurons-nous bientôt les élections des membres des chambres d'agriculture, conformément au décret du 23 décembre 1939 ?

Je me suis gardé d'adresser à l'encontre de M. le ministre de l'agriculture des paroles sévères. Il a — je tiens à le déclarer — non seulement mon respect, mais mon estime. A mes yeux, il porte une présomption favorable, et cela pour deux raisons: celle d'être un producteur grainier qui sait que sa production n'a de valeur que si le pourcentage de germination des graines est élevé, ce qui est, à mon avis, le symbole parfait de l'efficacité; celle d'avoir salué, lors de sa première venue à ce banc des ministres, notre assemblée, non pas comme le Conseil de la République, mais comme le Sénat. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. Péridier.

M. Péridier. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je suis particulièrement reconnaissant à mes amis du groupe socialiste d'avoir bien voulu, pour ma première intervention à cette tribune, me mandater pour faire connaître notre position sur le problème viticole, qui intéresse au plus haut point le département que je représente dans cette Assemblée.

J'ai écouté tout à l'heure avec beaucoup d'attention l'exposé si complet, si nourri que nous a fait notre honorable collègue M. Durand, et je n'ai pas besoin de dire que, tout au moins sur les points principaux, je suis entièrement d'accord avec lui. Je pense d'ailleurs que je serai également d'accord dans un instant avec notre collègue et ami M. Claparède qui ne manquera pas, tout à l'heure, d'évoquer également le problème viticole.

Je me réjouis de cet accord qui, une fois de plus, nous démontre — comme le soulignait hier soir notre ami M. Naveau — la vanité et la fragilité de certaines querelles économiques, notamment la querelle entre dirigistes et libéralistes, puisque nous voyons certains libéralistes 100 p. 100 approuver en matière agricole, et surtout en matière viticole, un statut et une organisation économique dirigiste 100 p. 100.

Effectivement, le premier problème qui se pose, en matière viticole, est bien le problème de l'organisation du marché. Il ne faut plus voir ce que nous avons vu dans le passé, c'est-à-dire un marché anarchique du point de vue des prix, ces prix en dents de scie, comme les a qualifiés notre ami Georges Guille, président de la commission des boissons à l'Assemblée nationale.

Nous savons qu'un marché désordonné, que des fluctuations trop importantes des prix ne peuvent favoriser que la spéculation; et le viticulteur sait très bien que la spéculation ne profite qu'à une minorité et non pas à l'ensemble de la viticulture. C'est pour cette raison que, de tout temps, il a demandé l'organisation du marché pour obtenir la stabilité des prix, notamment par l'application stricte du statut viticole et par le retour à l'échelonnement prévu à l'article 55 du code du vin.

Il semble bien, d'ailleurs, que le Gouvernement ait compris la nécessité d'organiser le marché viticole puisque, au début de cette campagne, par le décret du 21 juillet 1949, il rendait disponible seulement 30 p. 100 de la récolte de 1949. Ainsi il semblait bien que l'on était décidé à s'engager dans la voie du statut viticole. Mais alors il fallait, bien entendu, continuer cette politique jusqu'au bout et ne pas prendre certaines mesures qui ne pouvaient avoir pour effet que de contrecarrer les résultats que l'on escomptait de l'échelonnement.

Que voulait-on avec l'échelonnement ? Incontestablement obtenir un prix stable qui aurait été à la fois rémunérateur pour le producteur sans être pour cela d'un prix excessif pour le consommateur. Or, il semblait bien que toutes les conditions se trouvaient réunies pour pouvoir arri-

ver à un tel résultat. En effet, au début de la campagne actuelle, les cours du vin n'ont pas été prohibitifs, comme lors de la campagne précédente, puisqu'ils oscillent autour de 400 francs le degré-hectolitre qui, nous le verrons, est le cours normal qu'est en droit d'exiger le viticulteur qui veut retrouver son prix de revient.

Par ailleurs, la demande de consommation — je ne parle bien entendu que de la consommation taxée et non pas de la consommation en franchise, c'est-à-dire de la consommation familiale — paraissait satisfaisante puisque, pour les trois premiers mois de la campagne, la moyenne mensuelle était de 3.269.000 hectolitres, c'est-à-dire qu'elle était supérieure à celle de l'an passé. Ainsi, il apparaissait nettement que l'on consommait du vin et, dès lors, comme la récolte était déficitaire, le vigneron était en droit d'espérer pouvoir écouler sa récolte à un prix rémunérateur.

Or, monsieur le ministre, vous n'ignorez pas que, cependant, nos marchés viticoles, et plus particulièrement nos marchés du Midi, ont connu un marasme certain.

Comment expliquer ce marasme ? Eh bien, indiscutablement, par certaines mesures vexatoires qui ont été prises pour essayer d'obtenir la baisse des prix à la production. Mesure vexatoire la restriction du crédit au commerce; mesure vexatoire surtout la politique des importations massives de vins étrangers.

A propos d'ailleurs de ces importations, entendons-nous bien. Nous ne sommes pas, nous socialistes, contre toute politique d'importation. Nous entendons bien, monsieur le ministre, que si l'on veut promouvoir une grande politique d'exportations, comme de nombreux orateurs l'ont demandé au cours de ce débat, politique d'exportations qui ne peut pas porter simplement sur certains produits, les produits agricoles, mais qui doit aussi porter sur tous les produits: produits industriels, produits manufacturés, il est bien évident que cela nous oblige à envisager une politique des échanges commerciaux. Nous comprenons également très bien que si, par exemple, nous envoyons certains produits vers la Grèce, nous sommes obligés de recevoir de ce pays, en compensation, certains produits. Or, quel est donc le produit que peut nous envoyer la Grèce si ce n'est du vin ?

Mais, monsieur le ministre, il y a des limites en toute chose. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que votre précédeseur avait pris l'engagement que le volume des vins importés ne dépasserait pas 200.000 à 300.000 hectolitres. Or, vous le savez, nous sommes très loin de compte puisque le rapport de l'administration des contributions indirectes fixe ce volume à 1.300.000 hectolitres; et nous ne sommes pas sûrs que ce chiffre n'ait pas été dépassé.

Cette politique d'importation n'était pas justifiée, tout d'abord parce que la récolte actuelle est suffisante pour assurer les besoins de la consommation. On peut compter, en effet, que le marché de bouche pourra disposer de 37.926.000 hectolitres, soit en moyenne 3.160.000 hectolitres par mois, chiffre que peut très bien assurer la production française actuelle.

Et puis, surtout, cette politique n'était pas justifiée parce que, comme je l'ai indiqué, les prix n'étaient pas prohibitifs au début de cette campagne. Le prix de 400 francs le degré-hectolitre est un prix, je me permets de vous le rappeler, qui a toujours été inférieur au prix du protocole d'accord qui avait été signé entre les représentants de la viticulture et le représentant du Gouvernement, à Béziers, le 28 octobre 1948. Ce prix était de 415 francs le degré-hectolitre. Or, jamais, cette année, les cours du vin n'ont atteint un tel chiffre.

Si l'on veut tenir compte que, cette année, la récolte est déficitaire et que les frais d'exploitation ont augmenté de 30 p. 100 par rapport à l'an passé, si l'on veut tenir compte surtout que, cette année, la vinification a été particulièrement difficilie, si bien que certains propriétaires ont été obligés de vendre à la vinaigrerie, à des prix nettement inférieurs, leur vin qui avait une acidité volatile trop prononcée, il n'est pas possible que, sérieusement, vous puissiez dire que le prix de 400 francs le degré-hectolitre était exagéré.

Je sais bien, monsieur le ministre, que, dans votre réponse, vous pourrez me faire remarquer que parmi ces vins importés, une certaine quantité a été importée illicitement: ceci est parfaitement exact. Nous savons très bien qu'illégalement, près de 100.000 hectolitres ont été débarqués dans le port de Sète, qu'une quantité à peu près égale a été débarquée à Marseille, que 23.000 hectolitres ont été débarqués également illicitement à Port-Vendres.

Nous aurions bien aimé que le Gouvernement nous fasse connaître ses intentions au sujet de ces vins. Lorsque nous avons connu ces importations qui ont soulevé une grande émotion dans le monde viticole, avec mon collègue et ami M. Bène, nous n'avons pas manqué d'écrire à M. le ministre de l'économie nationale pour lui demander quelles étaient ses intentions et quelles sanctions il comptait prendre. Nous lui faisions remarquer que les seules sanctions qui nous paraissaient logiques étaient, soit le rembarquement de ces vins, soit leur envoi à la chaudière en vue de la distillation. Or, monsieur le ministre, nous attendons toujours une réponse. Je ne sais pas si vous pourrez nous la faire aujourd'hui.

Si vous ne nous la faites pas, croyez bien que nous ne vous en voudrons pas, car, au fond, à l'heure actuelle, tout cela est du passé. Nous voulons croire, si nous en jugeons par les derniers travaux de la commission consultative de la viticulture, que le Gouvernement a maintenant compris et qu'il ne poursuivra plus cette politique d'importation, tout au moins sans avoir obtenu l'autorisation de cette commission.

Il faut donc organiser le marché. Nous avions fondé de grands espoirs sur la dernière réunion de la commission consultative. Les représentants de la viticulture y étaient venus avec un grand esprit de conciliation, puisqu'ils étaient prêts à prendre en considération le plan du Gouvernement, le plan de l'économie nationale, le plan Bonave, pour l'appeler du nom de son auteur.

Ce plan, comme vous le savez, monsieur le ministre, établissait un double prix: prix plancher, ou prix de détresse, et prix plafond, et il organisait la libération des prochaines tranches suivant un système différé ou accéléré, selon que les cours du vin montaient ou baissaient.

Il suffisait par conséquent de s'entendre sur ces prix plancher ou plafond pour obtenir l'organisation du marché. Cependant l'accord ne put se faire. Les représentants de la viticulture, en effet, se basant sur le prix de revient, avaient évalué le prix plancher à 375 francs et le prix plafond à 430, ce qui aurait permis d'obtenir un prix moyen de 400 le degré-hectolitre.

Le Gouvernement a cru devoir fixer le prix plancher à 350 francs et le prix plafond à 400 francs, ce qui, indiscutablement, aurait donné un prix moyen de 370 à 380 francs le degré-hectolitre, c'est-à-dire, par conséquent, un prix nettement inférieur au prix de revient.

Je ne veux pas savoir aujourd'hui qui a raison ou qui a tort, des associations viticoles ou bien du Gouvernement, mais, monsieur le ministre, si vous ne voulez pas accepter les chiffres des associations viticoles, il faut que le Gouvernement accepte de fixer un prix « social » et, contrairement à ce que disait notre collègue M. Durand, je crois que le mot est bien employé.

Ce qui choquait notre collègue, c'était le fait que cette dénomination rappelait la sécurité sociale. Je dirai que le terme me paraît exact, car ce qu'il faut obtenir par la fixation du prix social, c'est justement la sécurité du vigneron. (*Applaudissements à gauche.*)

Pourquoi, en effet, ne pas accepter cette fixation du prix social, comme le réclament tous les représentants de la viticulture ? Cela n'est-il pas logique ?

C'est notre camarade Guille qui faisait remarquer qu'à l'heure actuelle tout le monde parle du minimum vital et que l'on trouve cette notion parfaitement juste.

Pour quelle raison ne pas l'admettre lorsqu'il s'agit du producteur de vin, étant entendu que cette notion se comprend pour un prix qui ne pourra jamais descendre au-dessous du prix de revient ?

C'est en effet pure folie de penser que des hommes pourront accomplir un travail dur, un travail extrêmement difficile et qu'ils seront exposés à ne pas recueillir le fruit de ce travail.

Ce que nous ne voudrions pas, monsieur le ministre, c'est qu'on hésite à fixer ainsi ce prix social. Si on le fixait, on se rendrait peut-être compte qu'au fond le viticulteur est tout de même plus raisonnable que certains ne le pensent. Il est bien évident que la notion du prix social permettrait de se rendre compte que, contrairement à ce que certains croient, la France viticole et surtout le Midi viticole est un pays de faible production.

Voici des chiffres significatifs. En 1948, sur 1.562.000 viticulteurs en France et en Algérie, 1.476.000 ont récolté moins de 100 hectolitres et 2.785 seulement ont récolté plus de 400 hectolitres. Pour l'année 1949, l'ensemble de la France métropolitaine représente une moyenne de rendement à l'hectare de 29,70 hectolitres, en diminution par rapport à l'an passé où elle n'était d'ailleurs que de 30,50 hectolitres par hectare. Pour la région qui m'intéresse, pour le Languedoc, seuls 15 à 30 p. 100 des rendements donnent une production de 50 à 100 hectolitres à l'hectare, alors que la majorité des rendements, c'est-à-dire 70 à 83 p. 100, donnent une production de 15 à 35 hectolitres seulement à l'hectare.

Alors nous disons que si, peut-être, la faible minorité de producteurs qui arrivent à produire de 50 à 100 hectolitres à l'hectare peuvent s'en tirer avec un prix un peu inférieur à 400 francs le degré hecto, il n'en est pas de même pour les petits producteurs qui sont la majorité et qui ont un très gros découvert d'exploitation, 50.000 à 100.000 francs à l'hectare. Si bien que nous pensons que, même si à l'heure actuelle les cours pouvaient remonter, malgré tout ils arriveraient très péniblement à s'en tirer.

Et puis surtout, monsieur le ministre, on se rendrait compte que le travail de la vigne est un travail particulièrement onéreux.

En effet, je me permets de rappeler encore une fois que les branches des ciseaux entre prix industriels et prix agricoles se sont toujours écartées en faveur des prix industriels au détriment des prix agricoles. Je tiens à rappeler que le sulfate de cuivre coûte 72 francs le kilogramme et que parfois, comme par exemple l'an passé, il a fallu que le viticulteur fasse au moins vingt sulfatages, que le soufre coûte 23 francs le kilogramme, que la potasse à 43 p. 100 coûte 10 francs le kilogramme, alors qu'en 1939 elle coûtait 13 francs les 100 kilogrammes, qu'un bon cheval coûte 160 à 170.000 francs, que pour nourrir ce cheval il faut acheter de l'avoine et du fourrage à raison de 24 francs le kilogramme, que l'ouvrier agricole touche 72 francs de l'heure plus deux litres de vin et lorsqu'il fait des travaux salissants — il y en a pas mal en viticulture — il touche un supplément de 10 p. 10 et un autre litre de vin. Bref, comme je le disais, il faut tenir compte qu'à l'heure actuelle les frais d'exploitation ont augmenté de près de 30 p. 100.

Enfin, si on se préoccupait de fixer le prix social, on se rendrait un peu mieux compte que ce sont surtout les droits et les taxes qui sont cause de la cherté du vin à la consommation. Il faut se rendre compte, en effet, que, par exemple, un excellent vin de 10 degrés, vendu 3.800 francs à Narbonne, est revendu à Paris 7.036 francs, chiffre sur lequel il faut compter 1.256 francs de taxes, dont cette taxe à la production dont parlait tout à l'heure notre collègue M. Durand, taxe que le vin est seul à payer.

Je crois, en effet, que l'on pourrait arriver à supprimer cette taxe à la production. Ne nous dites pas, monsieur le ministre, que le vin doit supporter cette taxe parce que c'est un produit de transformation; je vous citerai d'autres produits agricoles qui donnent également des produits de transformation et qui, cependant, ne payent pas cette taxe à la production. Ne nous opposez pas non plus la loi des maxima. Je me permettrais, en effet, de faire remarquer que l'on ne s'est pas trop embarrassé de la loi des maxima lorsqu'il s'est agi de réduire de 14 francs par litre les droits de douane pour les vins importés.

Et puis, s'il fallait que, pour pouvoir obtenir la suppression de cette taxe à la production, j'indique des ressources nouvelles, je vous dirais qu'on les trouverait très facilement si l'on autorisait enfin les apéritifs à base d'alcool. (*Applaudissements à gauche.*)

Ainsi vous commenceriez par supprimer cette hypocrisie qui fait qu'il suffit d'aller dans n'importe quel bar de la Canebière, à Marseille, dans n'importe quel bar du Midi et même de la France entière, pour trouver des apéritifs à base d'alcool. Le seul inconvénient est que l'on permet actuellement à de grosses sociétés de réaliser des profits scandaleux sans que l'Etat puisse retirer les taxes et les droits auxquels il pourrait prétendre. Je vous assure que vous trouveriez là une large compensation à la suppression de la taxe à la production.

M. Dulin. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Péridier. Volontiers.

Mme le président. La parole est à M. Dulin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Dulin. Je voulais préciser à ce sujet que le conseil de la République, à différentes reprises, a voté le rétablissement de la fabrication des apéritifs à base d'alcool. Nous avons indiqué qu'au moment où le Gouvernement cherche de l'argent pour équilibrer son budget, ces apéritifs rapporteraient au Trésor, la première année: 5 milliards; la deuxième année: 10 milliards; la troisième année: 15 milliards. Comme nous avons émis ce vote il y a deux ans pour la première fois, le Gouvernement aurait donc pu encaisser 10 milliards, et la santé de la population française ne s'en serait pas plus mal trouvée, car c'est une véritable hypocrisie de ne pas appliquer cette mesure. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

M. Péridier. Je remercie M. Dulin de ses précisions qui viennent confirmer ma thèse.

Je veux simplement indiquer en terminant qu'il faut aussi penser à l'avenir. Je vous ai parlé du problème immédiat, mais n'oublions pas qu'il y a une politique d'avenir à faire. En matière viticole, il faudra, parallèlement à la politique de l'organisation du marché, poursuivre une politique d'assainissement du marché; il faudra, par conséquent, que la répression de la fraude s'exerce dans tout notre pays. Il faut que la loi soit la même pour tout le monde.

Il faudra poursuivre une politique pour maintenir les agriculteurs à la terre et notamment en ne lésinant pas sur les prêts aux jeunes agriculteurs, sur les crédits concernant l'habitat et l'équipement rural. Il faudra aussi prévenir la crise de surproduction que nous ne manquerons de connaître au fur et à mesure que le vignoble se reconstituera. Il faudra prévoir une politique pour intensifier la production de jus de fruits et des raisins de table, à condition de leur trouver des débouchés, notamment vers l'Allemagne, de prévoir, le cas échéant, une augmentation de la ration du vin aux soldats, de reprendre la propagande pour le prix du repas vin compris et surtout, parce que nous sommes contre le malthusianisme économique, il faudra, bien entendu, prévoir un système de warrantage qui permettra de reporter les excédents d'une année sur l'autre, de façon qu'on ne soit pas pris au dépourvu le jour où nous connaîtrons une année déficitaire.

Puis, il y a ce fameux problème de la libération des échanges qui est l'un des plus angoissants de l'heure actuelle. J'irai très vite, non pas que je sous-estime ce problème, mais parce que je ne pourrais que redire ce qui a déjà été dit excellemment par certains de nos collègues et encore dernièrement, au nom du groupe socialiste, par notre ami M. Courrière.

Nous sommes attachés, vous le savez, à la formation de l'Union européenne. Mais, parce que nous sommes attachés à cette union, nous ne voulons pas que l'on commette des erreurs, que l'on mette la charrue devant les bœufs, ce qui aurait pour résultat de retarder justement le rapprochement, que nous souhaitons ardemment, de ces peuples.

C'est pour cette raison que, comme l'a demandé notre ami Courrière, nous ne pouvons accepter une libération des échanges que dans la mesure où l'on commencera par harmoniser toutes les législations sociales, et bien entendu, dans le sens de la législation sociale la plus favorable à la classe ouvrière (*Applaudissements à gauche*), car nous n'accepterons jamais que, sous prétexte d'union européenne, on nous engage dans la voie d'une politique de régression sociale.

J'en ai terminé, monsieur le ministre. Je m'excuse si, n'ayant peut-être pas assez l'habitude de cette tribune, j'ai été un peu long et si j'ai dépassé le temps de parole qui m'était imparti. Vous avez entendu beaucoup d'orateurs. Vous en entendrez d'autres. Je pense que nous n'avons pas tous abordé ce débat avec le même état d'esprit. Je voudrais vous assurer que pour nous, socialistes — et par la même occasion, je pourrai ainsi rassurer M. le président Edouard Herriot —, ce débat n'a pas eu du tout un caractère d'interpellation. Il a, au contraire, un caractère d'information. Nous avons estimé utile de venir vous jeter un cri d'alarme de façon que vous connaissiez exactement l'état d'esprit des vignerons et que vous le fassiez connaître à tous vos collègues du Gouvernement.

Nous vous faisons quant à nous confiance. Nous vous faisons confiance, non seulement parce que vous êtes ministre de l'agriculture, mais parce que vous l'êtes dans un gouvernement où nous avons nos responsabilités. Nous n'avons pas l'habitude de fuir nos responsabilités... (*Murmures ironiques sur divers bancs au centre et à droite. — Applaudissements à gauche.*)

Je répète que nous n'avons pas l'habitude de fuir nos responsabilités (*Sourires.*) et c'est pour cette raison que nous vous faisons confiance. Nous faisons d'autant plus confiance à M. le ministre que nous n'oublions pas qu'il a pris l'engagement de faire la politique de son prédécesseur, qui a été si compréhensif à l'égard de tous les problèmes agricoles. Nous n'oublions pas non plus que M. le ministre est un représentant de la région méditerranéenne et qu'avant d'être ministre il a été membre de la commission consultative de l'agriculture. Par conséquent, M. le ministre connaît très bien tous ces problèmes et il est mieux qualifié que quiconque pour les faire comprendre au Gouvernement. Ce dernier peut parfois être fâcheusement influencé par certaines agitations menées par certains démagogues. (*Sourires au centre.*) Mais il faut bien comprendre que la profession organisée ne comprend pas que des démagogues et je pense plus particulièrement à la confédération générale des viticulteurs du Midi, cette vieille confédération qui a à sa tête des hommes de bon sens, qui ont toujours cherché à obtenir un terrain d'entente et de conciliation avec les pouvoirs publics. Je suis sûr que vous les écouterez, parce que vous savez très bien le travail pénible

que font les vignerons. Vous savez très bien que le vigneron n'est pas un paysan sordide, mais qu'au contraire c'est un paysan qui travaille honnêtement, consciencieusement...

M. Paul Robert. Les autres cultivateurs sont aussi respectables que les vignerons.

M. Péridier. Nous sommes d'accord, mon cher collègue, mais j'ai pris la parole sur la viticulture et c'est pour cette raison que je parle des viticulteurs. Nous en sommes bien d'accord: tous les agriculteurs sont respectables. Je n'ai voulu rabaisser personne.

Par conséquent, je vous demande de tenir compte de cette situation et de faire comprendre qu'un viticulteur peut tout de même demander à vendre son litre de vin 40 francs lorsqu'il voit que certaines eaux minérales, qu'on a eu simplement la peine de mettre en bouteille, se vendent 35 à 40 francs le quart de litre. (*Applaudissements à gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Claparède.

M. Claparède. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, j'ai écouté depuis hier, avec la plus grande attention, tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune.

Je les ai tous entendus proclamer la nécessité d'assurer la prospérité de l'agriculture française.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je m'associe entièrement à ces déclarations.

Je n'ai pas encore entendu celles de M. le ministre; je ne voudrais pas en préjuger, mais j'ai quelques raisons de penser que ce principe sera également admis par lui.

Le principe de cette défense est donc adopté par tous. Mais alors pour quelles raisons l'application des mesures que l'on prend ensuite va-t-elle à l'encontre des intérêts des agriculteurs ?

Je vais vous livrer mon sentiment d'une façon très simple: c'est que, dans les sphères gouvernementales — et je m'empresse de dire que ce n'est pas particulier à ce Gouvernement mais que c'est vrai en général pour tous ceux qui se sont succédé depuis la Libération — on fait une politique à courte vue, je m'excuse d'employer ce terme un peu péjoratif, parce qu'on est en quelque sorte obsédé — le mot n'est pas trop fort — par le souci de maintenir le pouvoir d'achat de certaines classes.

Je ne m'élève certes pas contre ce souci, bien au contraire, mais je fais une constatation: tandis que cette obsession empêche les pouvoirs publics de prendre les mesures nécessaires et les amène même à en prendre d'autres contraires aux intérêts agricoles, on ne protège pas pour autant ce pouvoir d'achat.

La preuve en est que, depuis déjà quelques années, l'instabilité a pour cause essentielle la hausse constante des prix.

A l'exception d'une période où nous avons eu l'impression que la stabilité était enfin retrouvée — sous le gouvernement du président Queuille — on peut dire que, depuis la Libération jusqu'à aujourd'hui, les prix ont subi une courbe ascendante.

Pendant ce temps, toutes les classes de la société, les unes après les autres, s'appauvrissaient chaque jour davantage.

C'est donc, monsieur le ministre, que l'orientation de la politique faite ne représente pas le bon remède qu'il faudrait administrer à notre malade.

Je vous demande de reconsidérer, de repenser entièrement le problème, de changer de méthode et de solution.

Le temps de parole qui m'est imparti ne me permet pas de définir cette nouvelle politique qui, selon moi, permettrait à ce pays de se retrouver. Cependant il est une affirmation que je veux faire qui la définira du moins dans son principe, c'est qu'en France, on ne retrouvera la stabilité, on n'assurera la prospérité de l'ensemble du pays que dans la mesure où l'on fera une politique basée sur le souci constant de défendre effectivement les intérêts légitimes de l'agriculture et de la viticulture françaises.

J'entendais, la nuit dernière, mes excellents collègues, le président Brousse, le président Dulin et M. Bataille dire à cette tribune, s'adressant au ministre: « Monsieur le ministre, l'agriculture est dans une situation très grave, très difficile. »

Je voudrais vous dire, puisque l'objet essentiel de mon intervention est de traiter des questions viticoles, que la situation de la viticulture, monsieur le ministre, n'est ni moins grave, ni moins difficile, que, bien plus, elle est tragique. Je parle surtout des régions viticoles de monoculture.

Pour quelles raisons cette situation est-elle tragique ? Voulez-vous me permettre de vous le rappeler en quelques mots ?

Dans certains secteurs de l'économie française, on a peut-être profité des difficultés de ravitaillement. On a vécu, avouons-le, des périodes d'aisance, de facilités. Nos viticulteurs eux n'en ont pas profité. Pire encore! Dans leur ensemble ils se sont ruinés. Ne vous en étonnez pas. Je vais vous donner quelques précisions, ne serait-ce que pour répondre à certaines campagnes injustifiées dont ils sont l'objet.

Pendant huit années consécutives, nos viticulteurs ont été obligés d'avoir recours au marché parallèle pour les achats de tous les produits nécessaires à la culture de leur terre; et tandis qu'ils payaient ainsi des prix dont vous n'avez pas oublié la différence qu'ils présentaient avec les autres, ils étaient, par contre, tenus — oh! non pas parce qu'ils étaient plus vertueux, monsieur le ministre, mais parce qu'ils étaient strictement contrôlés par l'administration des contributions indirectes — ils étaient tenus, dis-je, et ils l'ont été pendant huit années, je le répète, de vendre tout leur vin au prix de la taxe.

Je vous pose la question: Y a-t-il un exemple d'une taxe portant sur une denrée alimentaire ou sur une boisson de première nécessité qui ait été vraiment rémunératrice ?

Non! C'est la raison pour laquelle nos viticulteurs méridionaux, en particulier, sont arrivés à ce jour très péniblement, après avoir épuisé toutes leurs réserves et crevé le plafond de leurs possibilités d'emprunt.

Lorsque la liberté a été rendue au vin — et il m'est particulièrement agréable de constater que, sur ce point, je suis d'accord avec mon collègue, M. Peridier — les viticulteurs ont-ils pu se remettre en selle ? Non! Car au mépris de toute logique, cette liberté a été assortie de mesures autoritaires, brusquées, désordonnées à la suite desquelles les cours traduits sur un graphique ont accusé une dent de scie très prononcée: baisse autoritaire de 5 et de 10 p. 100; baisse du protocole d'octobre 1948, dont parlait tout à l'heure M. Péridier, restriction des crédits, échelonnement sur la dernière partie de la campagne et enfin importations.

De telle sorte que, s'il est exact que les prix ont poussé à un certain moment quelques pointes, il n'est pas moins vrai d'affirmer que seule une infime minorité en a profité, à telle enseigne qu'aujourd'hui les viticulteurs, littéralement angoissés, s'agitent.

Croyez, monsieur le ministre, que ce n'est pas parce qu'ils sont plus exigeants que d'autres, que ce n'est pas non plus parce qu'ils ont un tempérament différent des autres; c'est uniquement parce que leur situation, comme je le disais tout à l'heure, est véritablement tragique.

Et il est d'autant plus regrettable qu'ils n'aient pu sortir de l'ornière où les ont plongés la guerre, l'occupation et le dirigisme que rien de tout cela ne se serait produit si, en même temps que l'on accordait, à la suite du congrès d'Alger, la liberté au vin, on avait assorti cette liberté d'un plan d'organisation du marché.

Ce plan était tout fait et expérimenté. C'est notre regretté collègue, le président Barthe qui, après mûre réflexion et après avoir compris d'une façon parfaite — on peut le dire — le problème viticole, avait mis sur pied ce que l'on appelle le statut viticole. Il eût fallu, à ce moment-là, avoir recours à l'application de ce système complet d'organisation du marché. Ainsi, vous n'auriez pas vu des prix, au cours de la campagne 1947-1948, varier du simple au double au détriment du plus grand nombre.

Fort heureusement, monsieur le ministre, je tiens à vous en féliciter, vous avez compris la nécessité impérieuse de ne plus prendre des mesures désordonnées en cours de campagne — mesures qui faussent complètement le jeu de la loi de l'offre et de la demande — et d'organiser le marché.

Mercredi dernier, j'avais le plaisir et l'honneur de siéger à la commission consultative de la viticulture. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai entendu exposer le plan du Gouvernement qui a été, je crois, conçu et rédigé par M. Bonave. Je voudrais, sur ce nouveau plan, si vous m'y autorisiez, monsieur le ministre, faire quelques réflexions que je vous prie de suivre avec attention. Ce plan Bonave a été, il faut le dire, accepté par les associations viticoles, lasses de voir régner une anarchie devenue mortelle.

S'il a été accepté, c'est aussi parce qu'il est vraiment séduisant, tout au moins en théorie, encore qu'en ce qui me concerne je lui adresse le reproche de nous rappeler une ère, que nous croyions révolue, d'un dirigisme excessif.

Le statut viticole, monsieur Péridier, ce n'est pas du dirigisme à 100 p. 100. Le statut viticole, c'est justement le système

qui a permis de concilier la liberté avec les nécessités de l'organisation d'un marché. Ce n'est qu'un cadre, mais à l'intérieur de ce cadre, la liberté appartient à tout le monde.

Ce n'est donc pas — je me refuse à accepter ce qualificatif — du dirigisme à 100 p. 100, comme l'affirmait tout à l'heure mon nouveau et sympathique collègue de l'Hérault.

M. Jacques Debû-Bridel. A 95 p. 100 seulement.

M. Claparède. Même à 95 p. 100, je ne serais pas à cette tribune pour le défendre s'il s'agissait d'un plan dirigiste dans cette proportion.

Mais ceci n'est pas grave. Ce que je crains, monsieur le ministre, c'est que ce plan ne se révèle dans la pratique inefficace.

Pour quelles raisons ? Parce que vous n'avez pas la possibilité d'agir comme il le faudrait, au moment où vous le voudrez, sur les prix.

Prenons un exemple. Il est dit, dans ce plan, que l'on va libérer deux dixièmes de la récolte au 15 février. Dès que ce volume supplémentaire de vin sera mis sur le marché, que va-t-il se passer ? On évaluera cette quantité de vin afin de savoir si elle supérieure ou inférieure aux besoins de la consommation pendant la période déterminée. Si elle est présumée supérieure, c'est le marasme qui s'installera, qui demeurera plus exactement dans le marché. Pire que cela — je crains bien qu'alors les prix descendent en dessous du prix de détresse. Ce mouvement, cette influence néfaste sur le marché risque de se produire dans un délai très bref. Vous connaissez l'état d'esprit du négoce; on réfléchit, on calcule, on se fait une opinion sur les possibilités du marché, ensuite on s'oriente vers l'achat ou, au contraire, on décide de ne pas acheter.

N'avez-vous pas vous-même prévu cette éventualité dans le plan puisqu'il y est dit que, dans ce cas, on envisagerait des mesures de soutien.

Lesquelles, monsieur le ministre, s'offriront à vous ? Deux.

La première est celle de la taxation. Nous n'en voulons plus. La deuxième, c'est la régie commerciale des alcools qui pourrait vous apporter une fois de plus son concours précieux. Monsieur le ministre, permettez-moi à cette occasion de dire qu'il est indispensable de ne pas laisser porter atteinte à cet organisme, car nous avons la conviction — nous en sommes même certains — que, dans l'avenir comme dans le passé, la régie commerciale des alcools, auxiliaire précieuse de l'ensemble de l'agriculture française, constituera encore la soupape de sûreté salvatrice pour les agriculteurs. (*Très bien! très bien! et applaudissements sur divers bancs.*)

Vous serez d'autant plus désarmé, en cas de baisse, si ce mouvement se produit dans les quinze jours qui suivront la libération des deux dixièmes. Vous resterez alors prisonnier de votre texte pendant un mois et demi et vous ne pourrez pas redresser la situation.

Prenons l'autre exemple, et supposons qu'à la suite de ce calcul on arrive à conclure que le volume des vins sur le marché est insuffisant pour couvrir les besoins de la consommation. A ce moment-là, c'est le contraire qui va se produire. Vous allez avoir une flambée des prix. Ceux-ci atteindront le prix plafond, le dépasseront même. Voulez-vous me dire quelles mesures vous prendrez alors pour ramener les prix à l'intérieur de cette limite ? Là encore, vous serez désarmé pendant un mois ou plus, parce que votre texte, à mon avis, est trop précis.

Si le système du déblocage, celui des « prix plafond », des « prix plancher » ou celui du prix social peuvent donner des résultats appréciables, c'est parce que la date du déblocage n'est pas connue et que le nombre de tranches à débloquer n'est également pas indiqué.

Monsieur le ministre, vous aurez peu de chance, dans les deux cas d'influencer le marché, de peser sur les cours de telle sorte qu'ils se meuvent entre le plancher et le plafond; vous allez vous trouver à peu près impuissant tout au moins pendant un temps assez long pour la raison que je viens d'indiquer.

Je préférerais et de beaucoup pour ma part, puisque, je le répète, l'outil était entre nos mains, qu'on ait recours au prix social rémunérateur qui lui, grâce au système de déblocage dont il est assorti dans le statut vous permet d'atteindre le but que vous recherchez, de façon certaine.

Est-ce le mot « prix social », comme le disait notre collègue M. Durand tout à l'heure, qui n'est pas heureux ? Peu importe le mot, c'est la chose qui compte. Dites, si vous le voulez, juste prix.

Pourquoi donc chercher à faire encore du neuf même s'il est raisonnable ? (*Très bien! très bien! et applaudissements sur divers bancs.*)

En terminant, monsieur le ministre, je voudrais recommander à votre vigilante attention, d'une façon toute particulière, la question des importations. Tous les orateurs à cette tribune en ont parlé, que ce soit mon collègue Tucci, en traitant le problème général de la libération des échanges, que ce soient les orateurs qui m'ont immédiatement précédé, mes collègues Durand et Péridier.

Je voudrais, moi aussi, je m'en excuse, mettre l'accent sur ce grave et irritant problème, qui, vous le savez, a soulevé une juste colère parmi nos viticulteurs méridionaux. Vous avez d'ailleurs compris qu'elle était légitime, puisque dans le plan Bonnave il est question des importations. Un de ses articles précise qu'on ne débloquera que lorsque toutes les tranches auront été libérées. Je ne doute pas, sur ce point, que votre volonté soit formelle. Mais permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre — et j'ai quelques raisons à le faire — qu'il y a sinon des affaires conclues, du moins des affaires dont la conclusion est très sérieusement avancée, affaires portant sur l'achat de quantités importantes de vins italiens. C'est pourquoi je vous adjure d'être très vigilant. De toute façon, nous n'accepterons d'importations que lorsque, non seulement toutes les tranches auront été débloquées, mais que lorsque vous aurez la certitude — après avis de la commission consultative — qu'effectivement à peu près toutes les quantités disponibles de vins français ont été écoulées. (*Applaudissements.*)

Telles sont les suggestions et les critiques que je tenais à faire à l'occasion de ce débat. Je voudrais vous dire qu'en ce qui me concerne, monsieur le ministre, je vous fais confiance. Je fais confiance à M. le ministre de l'agriculture et à vous-même, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, parce que je connais vos origines, vos qualités, votre compétence; mais je voudrais vous demander — et cela de la façon la plus instante — de défendre au sein du Gouvernement, avec la plus grande fermeté et la dernière énergie, les thèses qui ont été soutenues ici, qui sont d'ailleurs les vôtres, j'en suis certain.

J'ai la conviction qu'ainsi vous les ferez triompher, d'abord parce que la défense des intérêts de l'agriculture française a toujours constitué, et constituera toujours, une cause juste; ensuite, parce que l'opportunité est souvent le meilleur facteur de la réussite.

Je n'insiste pas. Ainsi vous aurez gagné la confiance, mérité la reconnaissance, sans avoir à quitter le Gouvernement, de l'ensemble des agriculteurs et des viticulteurs français, de l'ensemble de cette masse paysanne qui représente et qui représentera toujours dans notre beau pays de France l'élément essentiel de la stabilité et de la prospérité de la nation tout entière. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. Dronne.

M. Dronne. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je n'ai pas l'intention de faire le tour de l'ensemble des problèmes agricoles. Mon intervention, qui sera limitée dans le temps et dans son objet, a un but bien précis: amener M. le ministre de l'agriculture à définir la politique qu'il entend suivre dans un secteur très particulier de la production agricole française: la production chanvrière.

Ce problème du chanvre peut vous paraître bien peu important en comparaison des grandes questions qui ont été évoquées à cette tribune hier et aujourd'hui, par exemple celle de la betterave ou celle du vin. Cependant, il constitue un exemple typique des difficultés et de l'incohérence au milieu desquelles se débat l'agriculture française.

Pour le chanvre, deux problèmes essentiels se posent actuellement. D'une part, un problème immédiat: l'écoulement du reliquat de la récolte de 1948 et l'écoulement de la récolte de 1949.

D'autre part, un problème d'ordre général: le Gouvernement entend-il poursuivre les efforts commencés pour développer une production chanvrière nationale ?

Voyons d'abord le problème immédiat: l'écoulement du reliquat de la récolte de 1948 et l'écoulement de la récolte de 1949.

La récolte de 1948 n'est pas encore entièrement commercialisée. Je ne m'étendrai pas sur les controverses qui se sont élevées entre les producteurs et les industriels utilisateurs, et qui portaient essentiellement sur la fixation du prix. Un prix de base de 140 francs par kilogramme de filasse pour la qualité moyenne française, la qualité S. A. 2, a été fixé tardivement, en avril 1949.

Les industriels l'ont estimé trop élevé et ont fait, en quelque sorte, la grève des achats.

Pourtant, ce prix de 140 francs correspondait sensiblement aux prix mondiaux,

autant qu'on puisse parler de prix mondiaux pour un marché aussi restreint et aussi peu organisé que celui du chanvre.

Les industriels ont procédé à quelques achats très limités de chanvres français, à des prix généralement inférieurs de 15 à 20 francs aux tarifs officiels. Certains cultivateurs, qui avaient des besoins urgents d'argent — en particulier les jeunes —, ont accepté de vendre à ces conditions; mais, pendant qu'ils discutaient ainsi les prix sur le marché intérieur français, les utilisateurs procédaient à de très larges achats sur les marchés étrangers. De juillet 1948 à juillet 1949, il a été importé, en chiffres ronds, 15.000 tonnes de chanvre, ce qui représente plus de quatre fois la production annuelle française, puisque la production française de 1948 est estimée à 3.500 tonnes; et ces importations ont souvent été effectuées à des prix supérieurs aux prix intérieurs français.

A titre d'exemple, des chanvres turcs ont été payés de 150 à 185 francs, prix caf, rendus ports français; des chanvres syriens, de 170 à 190 francs, des chanvres du Chili, de 190 à 210 francs.

Tous ces chanvres se classent entre 100 et 110 p. 100 de la qualité de base S. A. 2, dont le prix officiel sur le marché intérieur français est de 140 francs.

Ainsi, au moment où la production française arrivait à un résultat rarement atteint, à un prix sensiblement égal ou même inférieur aux prix mondiaux, elle ne trouve pas preneur parce qu'on importe des chanvres étrangers plus chers que les chanvres français. Il y a là quelque chose de choquant.

Les utilisateurs expliquent, sans doute, qu'ils ont établi en 1948, pour la campagne 1948-1949, un programme d'importations basé sur un rythme de production qu'ils n'ont pas pu maintenir. Et il est incontestable, en effet, que les commandes ont baissé brutalement en 1948-1949 et que la corderie en particulier, traverse actuellement une crise de mévente. Mais un fait brutal demeure : les utilisateurs ont acheté des chanvres étrangers plus chers que les chanvres français et les pouvoirs publics ont laissé faire.

Les utilisateurs expliquent encore qu'ils sont obligés d'acheter à l'extérieur certaines qualités qu'ils ne trouvent pas sur le marché français, en particulier pour le tissage. C'est vrai, mais il est également vrai qu'il a été importé des chanvres de même qualité que les chanvres français.

Je suis convaincu que les utilisateurs ont profité des circonstances qu'ils estimaient favorables pour essayer de peser sur le marché français et pour amener une baisse des prix.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre, s'était inquiété de cette situation. Pour y remédier il avait pris, ou envisagé de prendre, deux catégories de mesures.

La première de ces mesures a consisté à recommander l'intervention de la coopération dans l'organisation du marché.

Les coopératives ont centralisé et stocké les récoltes de leurs adhérents. La force des industriels réside dans ce fait qu'ils sont quelques-uns en face d'une masse de petits producteurs disséminés. La coopération permet de rétablir l'équilibre. Elle donne aux producteurs la possibilité de parler d'égal à égal avec les acheteurs.

Pour faciliter l'intervention de la coopération, une subvention de 15 francs par kilogramme de filasse stockée a été décidée. A l'heure présente une grande partie du reliquat de la récolte de 1949 est stockée par trois coopératives: la Société coopérative des agriculteurs de Touraine: 99.932 kilogrammes; la Coopérative agricole de Saint-Mars, Candé et Ancenis: 17.300 kilogrammes; la Coopérative agricole départementale de la Sarthe : 976.414 kilogrammes; soit au total plus d'un million de kilogrammes.

En tenant compte des stocks conservés en culture, le reliquat non commercialisé de la récolte de 1949 peut être estimé à un minimum de 1.500 tonnes, soit le dixième des importations effectuées entre juillet 1948 et juillet 1949.

La seconde mesure prise par votre prédécesseur, monsieur le ministre, a consisté à tenter de limiter les importations de chanvres étrangers. Pour arriver à ce résultat, une entente avait été conclue entre le ministre de l'agriculture et le ministre de l'industrie et du commerce. Les demandes d'autorisation d'importation de chanvre de corderie devaient être soumises pour avis au ministre de l'agriculture.

Ces deux séries de mesures n'ont pas été suffisantes pour assainir le marché français. La seconde ne paraît même pas avoir été appliquée.

Maintenant, nous nous trouvons dans la situation suivante: un report de l'ordre de 1.500 tonnes de la récolte de 1948 vient s'ajouter à la récolte de 1949.

Heureusement, à quelque chose malheur est bon; cette récolte de 1949 est inférieure en quantité et en qualité, du fait de la sécheresse excessive qui a sévi cette année. Elle est estimée à environ la moitié d'une récolte normale, à moins de 2.000 tonnes. Le report de la récolte de 1948 et la récolte 1949 représentent donc la récolte d'une année normale.

Je viens vous demander, monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez prendre afin d'assurer un écoulement normal de ce reliquat de la récolte de 1948 et de la récolte de 1949.

Je pense que les mesures suivantes seraient particulièrement efficaces:

1° Arrêt total de toutes les importations de chanvres étrangers, tant qu'il restera des chanvres français sur le marché. Cet arrêt devrait porter à la fois sur les chanvres de corderie et sur les chanvres de filature, car s'il ne portait que sur les chanvres de corderie, la fraude serait trop facile. A un moment où nos achats à l'extérieur posent constamment de graves problèmes de devises, il est criminel d'importer en France des produits alors que les produits équivalents français restent sur les bras des producteurs;

2° Pour la liquidation de la récolte de 1948, le versement, dans les plus brefs délais, de la subvention promise de 15 francs par kilogramme de filasse stocké dans les coopératives et l'attribution d'une prime de stockage pour couvrir les frais, frais de conservation prolongée, qui ne peuvent pas être récupérés.

Le Gouvernement a demandé à la coopération d'intervenir pour assainir le marché. La coopération a fait un très gros effort pour réaliser et pour financer le stockage. Elle doit être épaulée. Elle doit l'être d'autant plus que certains éléments ne lui pardonnent pas d'être intervenue pour empêcher l'effondrement des prix et qu'ils sont bien décidés à lui créer toutes les difficultés possibles;

3° Pour la récolte de 1949, l'institution d'une subvention sur le fonds textile. Je dois vous dire que, personnellement, je suis hostile au système des subventions et au système des primes. Mais, pour la récolte de 1949, des circonstances exceptionnellement défavorables justifient l'institution d'une prime. Ces circonstances exceptionnellement défavorables sont, d'une part, l'état du marché et, d'autre part et surtout, la sécheresse catastrophique qui a déterminé un rendement moyen réel très bas et une perte très grave de qualité.

J'ajoute que le chanvre est le seul textile métropolitain qui ne bénéficie pas de subvention. Il se trouve, de ce fait, défavorisé par rapport aux autres textiles.

D'autre part, au cas où l'écoulement de la récolte se heurterait aux mêmes difficultés et aux mêmes longs délais que l'écoulement de la récolte précédente, il serait encore nécessaire de faire intervenir à nouveau les coopératives de stockage.

Passons maintenant aux problèmes d'ordre général. Le Gouvernement entend-il développer une production métropolitaine du chanvre ?

En 1840, on cultivait en France 176.000 hectares de chanvre; en 1932, on en cultivait moins de 1.300. Le résultat est que l'industrie française était devenue presque entièrement tributaire de la production étrangère.

Après 1932, les pouvoirs publics et certaines organisations agricoles s'émurent de cette situation et mirent sur pied un programme d'augmentation de la production chanvrière française. Cette politique a porté ses fruits, pendant la guerre, puis après la guerre. La France était arrivée, l'an dernier, je le répète et je le souligne, à ce résultat remarquable d'accroître sa production et de produire sensiblement aux prix mondiaux.

C'est au moment où notre politique chanvrière avait atteint un de ses objectifs essentiels que des importations massives ont entraîné une mévente catastrophique sur le marché intérieur français, ce qui risque de compromettre plus de quinze ans d'efforts.

Actuellement, comme on dit vulgairement, les pays producteurs de chanvre ne savent plus sur quel pied danser.

D'autre part, les pouvoirs publics encouragent ou semblent encourager la production chanvrière, font une politique d'investissements et parlent de porter les surfaces cultivées à 20.000 hectares, soit le triple des surfaces actuellement cultivées. D'autre part, ils découragent les producteurs par d'autres mesures ou plutôt par l'absence de mesures, en particulier en matière d'importation et de prix.

Les producteurs vous demandent, monsieur le ministre, de mettre fin à ces contradictions et à ces incohérences. Ils vous demandent de définir une politique en la matière, de dire si vous entendez poursuivre le développement de la production chanvrière française ou non. Dans la négative les gens seront fixés et ils se tourneront vers d'autres productions.

Je considère, quant à moi, que la France doit accroître sa production nationale et je pense qu'il suffirait de vouloir et de prendre quelques mesures simples. En dehors du contrôle des importations, ce serait la reprise d'une clause qui était toujours insérée avant guerre dans les cahiers des charges relatifs aux marchés passés par les grandes administrations pour les fournitures d'articles de chanvre. Ces cahiers des charges prévoyaient que les articles de chanvre devaient être fabriqués avec du chanvre français. Ainsi les industriels de la filature, du tissage et de la corderie pouvaient trouver sur le marché français des quantités de chanvre suffisantes pour fabriquer des articles soumissionnés ou équivalents. Il conviendrait de revenir à cette obligation; mais il faudrait surtout définir une politique cohérente des textiles français dans leur ensemble. Actuellement, nous avons un fonds textile qui donne des subventions à certains textiles et pas à d'autres. Il en résulte que certains sont défavorisés artificiellement.

Je citerai un seul exemple, il est caractéristique: l'administration des P. T. T. a procédé ces temps derniers à l'adjudication de 300.000 sacs à dépêches. Elle a demandé aux soumissionnaires de faire deux prix: l'un en chanvre, l'autre en lin. Elle estime qu'à prix égal le chanvre est plus intéressant parce que plus solide. Mais comme il y avait une différence de prix de l'ordre de 70 francs par sac en faveur du lin, toute cette adjudication a été passée en lin, parce qu'il bénéficie d'une subvention qui permet la fabrication du fil à un prix moins élevé que le chanvre, qui, lui, n'est pas subventionné.

Ainsi, par le jeu de subventions discriminatoires, le lin, fibre de luxe, arrive à concurrencer le chanvre, fibre vulgaire, dans la fabrication d'articles pour lesquels le chanvre convient mieux. Ce simple exemple suffit à montrer les inconvénients du système actuel.

Je le répète, je ne suis pas partisan du système des subventions, les chanvriers non plus, mais ceux-ci se sont efforcés de produire aux prix mondiaux, sans subvention, et ils y sont arrivés.

Les subventions ne se justifient qu'à titre exceptionnel, pour faire face à des situations momentanées défavorables, pour permettre le développement d'une production, pour réaliser un programme. En aucun cas, elles ne doivent avoir pour effet d'instituer une situation artificielle en faveur ou en défaveur de telle ou telle production. La politique des subventions textiles et notre politique de production textile doivent être revues dans leur ensemble, non seulement sur le plan métropolitain, mais encore sur le plan, beaucoup plus général, de l'union française.

Lors d'un voyage récent à Madagascar, j'ai constaté que les producteurs de sisal malgache se heurtent aux mêmes difficultés et aux mêmes manœuvres, de la part des mêmes utilisateurs, que les producteurs de chanvres français.

Telles sont les remarques que j'ai tenues à formuler à propos d'une production très limitée, à propos de la production chanvrière française et de la production française de fibres textiles en général.

J'espère, monsieur le ministre, que vous saurez remettre de l'ordre dans le chaos actuel et que vous saurez définir et poursuivre une politique qui donnera satisfaction aux aspirations légitimes des producteurs et à l'économie française en général. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. Monichon.

M. Monichon. Mesdames, messieurs, dans le débat qui se déroule devant notre assemblée, je voudrais vous entretenir de l'écoulement des produits agricoles, de leurs débouchés et de l'incidence de la fiscalité sur le prix de revient de ces produits, prix de revient qui en conditionne la consommation tant sur le marché intérieur que sur le plan des exportations.

Cette question apparaît, en effet, importante au moment où nous nous acheminons vers la libération des échanges. Nous sommes de ceux qui pensent — et vous le pensez certainement avec nous, monsieur le ministre — que l'agriculture doit être la première activité nationale, pour des raisons que justifient tout un passé, toute une tradition et dans lesquelles la fertilité de notre sol et notre climat sont les éléments les plus déterminants.

Ils justifient d'ailleurs la place prépondérante que l'agriculture française occupait sur les marchés extérieurs et qu'elle méritait par la qualité de ses produits, tout à l'honneur des agriculteurs de notre pays.

Je n'en veux pour exemple que la renommée et le rayonnement de nos grands vins, qu'ils soient de Gironde ou de Bourgogne, à travers le monde entier, et dont on admet à juste titre qu'ils ont été les meilleurs ambassadeurs de la qualité de la production française, augmentant le rayonnement de notre pays et consacrant le travail et le souci de la recherche du parfait qui animent nos classes paysannes.

L'incidence d'une telle position est heureuse sur le plan national; elle contribue par les exportations de produits agricoles à améliorer la situation de notre balance commerciale, puisqu'aussi bien, pour être prospère et avoir une monnaie stable, un pays doit exporter plus qu'il n'importe, vendre plus qu'il n'achète.

Nous admettrons ensemble qu'un tel principe n'est pas seulement valable pour les nations, mais aussi pour les entreprises et pour les individus.

Depuis que l'industrie s'est largement développée, l'agriculture a été le réservoir de main-d'œuvre dans lequel on a puisé, réduisant, en trente ans, dans de nombreuses bourgades de nos campagnes, le nombre des habitants d'un bon tiers, privant ainsi la terre de France des bras dont elle avait besoin, alors que, dans le même temps, l'équipement et la modernisation des moyens de culture étaient insuffisants pour remédier à cette ponction de bras vigoureux qui étaient dirigés vers les usines.

C'est ainsi que s'explique, au moins pour partie, l'augmentation du prix de revient de nos produits agricoles, la machine n'ayant pas suffisamment remplacé l'homme à la terre.

Pour que l'agriculture connaisse l'essor et le succès indispensables à la vie du pays et pour qu'elle remplisse le rôle important qui lui est assigné dans le plan Monnet, afin de pouvoir compenser par nos exportations l'aide du plan Marshall lorsque celle-ci cessera, il faut l'équiper en matériel, lui donner des engrais et trouver des débouchés à l'extérieur pour cette production accrue sans laquelle nous serons incapables de nous libérer des conséquences de la guerre et de l'occupation.

Il faut également pouvoir produire moins cher, sans négliger la qualité. C'est ainsi que se pose le double principe du libéralisme économique et du desserrement fiscal. J'entends bien que, dans le domaine des échanges internationaux, nous avons à tenir compte des principes qui commandent la politique économique de pays voisins, qu'ils soient, comme l'Angleterre, par exemple, nos clients et nos fournisseurs, mais ce qu'il faut avant tout, c'est comparer le niveau de vie des agriculteurs des différents pays et les charges fiscales et sociales qui s'incorporent aux prix de revient de nos produits agricoles à celles qui s'intègrent aux produits des autres pays qui peuvent être, à moins qu'ils ne le soient déjà, sur les marchés extérieurs, des concurrents redoutables.

Produire, pour la France, dans le secteur agricole est chose assez facile, car, même avec des moyens réduits, la classe paysanne a donné depuis quatre ans, et je ne me réfère qu'à ce dernier exemple, la preuve de sa volonté tenace, de son courage et de son patriotisme.

Ecouler les produits à des prix normaux, c'est-à-dire à des prix de revient raisonnables, car la notion du prix de revient doit être admise absolument — d'autant que j'essaierai de démontrer tout à l'heure que le rôle de l'Etat, dans le calcul de ce prix de revient, est très important et souvent néfaste — est un autre problème plus délicat, dans lequel le plan Monnet a donné à notre agriculture une orientation certaine.

Jusqu'à cette heure, après être péniblement sortis d'un dirigisme mal organisé, créateur de marché noir, conduisant l'Etat directeur à avaliser par étapes, lorsqu'il ne les dépassait pas, les cours du marché parallèle, nous nous acheminons vers un libéralisme orienté, c'est-à-dire, au stade de la production et de la distribution, vers plus d'initiatives, plus d'émulation dans la recherche à la fois du rendement et de la qualité, avec pourtant assez peu d'encouragements pour cette forme d'une activité raisonnée, intelligente et réfléchie.

Si l'un de nos éminents collègues, éminent par la forme de son esprit autant que par sa vive éloquence, a pu, il y a quelques jours, sonner le ralliement des libéraux et de cette forme de la production et de la distribution à laquelle nous sommes attachés parce qu'elle répond à notre tradition et à notre comportement, et parce qu'aussi les résultats décevants du dirigisme nous fortifieraient, s'il en était besoin, dans notre système, je me permettrai de vous dire que, pour être profitable et probant, le libéralisme économique doit être complété d'une déflation fiscale.

Le marché intérieur, en effet, en ce qui concerne nos productions agricoles, n'est pas aussi actif que nous le voudrions. La crise économique et le chômage réduisent le pouvoir d'achat de nombre de Français qui trouvent les produits chers pour leurs moyens et qui en consomment, par conséquent, moins. C'est le moment que choisit le Gouvernement pour faire des importations inconsidérées et pour le moins malheureuses, en particulier en ce qui concerne nos vins.

Le résultat est pourtant probant. Les vins étrangers parviennent en France sur

la table du consommateur à un prix de revient égal et même quelquefois supérieur — surtout s'il leur est appliqué des droits de douane — aux vins français. Quant à leur qualité, vous serez d'accord avec moi pour n'en pas parler.

Durant ce temps, on enregistre une baisse de 20 p. 100 du cours de nos vins par rapport à l'année dernière, alors que les frais des cultivateurs ont presque doublé, ainsi que le prouvent les prix des tracteurs et du sulfate de cuivre, par exemple, comparés aujourd'hui à ce qu'ils étaient en 1947.

On dit — et le Gouvernement pourrait apporter une précision — que plus de 1.300.000 hectolitres de vin ont été importés, payés pour partie en devises — comme si nous en avions trop — alors que les vins français restent dans les caves et les chais et que nos agriculteurs se demandent devant cette mévente comment demain ils payeront leurs impôts.

Cette politique contraire à nos principes, alors que la soudure paraît assurée et que les organisations professionnelles ont déconseillé de telles pratiques, apparaît comme une brimade à la paysannerie et aux viticulteurs et n'est point de nature à créer le climat de confiance dont le pays a besoin.

Sur un plan plus particulier, celui des papeteries, le Gouvernement laisse entrer en France la pâte à papier de Scandinavie, qui revient aux usines à 24 francs le kilo, tandis que la pâte à papier fabriquée par nos papeteries à base de pin maritime revient à 27 francs. Si cette situation, sur laquelle nous avons attiré l'attention du Gouvernement depuis un an, et plus spécialement depuis les incendies de cet été qui ont ravagé le plateau gascon, persiste, nous risquons de perdre 600.000 mètres cubes de bois d'industrie utilisables seulement pour la papeterie, ajoutant ainsi une nouvelle catastrophe à celle qui s'est abattue sur le plateau gascon au mois d'août dernier.

Les importations de pâte à papier doivent être frappées de droits de douane afin de protéger nos bois incendiés et de permettre à nos papeteries de les acheter. J'entends bien que le *Journal officiel* de ce matin a publié un décret frappant de droits de douane les papiers venant de l'étranger. Cette mesure n'est pas suffisante pour la sauvegarde des intérêts d'une région qui vient d'être douloureusement sinistrée.

Du côté des exportations, il y a eu depuis quatre ans des règlements nombreux et nous n'avons pas pu, alors que nous en avions les moyens, satisfaire les demandes de pays qui étaient nos clients traditionnels, perdant ainsi au profit de pays voisins des marchés importants. C'est de cette manière qu'avant guerre nos poteaux de mines et nos bois sciés appelés traverses allaient vers l'Angleterre. En mai 1949, les Anglais pouvaient acheter 2 millions de traverses. On en a libéré 250 à 300.000 seulement, avant les incendies, malgré nos pressantes démarches, et il serait intéressant que M. le ministre nous donne le tonnage des poteaux de mine en provenance du plateau gascon expédiés en Angleterre au cours des dix premiers mois de l'année 1949. J'entends bien que l'Angleterre a une politique dirigiste et que le Timber control est seul habilité à traiter des échanges, mais le rôle de notre Gouvernement devrait consister, dans ce cas particulier, après avis des organisations professionnelles, à fixer avec les Anglais le volume des bois à exporter, à en fixer le prix limite, c'est-à-dire le prix plancher, et à laisser, dans ce cadre ainsi tracé, toute liberté à nos exportateurs et à nos industriels.

Avec des pays comme l'Espagne, pauvres en devises fortes, nous aurions dû prendre pour base de nos accords le principe des échanges compensés qui a été ignoré dans nos conventions passées avec cette nation, ce qui fait que nous avons les pires difficultés pour expédier à l'Espagne les bois de nos forêts incendiées.

D'autre part, que ce soit sur le marché intérieur ou à l'exportation, la solution du problème réside dans l'abaissement de nos prix de revient compatibles avec les frais qui grèvent ces prix.

Enoncerai-je une contre-vérité en disant que certains produits agricoles sont grevés de frais, taxes et impôts divers qui atteignent leur prix de vente au stade de la production, indépendamment des charges sociales et des frais de transport pour amener ces produits vers les lieux de consommation ?

Ainsi, pour les bois dont l'écoulement nous préoccupe à juste titre depuis les sinistres d'août 1949, il est facile de démontrer qu'un mètre cube de bois pour le sciage, qui se vend aujourd'hui entre 700 et 800 francs sur pied, supporte des charges équivalentes à son prix de vente.

Ainsi, alors que le produit a baissé de 50 p. 100 depuis un an au stade de la production, cette baisse se réduit, au stade de la vente des produits transformés, à 10 ou 12 p. 100. En effet, le mètre cube de bois scié, chargé sur wagon au départ revient à une somme de l'ordre de 5.500 à 6.000 francs. Les taxes qui frappent ce bois, au départ, sont de l'ordre de 24,50 pour 100, se répartissant comme suit: fonds forestier national, 6 p. 100; taxe de solidarité agricole, 3 p. 100; taxe à l'achat, 1 p. 100; taxe à la production, 12,50 p. 100; taxe professionnelle, 0,50 pour 100; taxe locale, 1,50 p. 100.

Ainsi, le mètre cube de bois scié vendu, départ gare-usine, acquitte sur la base de 6.000 francs, prix de vente, un quart, soit 1.500 francs de taxes, ce qui représente la moitié, soit 750 francs par mètre cube de bois sur pied, puisqu'il faut 2 mètres cubes de bois sur pied pour fabriquer un mètre cube de bois scié. Ainsi, le mètre cube de bois sur pied, vendu 750 francs en moyenne, est frappé de frais et taxes égaux à son prix de vente, au stade de la production. L'Etat encaisse autant que le propriétaire, qui a dû attendre trente ou quarante années pour faire de son pin un pin marchand.

Si l'on tenait compte des charges sociales que le transformateur paye, on dépasserait, comme frais, le prix de vente initial, car il y a 190 francs de charges sociales par mètre cube de bois sur pied.

Pour les vins, la situation n'a-t-elle pas quelque chose d'analogue ? Aussi trouvons-nous paradoxal qu'on ait voulu faire supporter au producteur la responsabilité des prix élevés, alors que la fiscalité excessive et toujours insuffisante à alimenter les besoins de l'Etat, ajoutée aux frais de transport dans la fixation desquels l'Etat intervient aussi, se chargent de doubler et plus le prix de base de nos produits.

Certes, d'autres questions urgentes, qui intéressent le plateau gascon, comme celle de l'équipement en matériel des communes forestières pour la lutte contre l'incendie, la création de pare-feu, de pistes, de points d'eau et d'observatoires justifiant la défense de ce qui reste de la forêt, l'écoulement des bois et la revalorisation de leur prix, la reconstitution de la forêt détruite, le réensemencement des Landes, le financement de la campagne gemmière, la reconstruction des immeubles et des bâtiments d'exploitation détruits par les incendies, la reconstitution des cheptels, les prêts du Crédit foncier aux sinistrés, sont autant de problèmes qui trouveraient leur place dans cet important débat.

Mais la proposition de résolution que j'ai déposée avec mon collègue Restat sur les incendies de forêts fera l'objet d'une discussion prochaine au cours de laquelle il me sera loisible de traiter des problèmes qui se posent et des solutions qui s'imposent.

Le problème est donc triple. Il est d'ordre technique sur le plan de l'équipement et de la modernisation des moyens de production agricole, équipement et modernisation qui sont, dans notre esprit, synonymes de réductions des prix de revient par une augmentation de la production. Il est d'ordre économique dans le domaine des débouchés à trouver à nos produits agricoles. Il est surtout d'ordre fiscal dans la trop grande mesure où les charges fiscales et parafiscales grèvent les produits au point de les rendre inconsommables.

Sur ce point, le Gouvernement aura l'occasion, lorsque nous discuterons la question des incendies de forêts, de faire la preuve de son désir, souvent exprimé et rarement réalisé, d'une détente fiscale que nous lui proposerons, sans incidence sur les rentrées budgétaires et ce sera un test extrêmement instructif.

Produire est bien, faire de la qualité est mieux. C'est le rôle des agriculteurs et ils n'y ont pas manqué, même dans des circonstances très difficile. Le prix de revient qui conditionne la vente du produit est, pour une large part, du ressort de l'Etat. Qu'il fasse de la détente fiscale et le libéralisme économique tel que nous le concevons permettra à notre agriculture de jouer le rôle déterminant qui lui est assigné.

Si, déjà une fois, l'épi a sauvé le franc, espérons qu'il sera, dans un proche avenir, permis à notre agriculture de concourir avec efficacité au relèvement du pays. *(Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre, à gauche et à droite.)*

Mme le président. La parole est à M. Restat.

M. Restat. Mesdames, messieurs, monsieur le ministre, le monde agricole est plus qu'inquiet, il est angoissé et désireux de connaître la politique agricole qu'entend suivre le Gouvernement.

Mon intervention sera brève. Elle s'adressera beaucoup plus au membre du Gouvernement que vous représentez qu'au ministre de l'agriculture. Je vais, en effet, me cantonner dans le litige sérieux qui oppose actuellement les planteurs de tabac au Gouvernement.

J'interviens au nom d'un grand nombre de représentants de départements planteurs et je remercie les collègues qui

m'ont accordé leur confiance. Je résume les faits.

Le prix du tabac est fixé chaque année, en décembre, par le ministre des finances, sur la proposition de la commission paritaire. Cette commission est composée de délégués des planteurs et des représentants de la S. E. I. T. A. la société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes. Chacune des parties présente des propositions et, en cas de désaccord, le ministre des finances fixe le prix annuel des tabacs indigènes.

Depuis dix ans ce prix a été établi en tenant compte de l'indice des prix. Au prix de base s'ajoutent différentes primes tendant à améliorer la qualité ainsi que la continuité des plantations. C'est ainsi que, pour l'année 1948, le prix des tabacs fut fixé comme suit: prix de base, 210 francs le kilogramme; prime de qualité, 50 francs; prime de fidélité, 58 francs; total, 318 francs le kilogramme.

Dans le but de fixer le prix pour la récolte de 1949, la commission paritaire s'est réunie à Paris le 20 décembre dernier. Les délégués des planteurs présentèrent un rapport déterminant l'évaluation d'un juste prix dans le même esprit d'objectivité que les années passées: accroissement des charges de culture entre la campagne 1948 et la campagne 1949; indice des prix des principaux produits végétaux; indice des prix agricoles et industriels.

Se basant sur ces indices, et tenant compte de la nécessité pour un grand nombre de planteurs de consacrer des sommes importantes à l'équipement des séchoirs, les délégués proposèrent le prix moyen global de 375 francs le kilo.

Le directeur de la S. E. I. T. A. présenta un rapport dont je vais vous donner connaissance en ses passages essentiels:

« Je rappelle qu'à la séance du 8 novembre, à l'occasion de la présentation du budget de la S .E. I. T. A. pour 1950, j'ai indiqué au comité qu'il convenait de prévoir une baisse du prix d'achat de la récolte indigène de 1949 par rapport à celui de la récolte précédente, baisse justifiée par les considérations suivantes:

« 1° L'année 1949 a vu se rouvrir, pour mon administration, les marchés d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud sur lesquels la S. E. I. T. A. avait été, depuis la libération, dans l'incapacité de procéder à des achats, soit par manque total de devises, soit par impossibilité d'obtenir des pays intéressés des licences d'importation de marchandises françaises en contrepartie des achats de tabac.

« En juin dernier, un crédit de trois millions de dollars était accordé pour des achats aux Etats-Unis, crédit renouvelé pour les années 1949 et 1950 et susceptible d'ailleurs d'être porté à cinq millions dans les prochains mois.

« Quant aux pays de l'Amérique latine, depuis le mois d'octobre, ils autorisent des importations de marchandises françaises conditionnées par des exportations de tabac concomitantes.

« Le monopole est ainsi revenu à la situation d'avant guerre en ce qui concerne son approvisionnement en tabac, en feuilles; l'achat de tabacs exotiques présentant le triple avantage d'assurer une meilleure qualité des mélanges et de procurer les matières premières au meilleur prix, afin de faciliter, par le jeu des compensations, l'augmentation du volume des exportations de l'industrie française.

« 2° La nécessité d'adopter une politique de prix en fonction des besoins de tabac métropolitain, eux-mêmes liés à ceux de la consommation, qui se sont accrus au fur et à mesure du retour à la liberté de vente, a eu pour conséquence que le tabac se trouve occuper, dans la gamme des produits agricoles, un rang de faveur, que ne justifie plus autant que par le passé le retournement de la situation, tel qu'il vient d'être exposé au paragraphe précédent.

« 3° Si le niveau des surfaces cultivées en 1949, qui a marqué une augmentation de 4.500 hectares par rapport à celui de 1948, se trouve actuellement établi au chiffre prévu par le plan Monnet — 30.000 hectares — ont doit considérer qu'il n'est pas désirable que ce chiffre soit dépassé. Or, les renseignements parvenus sur les déclarations de culture pour l'année 1950, font ressortir un accroissement de ces déclarations plus ou moins important suivant les régions par rapport à 1948, accroissement dont la résorption doit être poursuivie moins par un contingentement refus d'autorisation de communes nouvelles — que par une adaptation judicieuse du prix d'achat. »

En fait, le prix offert par la S. E. I. T. A. était de l'ordre de 50 p. 100 de celui effectivement payé en 1948, alors que l'on devait constater une diminution de la valeur du rendement de la récolte d'environ 20 p. 100 à cause de la sécheresse.

Le coût de la production pour le planteur étranger est inférieur à celui du planteur français du fait qu'à l'étranger la culture est agronomique, alors qu'en France elle est fiscale, entraînant pour ce planteur une multiplicité de manipulations imposées par les règlements de culture du monopole. Dans les pays étrangers, les stocks de tabac excédentaires sont prix en charge, soit par les gouvernements, soit par des organismes financiers bénéficiant de leur appui. Ils revendent au mieux, sur les marchés mondiaux, indépendamment du prix payé au planteur. C'est le schéma classique du dumping.

L'objection indiquant que les prétentions des planteurs sont trop élevées par rapport aux prix agricoles tombe à l'étude des propositions faites. Elle provient du fait que les comparaisons indicielles ont été faites sans tenir compte de la nature particulière de la culture du tabac, régie par le monopole.

Les planteurs indiquaient que, malgré le bien fondé de leurs propositions — que d'ailleurs nul ne peut contester — ils étaient disposés, afin de tenir compte des nécessités budgétaires et de matérialiser leur esprit de conciliation, à accepter le prix moyen global brut de 300 francs le kilo, alors que le prix était de 318 francs en 1948. La S. E. I. T. A. n'a pas cru devoir dépasser l'offre de 230 francs, soit une baisse de 30 p. 100 sur le prix de 1948. Les délégués des planteurs, ayant fait le maximum, ne pouvaient donner leur accord à des offres aussi dérisoires qu'injustifiées M. le ministre des finances devra fixer le prix, puisqu'il ne peut que constater qu'il y a désaccord à la commission paritaire. Telle est, brièvement résumée, la situation faite cette année aux planteurs de tabac.

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous dire que si votre collègue le ministre des finances acceptait les propositions de la S. E. I. T. A., dans la fixation des prix des tabacs indigènes pour la récolte de 1949, la situation deviendrait grave.

En effet, le prix de 230 francs offert n'est pas consécutif à une discussion sur l'application du calcul du prix de revient, mais à la décision d'un alignement des prix intérieurs sur les prix extérieurs. Allant plus loin et reprenant la lecture du rapport du comité technique de la S. E. I. T. A., nous constatons que les déblocages des sommes nécessaires pour solder les importations de tabac ont été acceptées pour faciliter, par le jeu des compensations, l'augmentation du volume des exportations de l'industrie française.

Je me permets de revenir sur la controverse qui opposait hier nos collègues MM. Dulin et David. M. Dulin indiquait que, si la liberté des échanges pour les produits agricoles était pratiquée, elle devait entraîner en compensation, automatiquement, l'importation de tracteurs étrangers, lorsqu'ils étaient de qualité au moins égale et parfois supérieure, leur prix étant moins élevé que le prix des tracteurs fabriqués par nos industries nationalisées.

Notre collègue M. David contestait cette thèse en indiquant que cette position créerait du chômage et provoquerait une crise accentuée de mévente des produits agricoles, par suite d'une diminution du pouvoir d'achat de la classe ouvrière.

Je ferai observer à notre collègue que, dans les mêmes conditions et pour les mêmes raisons, la diminution du pouvoir d'achat de l'agriculture française provoquerait également une crise de chômage par suite de l'impossibilité pour les agriculteurs d'acquérir le matériel indispensable dont ils ont besoin.

M. Dulin. Très bien!

M. Restat. J'indiquerai également qu'il n'existe aucune raison valable pour que l'industrie française soit protégée sur les deux tableaux, d'une part par l'interdiction d'importations en compensation d'exportations agricoles, d'autre part par des exportations faites en compensation d'importations de produits agricoles.

M. Primet. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Restat. Volontiers.

Mme le président. La parole est à M. Primet avec l'autorisation de l'orateur.

M. Primet. Comment allez-vous expliquer alors la position des représentants du gouvernement français qui se sont rendus dernièrement à Prague pour renouveler un accord commercial ? On leur proposait d'exporter en Tchécoslovaquie de nombreux produits agricoles français, et notamment des produits saisonniers du Sud-Est et du Sud-Ouest et en compensation on offrait un tracteur très connu, le Ztor 25 qui est excellent et dont le prix de vente est très accessible. Comment expliquez-vous, avec la théorie que vous venez de soutenir, que le Gouvernement ait décidé de cesser les négociations ?

M. Restat. Mon cher collègue, c'est une question que vous poserez au Gouvernement. N'étant pas du Gouvernement, il m'est difficile de vous répondre.

M. Dulin. C'est bien le bon sens paysan!

M. Primet. Vous appartenez à un parti de la majorité.

M. Restat. L'unité nationale, c'est par là que je termine, mon cher collègue, et si vous m'aviez laissé poursuivre votre intervention n'aurait peut-être pas eu lieu, l'unité nationale ne doit pas jouer à sens unique et l'agriculture française ne doit pas être constamment sacrifiée au bénéfice de l'industrie. Une commune mesure s'impose.

Ainsi donc la question est nettement posée. Si le prix du tabac est fixé à 230 francs le kilo, c'est que le Gouvernement aura accepté d'imposer à un produit agricole un prix nettement inférieur à celui de l'année dernière, non pas parce qu'il y a surproduction, donc baisse effective sur le marché intérieur, mais parce qu'il trouve des avantages pour sa trésorerie à effectuer des importations, en assurant en outre des débouchés supplémentaires à l'industrie au détriment de l'agriculture française.

Hier, nous ne pouvions que constater pour la fixation du prix du blé et de la betterave la non-exécution des engagements pris envers l'agriculture.

Aujourd'hui, c'est plus grave, parce que ce serait une diminution de prix imposée dans les conditions que je viens d'indiquer. Demain, ce serait peut-être l'ensemble de l'agriculture qui serait appelée à subir cette nouvelle politique. Que deviendraient les plans établis en vue de l'exportation des produits agricoles si vous acceptiez une politique d'importations au lieu de rechercher des débouchés extérieurs ?

Monsieur le ministre, je vous prie d'attirer l'attention de votre collègue, M. le ministre des finances, sur la gravité de cette question. Il serait inconcevable que la proposition des planteurs, demandant la fixation du prix du tabac de la récolte 1949 à 300 francs le kilogramme au lieu 318 francs l'année dernière, ne fût pas retenue. Si, contre toute attente, le Gouvernement fixait ce prix à 230 francs le kilogramme, il commettrait une faute de conséquences qui serait ressentie par l'ensemble de la classe agricole de ce pays. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. Delorme.

M. Delorme. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, au cours de ce débat de politique agricole, mon intention est d'être court. Elle n'est pas, en conséquence, de vous apporter mon tribut de considérations générales sur l'état de l'agriculture présente. Mon intervention se propose un but plus précis: elle voudrait tenter de dégager quel est l'état actuel de la politique de modernisation et d'équipement appliquée à l'agriculture française.

Afin de situer aussi nettement que possible le problème, vous me permettrez d'abord de vous rappeler quelques données essentielles de notre économie agricole; nous verrons ensuite l'importance qui lui est attribuée dans les plans et programmes de modernisation et d'équipement et, par conséquent, le volume des investissements financiers nécessaires à cette réalisation.

Je voudrais également vous informer de ce que je peux connaître de l'état des fonds effectivement utilisés et de la réalisation des programmes en cours.

Vous me permettrez d'y ajouter mon sentiment personnel sur les modalités législatives et administratives qui l'entourent et, enfin, d'essayer d'en dégager des conclusions, étant donné la proximité de la fin de l'aide Marshall et l'éventualité désormais posée d'une libération des échanges.

Au préalable, je voudrais rappeler que, contrairement aux promesses faites solennellement par les gouvernements qui se sont succédé, le plan Monnet n'a jamais été soumis à l'étude et à la ratification du Parlement et le plan de modernisation et d'équipement qui lui a succédé ne nous est parvenu que par fragments à l'occasion du vote des lois budgétaires. Depuis qu'un décret du 3 janvier 1945 a créé le commissariat au plan, quatre ans déjà se sont écoulés sans que le Parlement ait pu se prononcer sur ces programmes qui règlent cependant l'ensemble de notre économie nationale.

A la vérité, l'expérience passée nous montre que nous risquons fort d'arriver au 30 juin 1952, date de la fin de l'aide américaine, sans que nous ayons pu juger des projets en cours. En fait, tout se passe comme si des administrations, par ailleurs fort compétentes, mais irresponsables devant la nation, ignoraient le Parlement et se substituaient peu à peu au pouvoir exécutif avec d'autant plus de facilité qu'elles bénéficient d'une masse importante de moyens matériels, joints à une stabilité remarquable, au milieu d'une conjoncture gouvernementale imprécise.

Mes chers collègues, vous savez qu'à quelques pas d'ici, dans un salon voisin, se trouve une statue qui représente le Silence. Il y a quelques instants, en traversant les couloirs, j'admirais ce personnage, beau comme un dieu, en position assise, l'index droit sur la bouche et tenant dans ses mains — je vous demande de ne pas voir dans mes paroles une allusion blessante envers qui que ce soit — les sceaux de l'Etat.

Je me suis demandé s'il ne s'agissait pas d'une allusion à notre situation présente, mais j'ai pensé que ce pouvait être aussi, de la part de certains hauts dirigeants administratifs, la déification de leur conception d'une démocratie future.

C'est donc parce que nous ne possédons qu'une documentation incomplète et munis de renseignements qui ne nous parviennent qu'avec parcimonie que je vous prie, monsieur le ministre, d'apporter un peu de clarté dans cette ambiance un peu mystérieuse qui entoure le plan et sa réalisation.

Je voudrais d'abord rappeler quelques données essentielles de notre économie agricole. Les travaux d'experts montrent qu'elle intéresse directement 30 à 40 p. 100 de la population française, qu'elle emploie plus du tiers de la population active, que le revenu annuel de l'agriculture comparé au revenu national semble, depuis cinquante ans, infléchi vers un abaissement constant, mais qu'il représente cependant encore 40 p. 100 de notre revenu national.

Néanmoins, dans la période d'avant guerre, le territoire métropolitain ne produisait guère que 85 p. 100 des vivres nécessaires à l'alimentation humaine et je ne vous apprendrai pas que notre agriculture est encore très loin d'avoir ses pleines possibilités de production.

Du seul point de vue technique, il n'est pas très difficile d'augmenter notre production d'avant guerre dans la proportion d'un tiers. Un tel développement permettrait, d'une part, de couvrir à peu près nos besoins alimentaires et, d'autre part, d'exporter un surplus de produits de base ou de produits de luxe, source précieuse et indispensable de devises pour rétablir notre balance des comptes, qui devra être équilibrée, je vous le rappelle, au plus tard le 30 juin 1952, date prévue pour la fin de l'aide Marshall.

Un autre aspect de notre politique économique d'avant guerre était l'existence d'une protection douanière qui garantissait une sécurité relative à notre production agricole. Tout en affirmant que cette protection est encore actuellement nécessaire et le restera vraisemblablement pendant encore assez longtemps, il faut bien reconnaître qu'une politique prévoyante doit beaucoup plus tendre à mettre notre production à un niveau technique et à un haut degré d'équipement lui permettant de lutter par elle-même contre la concurrence étrangère.

Cette solution est beaucoup plus logique et prévoyante qu'un protectionnisme qui devient chaque jour plus difficile à mesure que se développent les transports, les échanges, les relations internationales, et qu'évoluent en conséquence les conditions économiques et politiques qui nous entourent.

Aussi est-il normal que les divers plans prévus se soient inspirés de cette situation et aient cherché à accroître le volume de notre production agricole, à réduire nos prix de revient et à permettre ainsi l'amélioration générale du niveau de vie, en améliorant, ce qui est d'une urgente nécessité, les conditions de travail et d'existence des paysans français.

Il semble intéressant aujourd'hui d'analyser au point de vue financier l'importance de ces efforts et l'utilisation des dépenses faites. Mesdames, messieurs, l'ensemble des moyens de financement prévus pendant la période de cinq ans s'élève à 411 milliards pour l'agriculture française, dont 181 milliards provenant des crédits du fonds de modernisation et d'équipement, 79 milliards supportés par le budget et 151 par les intéressés eux-mêmes.

Sur un ensemble d'équipement national de 2.500 millions, la part de l'agriculture s'élève à 6 p. 100; si on la compare au revenu agricole de notre pays, à son importance dans l'économie nationale, à l'espoir qu'ont fondé sur elle les divers plans pour rétablir notre balance des comptes, si l'on pense au retard technique d'une notable partie de l'agriculture française et enfin à la rentabilité de l'opération — car la plus-value en produits agricoles de ces 6 p. 100 est estimée à plus de 70 milliards par an — le moins que l'on puisse dire, c'est que la part faite à l'agriculture est absolument misérable. (*Très bien! très bien!*)

Enfin, il faut remarquer que ces investissements se répartissent très largement et doivent financer à la fois des industries et moyens de production tels que le machinisme agricole ou les engrais, les améliorations foncières, l'équipement rural collectif, et je cite: l'hydraulique, le remembrement, les adductions d'eau, les électrifications, les dépenses consécutives à l'amélioration de la production agricole telles que les stations d'insémination arti-

ficielle, les stations d'amélioration des semences ou des plantes, la vulgarisation, la recherche et l'enseignement.

Enfin, dans ces mêmes sommes doivent être compris les crédits qui aideront les établissements de transformation et de stockage de produits agricoles, c'est-à-dire les abattoirs, les industries laitières, les stations fruitières, les équipements de froid, conserveries, et j'en passe.

Depuis le début de l'application de ce plan en 1947-1948, jusqu'à la fin de cette année, il a été investi 90 milliards environ de francs courants, dont:

13.200.000 à la charge du budget;

36.400.000 au fonds d'équipement;

L'auto-financement représente 40 milliards environ.

M. Dulin. Voulez-vous me permettre de vous interrompre.

M. Delorme. Je vous en prie.

Mme le président. Avec l'autorisation de l'orateur, la parole est à M. Dulin.

M. Dulin. Je voulais préciser que ces sommes n'ont pas été utilisées; elles ont été investies, mais les travaux ne sont pas encore effectués. Quant à l'auto-financement, c'est l'agriculteur lui-même qui prête son argent, ce n'est donc pas l'Etat.

Dans ces conditions, dans la somme que vous indiquez, une partie seulement est actuellement utilisée, et les réalisations, par les formalités qu'on impose, ne sont pas effectuées.

Il en est ainsi, notamment, pour le programme d'adduction d'eau et d'électrification établi en 1947. Peu de travaux sont même actuellement commencés.

Vous vous rappelez, en effet, que la loi du 15 août 1947 avait prévu les payements de subventions en annuités. Nous avons eu beaucoup de difficultés pour réaliser les emprunts locaux.

On a dû ensuite modifier cette loi et décider que les subventions seraient payées, moitié en annuités, moitié en capital.

Enfin, il faut se souvenir que les formalités exigées pour planter seulement un poteau électrique comprennent 72 démarches.

C'est ainsi que, lorsque le Parlement vote des crédits et les met à la disposition du Trésor, ils sont quelquefois utilisés par l'agriculture deux ans après, c'est-à-dire au fur et à mesure de leur réalisation.

C'est contre cet état de fait que j'ai protesté auprès de M. Petsche, lors du vote du budget d'équipement. J'ai dit que l'agriculture voyait, chaque année, par la règle de l'annualité budgétaire, ses crédits, non seulement réduits mais supprimés et non reportés sur l'année suivante. Cette question est très grave et requiert une solution prochaine.

Nos collègues, présidents de conseils généraux ou maires, le savent bien et nous sommes heureux de trouver en M. Ihuel un homme qui comprend ces questions.

Dans cette assemblée, j'ai entendu dire par un précédent ministre de l'agriculture que l'adduction d'eau et l'électrification étaient secondaires. Ces problèmes sont, à mon avis, vitaux pour nos communes rurales.

Je voudrais indiquer que, l'an dernier, en ce qui concerne les prêts du crédit agricole, sur 9 milliards qui ont été attribués, l'agriculture n'en a touché que 5. Rendez-vous compte de ce que représente ce chiffre, comparé à la somme considérable mise à la disposition des industries nationalisées.

D'autre part, lorsque des crédits sont votés pour la Société nationale des chemins de fer ou pour les houillères, ils sont débloqués immédiatement.

Au contraire, lorsqu'il s'agit de l'agriculture, le Trésor exige que les travaux soient terminés et ne les débloque à la caisse nationale de crédit agricole qu'à ce moment-là. Voilà, messieurs, comment est traitée l'agriculture.

Dans le prochain bubget, je proposerai un projet que j'avais soumis au mois de juillet — je pensais que M. Petsche me donnerait satisfaction dans l'intervalle — je proposerai, dis-je, au Conseil de la République, au nom de la commission de l'agriculture, la création d'un fonds de modernisation et d'équipement autonome pour l'agriculture. Cette autonomie financière aurait l'avantage de permettre la complète utilisation des crédits votés. (*Applaudissements.*)

M. Delorme. Mon cher président, je vous remercie de nous donner des précisions que j'allais vous apporter dans quelques instants.

Je précise, pour répondre à votre question, que, jusqu'à ce jour, d'après les documents qui m'ont été fournis, il a été investi 90 milliards dans l'agriculture française, dont 13.200 millions seulement à la charge du budget, 36.400 millions qui sont des avances — non pas des crédits donnés ou des subventions, mais des avances, je le précise — le reste étant fourni par les intéressés et les collectivités elles-mêmes.

Pour 1950, les indications du projet de loi n° 8582, qui nous est soumis sur les dépenses d'investissement, comporte 409 milliards au total.

La part de l'agriculture, en ce qui concerne l'équipement rural, est fixée à 22 milliards et demi en crédits d'engagements, soit 5 1/2 p. 100; la part prévue d'ailleurs au programme de cinq ans envisageait l'utilisation, cette même année 1950, de 39 milliards en provenance du fonds de modernisation, de 13 milliards d'avances du Trésor — et je crois savoir que cette année les avances du Trésor seront reportées au fonds de modernisation et d'équipement — et de 23 milliards d'auto-financement par les particuliers, soit au total: 75 milliards.

Il semble donc que la partie agricole déjà très pauvre va subir un abattement considérable. M. le ministre voudra bien, je l'espère, nous éclairer sur ce point et nous dire si les crédits s'appliquent à des travaux nouveaux ou au payement d'opérations anciennes, car la question est importante, et s'ils comportent le report ou non des crédits non utilisés des années antérieures.

En vertu des lois en vigueur, le financement des investissements agricoles est assuré par des subventions budgétaires; il est en partie couvert par les moyens des particuliers et des collectivités, et, pour le reste, par le fonds de modernisation et d'équipement, qui est lui-même alimenté par la contre-partie de l'aide américaine et le produit des fonds en provenance du prélèvement Mayer.

Il est intéressant de connaître les sommes effectivement utilisées et de les comparer aux crédits affectés au programme prévu. Les états communiqués par les établissements bancaires distributeurs des fonds affectés au plan vont nous permettre, malgré une grande imprécision et une ventilation extrêmement difficile, d'avoir quelques renseignements et de dégager quelques indications.

Depuis 1947-1948 jusqu'au dernier mois de 1949, les avances du fonds de modernisation et d'équipement, les avances du Trésor ont permis des affectations de crédits de l'ordre de 50 à 55 milliards.

Mais toutes ces sommes n'ont pas été utilisées. Environ 37 milliards seulement apparaissent dans les décomptes qui nous ont été fournis.

Il restera donc — si mes renseignements sont exacts — environ 15 milliards non utilisés au titre des années 1948 et 1949. La partie des crédits afférents à l'année 1948 s'élève à près de 4 milliards. A-t-elle été annulée, monsieur le ministre? Vous voudrez bien nous le dire.

Ceux de l'année 1949, qui s'élevaient, au début de novembre, à 11 milliards, risquent bien, à mon avis, d'être annulés également le 31 décembre si un décret de report — d'ailleurs prévu par la loi du 8 mars 1949 — n'est pas pris, et nous ne sachons pas qu'il ait jamais été pris.

Aussi, je me permets d'insister auprès de M. le ministre de l'agriculture pour lui demander d'intervenir d'urgence, soit auprès de son collègue le ministre des finances, soit auprès du Gouvernement, afin de reporter en 1950 les crédits non utilisés en 1949, si la chose est encore possible.

M. Dulin. Nous sommes le 28 décembre, monsieur Delorme!

M. Delorme. Il y a encore trois jours.

De plus, je ne comprends pas que la caisse nationale de crédit agricole ne bénéficie pas de la même situation que les entreprises nationales qui reçoivent sans délai et en crédits de payement les sommes qui leur sont attribuées.

Cependant, le retard du payement des sommes prévues a une autre cause: c'est la complexité inouïe des formalités administratives nécessaires à la réalisation des projets. Il n'est pas rare que cela demande plusieurs années et, à titre d'exemple, je vous citerai le cas d'un projet communal d'électrification dont le financement est assuré à l'aide d'une subvention de l'Etat, d'un prêt de la caisse nationale de crédit agricole et d'un prêt au Crédit foncier de France ou à la caisse des dépôts et consignations.

Il n'y a pas moins de 72 formalités diverses qui entraînent, indépendamment de l'intervention du maire, du conseil municipal, du directeur des travaux ou de l'en-

trepreneur, celles de huit assemblées ou comités, dont trois à l'échelon régional et cinq à l'échelon national, de onze services, organismes ou fonctionnaires, à l'échelon local ou régional et de sept ministères ou établissements nationaux.

A chaque stade, on doit tenir compte des incidents de procédure, des dossiers incomplets, des retours et remontées de ceux-ci par la voie hiérarchique, de l'attente du vote des crédits , du visa du contrôle financier, etc.

Il faut également souligner, comme conséquences de la complexité des procédures, les difficultés qu'éprouvent toutes les collectivités locales à assurer, d'une façon ferme, le financement global et préalable de leurs projets et, plus encore, à réaliser la trésorerie nécessaire au payement des acomptes dus aux entrepreneurs. Ceux-ci se trouvent, d'ailleurs, très souvent, dans l'obligation de contracter des emprunts à court terme à des taux prohibitifs pour éviter l'arrêt des travaux, car la fraction de subvention de l'Etat, allouée en capital, n'est versée que sur justifications des travaux et après un délai de plusieurs mois.

Il ne faut donc pas s'étonner que, dans ces conditions, nous arrivions en fin d'année sans que les crédits aient pu être entièrement utilisés. Sans doute le vote tardif du budget de l'année dernière est pour une grande part responsable de cet état de fait, mais vous voudrez bien reconnaître, monsieur le ministre, qu'il faut absolument coordonner et simplifier les procédures en cours.

En dehors de la perte d'activité générale qu'elles représentent, il est certain que nous allons arriver au terme du plan et, — je le crains — à un arrêt anticipé des crédits, sans avoir vu aboutir un grand nombre de projets en cours.

D'autre part, il est tellement tentant, en une période où l'Etat est gêné dans sa trésorerie, de faire attendre des dossiers dans un quelconque ministère! Je vous ai dit tout à l'heure qu'il y en avait sept. A mon avis, il est plus prudent, pour l'Etat comme pour les particuliers, de ne pas être placé trop souvent entre son devoir et son intérêt.

Telles sont les quelques indications que j'ai tenu à vous apporter sur le problème du plan de modernisation et d'équipement de l'agriculture française. Il reste à savoir si, dans son état présent et compte tenu de la cadence des réalisations, il permettra d'atteindre le but qui lui était primitivement assigné.

D'une manière générale, il ne faut pas oublier que les dépenses d'investissement mises à la charge du crédit public ne représentent qu'une faible partie de l'ensemble des investissements agricoles. Ces dépenses doivent jouer un rôle de catalyseur et, par leur seul engagement, déclencher les investissements autofinancés par les particuliers.

Ceux-ci, en raison de la situation économique que vous connaissez sont de plus en plus à court de trésorerie. Si les dépenses nouvelles n'étaient pas engagées rapidement, il faudrait considérer que l'action de modernisation et d'équipement entreprise dans l'agriculture serait très gravement compromise.

La décroissance rapide des payements à la charge du fonds et du budget dans les années 1951 et 1952 provoquerait inévitablement le ralentissement, puis l'arrêt des investissements autofinancés. Livrée à ses propres moyens, l'agriculture française reprendrait finalement son attitude de repli d'avant guerre. Il faudrait alors renoncer à réaliser en 1952 l'équilibre de notre balance des comptes par des exportations de produits agricoles et abandonner l'espoir d'obtenir l'abaissement du prix de revient national et l'élévation du niveau de vie général des Français et des agriculteurs.

La situation, dans une perspective de libération des échanges, serait absolument catastrophique. Si l'agriculture française ne peut, par un vigoureux effort de modernisation, se placer dans une situation favorable, elle suivra inéluctablement un processus de décadence progressive et sera définitivement condamnée.

Je veux donc espérer, monsieur le ministre, que, par des solutions précises, par l'aide efficace du Gouvernement vous répondrez à notre espoir en un relèvement possible et vous nous permettrez de croire encore à l'avenir de la terre française. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. Le Conseil de la République voudra, sans doute, suspendre la séance pour la reprendre à vingt et une heures et demie. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures quarante minutes, sous la présidence de M. Kalb.*)

PRESIDENCE DE M. KALB,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 9 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI DECLARE D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi prorogeant les dispositions de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, que l'Assemblée nationale a adopté après déclaration d'urgence.

Conformément à l'article 59 du règlement, la discussion d'urgence de ce projet est de droit devant le Conseil de la République.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 942 et distribué. S'il n'y a pas d'opposition, il est renvoyé à la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. (*Assentiment.*)

La discussion d'urgence aura lieu dans les conditions fixées à l'article 59 du règlement.

— 10 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Georges Pernot un rapport supplémentaire fait au nom de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la modification et à la codification des textes relatifs aux pouvoirs publics (n°s 856 et 918, année 1949).

Le rapport sera imprimé sous le n° 941 et distribué.

— 11 —

POLITIQUE AGRICOLE DU GOUVERNEMENT

Suite de la discussion de questions orales avec débat.

M. le président. Nous reprenons la discussion des questions orales avec débat.

La parole est à M. Longchambon.

M. Longchambon. Mes chers collègues, dans ce débat qui a voulu être un examen assez large et assez approfondi des possibilités d'une politique agricole française, il m'a semblé qu'il ne serait peut-être pas déplacé de rechercher quelles pouvaient être les conditions de cette politique au sein d'une politique européenne. Vous m'avez fait l'honneur de me déléguer à l'assemblée consultative du conseil de l'Europe et j'ai participé à ses travaux. Dans sa dernière session, à Strasbourg, il a été assez remarquable que, s'étant à longueur de journée préoccupée des conditions économiques d'une Europe viable, cette assemblée ait totalement oublié les conditions économiques agricoles. C'est notre collègue, M. de Félice, qui le lui a rappelé, qui lui a rappelé à juste titre que dans les économies des pays qui entendent se rassembler, certaines d'entre elles sont à 80 ou 90 p. 100 agricoles, comme la Turquie, par exemple, et dans la plupart des pays méditerranéens; et que, même dans des pays très industriels comme l'Angleterre, se posent des problèmes agricoles qui sont d'une importance extrême.

Ce rappel que notre collègue M. de Félice avait fait a eu pour résultat que, depuis, de nombreux travaux se sont développés à l'O. E. C. E. et à la commission économique du conseil de l'Europe pour étudier ces problèmes. Il n'est sans doute pas mauvais qu'à l'heure où l'on parle de ce marché européen unique, où l'on parle de libération des échanges, nous regardions quelles sont les conditions européennes de la production agricole, en quoi elles peuvent influer sur le rôle que l'agriculture de l'Union française peut avoir à jouer dans une Europe unifiée, sur les débouchés et les concurrences qui peuvent nous être offerts ou opposés et quel peut être le retentissement de ces conditions sur l'effort national que nous pouvons avoir à exercer.

Si l'on consulte ses travaux, qui sont déjà très avancés et fort intéressants, qui aboutissent à des constatations nombreuses que je ne passerai pas ici en revue ce soir, on peut en dégager certaines constatations massives, massives par leur importance, par leurs répercussions, par leur signification.

La première est que l'Europe — y compris même l'Europe orientale — se trouve devant une nécessité impérieuse d'augmenter considérablement sa production agricole et d'abaisser le prix de revient de cette production. En effet, cette production, qui est encore inférieure à celle d'avant guerre, doit permettre d'alimen-

ter une population déjà supérieure de plus de 10 p. 100 à ce qu'elle était en 1938, et qui continue à croître. Maintenant comme avant la guerre, la population de certaines régions est fort mal alimentée; le niveau de nutrition, notamment dans les pays méditerranéens, est faible quant au pouvoir calorifique et très mauvais au point de vue qualitatif, car il présente une carence en éléments essentiels et protecteurs.

C'est donc un devoir pour l'Europe que de relever le standard de vie alimentaire de certains de ses éléments. Elle doit également songer à la charge terrible que fait peser sur elle la nécessité d'importations massives de produits alimentaires venus d'autres zones, et de plus en plus de la zone du dollar où les achats sont difficiles faute de cette devise.

Il est assez grave que l'avenir économique de l'Europe reste conditionné par des importations de produits alimentaires qui sont de l'ordre de 5.000 milliards de dollars par an et qui peuvent être difficiles à réaliser, non seulement faute de devises, comme c'est le cas actuellement, mais aussi parce que les ressources d'approvisionnement sur lesquelles on compte peuvent faire défaut. Il suffirait, en effet, de quelques mauvaises années de récolte en Amérique du Nord pour qu'il en soit ainsi et pour que les prix montent terriblement. Il suffirait aussi de l'insuffisance des moyens de transport; et c'est une question, non seulement d'équilibre économique, mais de sécurité pour l'Europe, que de réduire ou, du moins, ne pas accroître ses importations traditionnelles déjà extrêmement lourdes.

C'est pour cela qu'il a été demandé aux divers pays participant à l'organisation européenne de coopération économique de faire des plans d'augmentation de production. Ces plans ont été établis; la France a fourni le sien, vous le connaissez, d'autant qu'il en a été question à plusieurs reprises à cette tribune au cours de ces débats.

Les autres pays ont également préparé des plans d'augmentation de leur production agricole. On a ainsi des prévisions sur ce qui pourra se passer en 1952-1953 si ces plans se réalisent.

Que résulte-t-il de ces prévisions ? Il en résulte qu'à cette époque l'Europe aura retrouvé à peu près, compte tenu de l'augmentation de sa population, son niveau d'alimentation d'avant guerre, que les importations qu'elle faisait seront maintenues et même probablement accrues, c'est-à-dire que le danger et l'hypothèque pesant sur l'économie de l'Europe n'auront nullement disparu.

C'est une chose extrêmement nette qui ressort de la confrontation et du collationnement des plans des dix-huit pays participant à l'organisation de coopération économique européenne.

Voici les prévisions des besoins d'importations de l'Europe, y compris l'Europe orientale qui, elle, intervient comme excédentaire et, d'après ces plans, comme exportatrice de certains produits alimentaires vers les autres nations participantes de l'Europe. Y compris donc ces excédents possibles en Europe orientale, il faudra encore importer 16 millions de tonnes (160 millions de quintaux) de céréales panifiables, c'est-à-dire — pour donner une comparaison — largement le double de toute la production française. Il faudra encore importer 10 millions de tonnes de céréales secondaires, 1 million de tonnes de viande, 2 à 3 millions de tonnes de matières grasses et 2 millions de tonnes de sucre, pour ne parler que des grandes denrées. C'est dire qu'en 1952-1953 l'Europe occidentale devra encore importer 30 p. 100 de ses besoins en céréales panifiables ou secondaires, 40 p. 100 de ses besoins en sucre, 20 p. 100 de ses besoins en viande, 60 p. 100 de ses besoins en matières grasses, ce qui, dans sa balance commerciale, va représenter environ 50 p. 100 en valeur de ces exportations totales et représenterait plus de 60 p. 100 si l'on ajoutait les produits végétaux qui ne sont pas alimentaires, comme le coton et la laine.

Voici ce que l'on constate, de l'aveu même de tous les pays d'Europe qui ont fourni leurs chiffres et leurs prévisions. Il en résulte une conséquence inéluctable, c'est que l'Europe reste ainsi dans une situation dangereuse et inconfortable.

Certes, pour équilibrer sa balance commerciale et pour payer ces importations de produits agricoles si lourdes, elle compte sur des exportations de produits industriels; mais c'est tout de même un très gros danger que de vivre dans une telle situation. Car rien ne garantit que l'augmentation des exportations industrielles sur laquelle on compte se réalise.

Si l'Europe pouvait accroître sa production et sa productivité agricoles, cela diminuerait le risque qu'elle court et si, en même temps, les exportations industrielles, telles qu'elles sont prévues dans les plans pour pouvoir financer les importations agricoles, se réalisaient, cela permettrait alors de relever le niveau de nutrition et d'améliorer le standard de vie.

Si un accroissement de productivité agricole se produisait, il serait une cause d'abaissement des prix de revient de la production industrielle et, les deux causes s'enchaînant, on aurait ainsi une véritable amélioration de la situation économique européenne.

De toute manière, quelle que soit la base sur laquelle on envisage le problème, on est amené à conclure que l'Europe doit nécessairement faire un énorme effort, qui correspond à une augmentation d'au moins 30 p. 100 de sa production agricole, pour, tout en restant encore fortement importatrice, ne pas se trouver dans une situation extrêmement dangereuse.

Devant cette constatation, la commission économique du Conseil de l'Europe s'est donné pour tâche, en préparant le travail de la prochaine assemblée plénière de Strasbourg, de rechercher quelles pouvaient être les actions proprement internationales, non pas celles que chaque pays devait mener en particulier, mais celles que, par commune entente, par action convergente, concertée, les pays européens pourraient et devraient faire pour satisfaire à ce besoin d'augmentation de la production et de la productivité agricoles.

Sous ce jour, trois données essentielles ont été dégagées: la première est celle que l'on rencontre, en effet, chaque fois qu'on parle de libération des échanges, chaque fois qu'on parle de créer ce grand marché uni de 200 millions d'Européens, c'est la disparité des conditions de production d'un pays à l'autre. Il y a les disparités classiques, qui sont communes, quelles que soient les productions envisagées: ce sont les différences de charges sociales, ce sont les différences de niveaux de vie, mais il y a — et j'y reviendrai tout à l'heure — des disparités dans les conditions de production agricole qui sont spéciales à cette production et qui sont extrêmement accentuées, beaucoup plus que dans la production industrielle, à un point tel — je vous en donnerai tout à l'heure des preuves — qu'il est certainement impossible actuellement de songer à une libération rapide des échanges dans le domaine agricole sans aller à des catastrophes graves, sauf à faire jouer des droits de douane sévères.

La commission économique européenne a donc demandé que, par action concertée l'ensemble des pays d'Europe, qui prétendent vouloir s'unir, fassent disparaître, ou tout au moins atténuent, ces énormes disparités dans les conditions de base de la production agricole.

En second lieu, la commission économique européenne a reconnu comme condition *sine qua non*, comme condition indispensable à l'effort de développement de la production et de la productivité agricoles, la mise sur pied de systèmes donnant une sécurité nécessaire au producteur lui garantissant la résorption des stocks anormaux et le mettant à l'abri de ces effondrements brutaux et catastrophiques de cours qui, eux aussi, sont très spéciaux à la production agricole, qui surviennent pour des surproductions relativement faibles par rapport aux possibilités d'absorption des marchés, 5 ou 10 p. 100, faisant baisser les cours de 40 ou 50 p. 100 jusqu'à des cours ruineux. Il est indispensable — du moins c'est l'avis de la commission économique européenne — que, si l'Europe veut relever considérablement son potentiel de production agricole, elle s'organise pour donner aux producteurs européens des garanties sur la résorption des stocks anormaux et des garanties sur un juste prix, qui ne peut être à cette échelle défini par une formule, mais qui doit s'entendre comme un prix d'écoulement normal des produits sur un marché mis à l'abri des à-coups spéciaux à cette production dont je viens de parler. Elle doit également organiser un examen de la conjoncture, un examen des prévisions possibles des marchés, de façon à permettre aux producteurs européens d'orienter leurs production en connaissance de cause.

Enfin, en troisième lieu, comme action internationale possible, la commission économique du Conseil de l'Europe a remarqué que, dans tous les pays — et pas seulement en France — la proportion des investissements dans l'agriculture était étonnamment faible par rapport aux investissements effectués dans d'autres activités. Pour l'ensemble des pays européens, la proportion des investissements dans l'agriculture est de 9 p. 100. C'est encore mieux qu'en France où elle n'a été jusqu'à maintenant que de 6 p. 100. Mais cela reste beaucoup trop faible.

La commission économique a demandé que, pour tous les pays d'Europe, cette proportion soit relevée et que ces pays fassent une politique concertée d'investissements dans les domaines où elle peut se faire avec rentabilité et fruit, c'est-à-dire notamment dans les domaines d'outre-mer.

Qu'y a-t-il à retenir de ces constatations, en ce qui concerne une politique agricole française ? Il en résulte, d'une façon claire et indiscutable, que de très larges et permanents marchés pour les produits agricoles français sont à nos frontières et qu'ils ont une capacité d'absorption très supérieure à toutes possibilités de production que nous pourrions envisager.

Il en résulte, à mon sens, que l'Union française peut et doit s'engager dans cette voie et prendre place sur ces marchés d'exportation. Elle le doit, car s'il se fait une Europe, il serait inadmissible que le potentiel de production représenté par les terres françaises et par les agriculteurs français, par les terres des territoires d'outre-mer et par les agriculteurs de ces territoires, n'apporte à l'Europe, qui en a besoin, les aliments et les produits agricoles qu'il peut fournir s'il est bien utilisé. Ce serait une carence impardonnable de la France si elle ne faisait pas l'effort nécessaire.

Il est d'ailleurs de son intérêt de le faire. Tout bien considéré, quelle est donc la branche d'activité économique qui peut nous être, en principe, le plus favorable ? Est-ce vraiment, d'après les données naturelle de notre pays, la production industrielle ?

Nous sommes plutôt handicapés au départ dans les conditions de base de la production industrielle. Nous ne sommes pas un pays, les territoires d'outre-mer ne sont pas des pays très riches en énergie. Nous avons du charbon, mais pas beaucoup, et il est très coûteux à extraire. Nous n'avons pas de pétrole. Nous sommes ainsi très infériorisés par rapport à des pays comme l'Angleterre, l'Allemagne ou même la Belgique.

Nous avons, certes, une main-d'œuvre incomparable qui rattrape, par son dévouement et son adresse, une partie de ces déficiences fondamentales. Mais cela ne suffit pas pour nous permettre de songer à être une nation principalement industrielle.

Par contre, nous avons les sols les plus variés qui soient et les meilleurs, placés sous des climats qui nous permettent toute une gamme de production de haute qualité, souvent avec de très hauts rendements. A mon sens, par les données naturelles, l'activité agricole est l'activité nationale de l'Union française. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Dulin. Très bien !

M. Longchambon. C'est à celle-là à laquelle il faut songer avant toute autre. Je ne reprends pas les raisonnements que je rapportais au début de cette intervention sur le danger que courrait l'Europe si elle se basait trop exclusivement sur sa production industrielle, et ne s'inquiétait pas suffisamment de sa production agricole. Ces raisonnements valent plus encore à l'échelle de la France qu'à l'échelle de l'Europe entière. C'est l'intérêt de la France de s'engager résolument dans la voie d'une agriculture puissante, devenant élément essentiel de ses échanges économiques avec le monde.

Mais il faut bien dire que c'est une très grosse décision à prendre, parce que c'est un très gros changement.

Nous avons vécu depuis M. Méline avec une politique agricole qui n'était pas orientée ainsi, qui tendait à maintenir dans nos frontières une production légèrement insuffisante pour nos besoins, que l'on complétait par quelques importations chaque fois qu'il était nécessaire, aboutissant ainsi à un équilibre dont pouvait se contenter une France très riche et encore puissante industriellement par rapport aux autres pays. Mais cet équilibre a disparu. Les conditions mondiales auxquelles il correspondait sont définitivement changées. La France doit changer sa politique agricole.

Mais il faut bien convenir que le passage de cette politique de demi-sommeil de notre agriculture à une politique de plein développement rendant la France exportatrice est une énorme décision à prendre. Elle doit être prise avec beaucoup de réflexion et, une fois prise, appliquée avec une inflexible détermination, avec beaucoup de vigueur, avec tous les moyens nécessaires à l'appui. Car passer de la position d'importateur léger, qui ne comporte pas de grands risques, à la position d'exportateur, c'est courir de gros risques. Augmenter la production, c'est prendre le risque de ne savoir qu'en faire, de ne savoir où la placer, comment l'utiliser. C'est une bataille à engager, c'est une conquête à faire, la conquête du marché européen, avec, comme risques, toutes les conséquences de l'échec, de la bataille perdue.

Engager cette bataille, c'est la décision que nous avons à prendre, et je crois que l'hésitation n'est pas possible : c'est la décision que nous avons à prendre nécessairement.

Il faut, dis-je, que nous devenions un pays à économie agricole puissante et, par suite, à économie agricole exportatrice. A la lumière des données européennes, nous pouvons voir quelles sont les grandes lignes fondamentales d'une telle politique, d'un tel changement de politique.

D'abord, nous devons influer sur les conditions de base de la production agricole de façon à ce qu'elles ne constituent pas un handicap, ou une barrière totale au développement de notre agriculture et à l'exportation de nos produits.

Or, savez-vous ce qu'il en est ? Je voudrais vous donner quelques chiffres qui, je crois, seront nouveaux pour certains d'entre vous et les surprendront beaucoup, chiffres qu'il serait souhaitable que toute la population française, et notamment la population citadine, connaisse.

En ce qui concerne les engrais, ce facteur fondamental de la production agricole, quelle est la position de la France vis-à-vis des autres pays européens ? C'est en France que les engrais sont le plus chers, et de beaucoup : trois à quatre fois plus qu'en Norvège, deux fois plus qu'en Angleterre, presque deux fois plus qu'en Allemagne.

Voici le prix moyen en dollars des engrais vendus aux agriculteurs, d'après un document tout récent. En France, le kilogramme d'azote est à 30,3, 12,8 en Norvège, 14,1 en Turquie, 15 en Angleterre, 20 en Allemagne.

Voulez-vous ce rapport sous une autre forme ? Voici les quantités de blé qu'un agriculteur est obligé de fournir pour acquérir 100 kilogrammes d'azote. L'agriculteur norvégien doit donner 1,7 quintal de blé, un agriculteur d'Angleterre, 2,3 quintaux, un agriculteur de Suisse, 3 quintaux, un agriculteur d'Allemagne, 3,2, un agriculteur de France, 4,6. Il y a un seul pays où l'engrais soit aussi cher que chez nous, c'est la Grèce.

A une époque où la France doit s'orienter vers un développement de sa production agricole, vers un abaissement de ses prix de revient, vers une prise de position dangereuse, mais fructueuse si nous savons la réaliser, sur le marché des exportations, voici comment a évolué, par rapport à l'avant-guerre, le prix des engrais en France.

Le rapport des prix entre l'époque actuelle et l'époque d'avant guerre est de 132 ; c'est-à-dire que les engrais coûtent 32 p. 100 plus cher — proportionnellement — aujourd'hui qu'avant la guerre. Ils ne coûtent que 7 p. 100 plus cher en Allemagne et ils coûtent 45 p. 100 moins cher en Grande-Bretagne, 60 p. 100 moins cher en Autriche, 50 p. 100 moins cher en Norvège par suite des subventions de prix qui leur sont accordées.

Une autre disparité considérable dans les conditions de base de la production agricole, c'est le prix de l'essence. Son prix en France est aux environs de 45 à 48 francs, prix calculé, d'ailleurs, d'une façon telle qu'il est plus élevé avec l'éloignement du centre distributeur, ce qui rend l'essence plus chère pour les régions agricoles. (*Marques d'approbation.*)

Au Danemark, le prix de l'essence agricole est de 12 francs 68 alors qu'il est de 37 francs pour les autres usages. En Grande-Bretagne, où règne le régime de liberté pour l'essence, le prix est le même pour l'agriculteur et pour le citadin, mais il n'est que de 24 francs 25. En Italie, qui fait porter l'effort de motorisation agricole sur le gas oil, le prix de ce carburant est de 20 francs contre 50 francs 75 en régime libre. En Suède, l'essence agricole est à 26 francs 40, contre 50 francs 70 en régime libre. La Norvège va faire de même. En Hollande, pays de régime libre, le prix est uniforme, mais il n'est que de 25 francs. En Allemagne, qui fait porter également l'effort de sa motorisation sur le gas oil, le prix du gas oil est de 18 francs 20 contre 26 francs 60 en régime libre.

Voilà une seconde disparité formidable dans les conditions de base de la production agricole, et il est certain que si l'on veut mettre l'agriculture française en compétition, comme il faut le faire, avec celle des autres pays, il est nécessaire que cela se fasse sur des bases de saine et loyale concurrence, c'est-à-dire sur des conditions de base de production comparables.

J'abrège maintenant mon intervention pour rester dans le délai qui m'est imparti.

Deuxième point, ligne directe nécessaire : sécurité, garantie des prix. On en a d'ailleurs assez parlé pour que j'aille vite. Je voudrais tout de même vous dire que cela est devenu courant dans tous les pays. Il n'y a pas d'exemple de pays qui fasse une politique de garantie des prix plus énergique, plus soutenue dans sa durée et plus accentuée dans les moyens, que l'Amérique. Cela n'est nullement incompatible, en effet, avec des tendances libérales. Tous les pays font de même, notamment l'Angleterre.

Certes, la politique de garantie de prix est une chose très délicate et très difficile

à manier. Nous avons vu des exemples de certaines catastrophes qu'elle a pu déclencher. Il faut qu'elle soit poursuivie en liaison cohérente avec toute une série d'autres mesures.

Quand on octroie une garantie de prix vis-à-vis de l'agriculture, qu'est-ce que cela comporte ?

Le Gouvernement donne à des producteurs une garantie de prix de vente d'un certain produit. Il ne doit, à mon sens, donner cette garantie que moyennant une contre-partie, que nous avions réalisée en ce qui concerne la betterave, c'est-à-dire un engagement du producteur d'accroître d'année en année le rendement, de perfectionner ses méthodes, d'acheter de l'outillage, d'abaisser ses prix de revient. La formule conclue en 1946 pour la betterave, si la valeur de la monnaie était restée stable, nous aurait amenés à un prix dégressif d'année en année, et elle avait été acceptée, proposée même, par les producteurs betteraviers.

De son côté le Gouvernement ne doit pas oublier qu'en réalité, en garantissant le prix il garantit aussi l'écoulement, l'utilisation du produit. Il doit par conséquent se préoccuper du cas de surproduction anormale. Il est responsable des mesures à prendre. Il faut songer au stockage pour le blé. Il faut songer à des méthodes de résorption de nos excédents de betteraves, et faire que cette résorption soit obtenue autrement qu'en fabriquant de l'alcool, car c'est là une charge lourde pour notre économie, dont il faudra bien se débarrasser. Et il y a des méthodes qui permettraient de le faire. Il faut qu'on songe pour demain, comme conséquence de la garantie qui a été donnée au prix du lait, aux excédents possibles du prochain printemps.

Je sais que cela est difficile; le lait se stocke mal. Mais il faudra cependant résoudre le problème par un procédé ou par un autre, par un procédé de circonstance cette année, par un procédé systématique et pleinement valable demain, par exemple en développant le potentiel de fabrication du lait condensé et du lait en poudre, dont nos territoires d'outre-mer seront toujours largement preneurs jusqu'au jour où ils auront pu développer eux-mêmes une économie laitière.

Enfin, corrélativement avec les garanties de prix, il faut organiser une analyse de la conjoncture. Le Gouvernement doit être à même d'influer sur les producteurs, sur leurs associations professionnelles, pour que l'on modifie certaines cultures, que l'on réduise volontairement certaines productions et en développe d'autres, afin que les garanties de prix ne se retournent pas parfois contre l'agriculture et contre la nation.

Troisième ligne directrice: la politique d'investissement doit être systématiquement coordonnée. Ce que je reproche à notre politique d'investissement, pour l'heure, c'est, non seulement son insuffisance quantitative qui a été bien signalée, mais c'est aussi et surtout le fait qu'elle consiste en une poussière d'investissements effectués un peu partout dans le pays et sur un grand nombre de postes variés, alors qu'au point où nous en sommes il faudrait des investissements massifs et spécialisés sur des points particulièrement rentables, tels que l'irrigation, tels que le développement des amendements calciques, etc.

Mais je m'arrête.

Je crois qu'il est parfaitement possible de réaliser toutes ces conditions, dont la réunion garantirait le succès d'une politique de production et de productivité permettant à la France de retirer de son agriculture un immense bénéfice économique. Cela exige une volonté claire et ferme de tout le Gouvernement; cela exige aussi une volonté délibérée de participation des agriculteurs et de leurs associations professionnelles à cette œuvre.

Je crois que l'heure est venue. L'atmosphère est propice. Nous comptons ou nous espérons que le Gouvernement voudra bien s'engager dans cette voie. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture.

M. Paul Ihuel, *sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture.* Mesdames, messieurs, on a pensé que mon intervention, à cette heure du débat, pouvait être utile et je tiens tout de suite à dire combien je suis heureux que ce large débat soit ouvert.

Les questions qui l'ont provoqué, posées par M. le président Dulin, que je remercie des excellentes paroles qu'il a bien voulu avoir à mon endroit, sorte de tendresse de gens qui partagent les mêmes responsabilités de maire et de conseiller général, les questions également posées par M. Brousse, dont je n'oublie pas qu'il a présidé au destin d'une grande confédération agricole, et puis aussi les divers problèmes soulevés par les nombreux orateurs qui se sont succédé ici, et, de façon plus précise, en ce qui concerne les investissements, par mon ami M. le sénateur Delorme, indiquent en effet qu'il s'agit d'un débat d'une importance majeure.

Il s'agit, en effet, du sort de nos agriculteurs et, partant, — comme l'a dit tout à l'instant fort éloquemment M. Longchambon — du sort du pays, puisque aussi bien la prospérité de notre agriculture conditionne la prospérité publique.

Mais ce n'est point ce que j'entends démontrer. Je suis certain qu'il n'en est nul besoin ici et que vous êtes tous, mesdames, messieurs, convaincus du rôle primordial de notre paysannerie dans l'économie de la nation. Votre Conseil, dont on peut dire, ce qu'on disait déjà d'une autre assemblée, qu'il est le grand conseil des communes de France, vient de manifester avec une haute allure son vif souci de notre situation et de notre avenir agricole.

M. le ministre de l'agriculture vous donnera, j'en suis convaincu, sur les vastes problèmes soulevés, les apaisements et les clartés que vous attendez. Pour moi, chargé spécialement des problèmes de l'équipement, il m'appartient plus modestement de vous préciser l'effort entrepris dans ce domaine dont vous appréciez; je m'en suis rendu compte par vos propos, l'importance fondamentale.

Vous avez demandé à ce sujet, monsieur Dulin, quels moyens envisage le Gouvernement pour promouvoir l'équipement de l'agriculture et M. Brousse a précisé avec quelques autres en demandant quelles mesures on entendait prendre pour améliorer les conditions de la vie rurale, notamment dans les régions déshéritées. Monsieur Pinvidic, vous imaginez si cette dernière incidente me touche beaucoup, et pour cause. Quand j'ai pris en mains le secteur de travail dont il s'agit, j'ai voulu, je vous assure, le voir essentiellement avec les yeux du maire et du président d'assemblée départementale que je suis, c'est-à-dire sous l'angle positif et pratique des réalisations.

M. Dulin. Très bien!

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je crois pouvoir dire, mesdames, messieurs, qu'en 1950 l'équipement agricole va connaître un progrès, bien insuffisant, certes, mais qui, jusqu'à présent, n'avait pas été atteint. En la matières, les chiffres parlent et sont supérieurs en évidence à toute démonstration. D'ailleurs, je m'explique: pour 1950, le volume des crédits affectés à l'équipement agricole, en avances et dépenses totalisées, va atteindre un chiffre plus important qu'en aucune des années précédentes.

Reprenons, si vous le voulez bien, ceux-ci depuis 1947. Pour cette année 1947, avances et subventions se montaient à 7 milliards, étant bien précisé que n'y sont pas comprises les sommes prévues au titre d'indemnités de dommages de guerre. En 1948, avances et payements se chiffraient a la somme de 21 milliards, sous réserve de la même observation. En 1949, nous atteignons 45 milliards, et en 1950 nous disposerons, tant au titre du budget des avances que du budget de reconstruction et d'équipement, d'une somme de l'ordre de 68 milliards de francs.

M. Jacques Debû-Bridel. Vous vendez la peau de l'ours.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je suis heureux de cette progression constante due à l'action persévérante et compréhensive de mon éminent prédécesseur M. Pflimlin, et je forme des vœux pour que nous puissions, avec votre accord et celui de l'Assemblée nationale, non seulement la maintenir, mais encore l'accentuer.

Pour la première fois en 1950 — et de tous les grands secteurs de l'économie nationale nous sommes peut-être les seuls à pouvoir nous en féliciter — l'agriculture dispose de crédits d'engagement sur les avances du fonds, crédits qui lui permettent d'entreprendre des programmes échelonnés sur plusieurs années. Je souligne avec insistance devant vous ce fait qu'il s'agit là d'une importante innovation qui, seule, pourra donner à l'agriculture la possibilité de réaliser des travaux d'une certaine ampleur et, caractéristique infiniment précieuse, des travaux d'une continuité assurée. Nous pourrons engager, en effet, en 1950, des opérations échelonnées sur trois ans et pour lesquelles le concours du fonds de modernisation doit être de 49 milliards, dont 29 payables l'année qui vient, et le surplus en 1951 et 1952.

En ce qui concerne le budget de reconstruction et d'équipement — celui-ci, vous le savez, est essentiellement financé par l'impôt — nous comptons disposer pour la continuation des travaux déjà en cours d'un milliard 15 millions d'engagement et de 7 milliards 375 millions de payement; pour les opérations nouvelles, de 18 milliards d'engagement et de 3 milliards 500 millions de payement.

Les graves problèmes soulevés par les nécessités qu'imposent l'équilibre budgétaire, l'âpre compétition qui surgit entre

les diverses parties prenantes — et je vous assure que nous avons bien défendu ce qu'il nous était réservé de défendre — et puis aussi les difficultés, que vous connaissez bien, rencontrées par le Gouvernement ne nous ont pas permis, je l'avoue, d'élever davantage le plafond de nos chiffres. Le Gouvernement est, en effet, lié par les maxima, qui sont, pour le budget des avances, de 400 et quelques milliards et, pour les dépenses de reconstruction et d'équipement, de 141 milliards.

D'autres activités, dont le rôle dans la nation est également essentiel, ont dû consentir des sacrifices dans une proportion qui apparait encore plus marquée que celle que nous avons dû nous-mêmes admettre. Certains crédits ont été réduits à l'extrême limite. Pour prendre un cas particulier, si nous considérons Electricité de France, nous constatons que les réductions sont telles qu'il n'apparait pas certain que cet organisme puisse construire des barrages nouveaux.

Certes, nous sommes les premiers à regretter que la dureté des temps nous enlève les moyens de réaliser, dans ce pays, la grande action profonde d'équipement que nous désirons ardemment pour chacun de nos villages de France. La tâche est immense, et ceux qui, chaque jour, comme vous, se penchent sur la vie paysanne sentent avec intensité l'urgence de l'œuvre. Les maires, les conseillers généraux et surtout nos préfets, placés en contact direct avec les ruraux, nous en signalent chaque jour la nécessité. Une évolution profonde se fait dans la vie traditionnelle de nos campagnes, où, légitimement, le désir de progrès est très vif. Un retard est à combler qu'il nous faut rattraper au maximum; et notre devoir, non seulement à l'égard de l'agriculture, mais à l'égard du pays tout entier, devoir dont nous sommes tous ici pénétrés, est d'agir vigoureusement pour donner à la terre de France un visage moderne. Nous restaurerons par là notre capital rural, nous permettrons d'assurer plus commodément la satisfaction de nos besoins alimentaires, dont tout à l'heure parlait M. Longchambon, et nous garantirons, pour 1952, le développement des exportations agricoles, au moyen desquelles nous devons pouvoir payer à cette date les importations des produits de base. Mais si les difficultés sont immenses, il est juste de reconnaître que, depuis plusieurs années, les pouvoirs publics n'ont pas négligé le problème.

Me permettrez-vous d'apporter quelques considérations complémentaires ? L'effort d'équipement entrepris ces dernières années, et que nous entendons poursuivre, effort contrarié sans doute par la loi du 14 août 1947, loi dont sont responsables seules les difficultés économiques et les difficultés financières, cet effort peut se schématiser, pour les travaux d'équipement rural proprement dits — électrification, adduction d'eau, voirie, hydraulique agricole, coopératives de transformation des produits du sol, construction des abattoirs — par une progression constante, depuis 1946, du volume d'affaires nouvelles subventionnées par l'Etat. En 1946, 1.700 millions; en 1947, 2.100 millions; en 1948, 10 milliards; en 1949, 25 milliards.

M. Dulin. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Dulin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Dulin. Je ne voudrais tout de même pas que l'on fasse croire à l'Assemblée que 25 milliards de travaux ont été réalisés en 1949.

Vous avez dit vous-même, monsieur le ministre, que la loi ayant été votée au mois de juillet, il n'avait pas été possible, matériellement, de commencer les travaux. Je vais me permettre de vous en expliquer les raisons.

La commission de l'agriculture a insisté auprès du Gouvernement pour faire voter la loi d'équipement. Une fois cette loi votée, nous nous sommes trouvés en période de vacances pour le personnel des ministères.

Malgré la grande diligence du génie rural — et je suis particulièrement heureux de profiter de la circonstance pour rendre hommage à son directeur général — les notifications de subventions n'ont été faites que courant octobre et novembre.

Vous savez comme moi, monsieur le ministre, que ces notifications de subventions sont faites au génie rural qui les transmet ensuite aux collectivités et aux syndicats d'électricité ou d'adduction d'eau. Ainsi, l'adjudication n'est pas encore faite; ce qui veut dire, monsieur le ministre que des 25 milliards dont vous parlez, pas un sou ne sera utilisé à des travaux. Il ne faut donc pas faire croire à nos agriculteurs qu'on a fait un effort de 25 milliards en leur faveur, il ne faut pas leur jeter la poudre aux yeux.

A la vérité, personne n'est responsable; ce sont les événements qui se sont succédé. Ce qu'il y a de plus regrettable comme le disait mon ami M. Delorme, c'est que, sur les avances du Trésor prévues, 11 milliards n'ont pas été dépensés et vont tomber en annulation.

J'ai protesté au moment du vote du budget d'équipement.

L'agriculture ne pourra pas utiliser les crédits et nous arriverons au résultat suivant: la caisse nationale du crédit agricole ne pourra pas octroyer les prêts si le budget d'équipement n'est pas voté. Voilà où nous en sommes, c'est cette mise au point que je voulais faire. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je considère, en effet, qu'il ne faut pas jeter de la poudre aux yeux des agriculteurs, il faut leur apporter des vérités. Je serais désolé que mes paroles puissent être mal interprétées.

Vous verrez que, dans la suite des débats, je m'en expliquerai.

En 1950, nous désirons élargir notre action. Nous nous proposons de lancer 50 milliards de projets nouveaux qui seront financés par un dispositif analogue à celui de cette année, c'est-à-dire par des subventions de l'Etat, par des prêts du fonds de modernisation, accordés par le canal du Crédit agricole et du Crédit foncier; enfin, par l'autofinancement et les ressources propres des collectivités locales, conformément à l'économie de la loi du 8 avril 1949, dont chacun sait que les dispositions sont valables pour 1949 et pour 1950.

S'il me paraît difficile, mesdames et messieurs, de vous donner une analyse détaillée des travaux effectués dans le cadre du programme d'équipement, je crois cependant devoir vous apporter quelques précisions faisant ressortir d'une façon concrète leur importance.

En électrification, le montant des travaux engagés, terminés ou encore en voie d'achèvement, correspond au total pour les trois années 1947, 1948 et 1949, compte tenu de l'échelonnement des réalisations dans le temps et du prix moyen du kilomètre de ligne, à un ensemble de 27.000 kilomètres.

Il reste, néanmoins, dans ce domaine et, plus particulièrement, dans les régions de l'Ouest, à habitat dispersé, ...

Une voix au centre. Et en montagne.

M. le sous-secrétaire d'Etat. ...et aussi en montagne, un sérieux effort à accomplir pour donner à ces populations non seulement un minimum de confort, mais également la lumière et la force dont elles ont besoin pour la bonne marche de leurs exploitations.

Pour l'adduction d'eau, il est possible d'estimer que le volume des travaux subventionnés pendant ces trois dernières années représente environ 16.500 kilomètres de canalisations, soit sensiblement quatre fois plus que la longueur mise en œuvre en 1938.

Avec l'accroissement des disponibilités en matériaux, notamment en tuyaux, on peut penser que la progression marquée ces dernières années par les résultats suivants, à savoir 343 millions de francs de travaux subventionnés en 1947, 1.645 millions de travaux subventionnés en 1948 et près de 9 milliards en 1949, on peut penser, dis-je, que cette progression pourra s'accentuer encore, d'autant que la période de sécheresse que nous venons de traverser a fait ressortir toute l'ampleur, toute la gravité du problème de l'alimentation en eau potable, 14 millions d'habitants restent à desservir dans quelque 25.000 communes.

A ce sujet, il nous paraît souhaitable que l'Etat prenne en charge les travaux de recherche et de captage des eaux, dont les résultats sont souvent incertains et qui constituent dès lors une lourde charge pour les collectivités locales.

Cette situation sera maintenant plus fréquente à mesure que les projets d'adduction d'eau porteront sur des régions aux ressources aquifères plus limitées ou d'accès plus difficiles.

Il semble donc nécessaire de modifier notre législation sur ce point et je puis confirmer que des propositions sont faites dans ce sens.

Mais il est un autre point qui doit également retenir notre attention: la construction de chemins de desserte ou de désenclavement des exploitations agricoles. Nous avons trop vu, les uns et les autres, ces métairies perdues dans les campagnes, environnées de boue, dont les enfants ne peuvent même pas sortir en hiver pour aller à l'école.

Imaginez donc ce que c'est que d'y travailler! Là encore, on n'est pas resté inactif, mais l'œuvre accomplie est insuffisante.

En 1948, 460 kilomètres de chemins ruraux ont été ouverts; valeur en augmentation d'environ 50 p. 100 en 1949. Beaucoup, et j'en suis, jugeront ces premiers

résultats médiocres eu égard aux besoins restant à satisfaire. Mais nos crédits pour 1950 étant plus élevés que ces dernières années, nous pensons qu'il est possible d'accroître les réalisations dans ce secteur. Nous le pensons et nous le voulons.

En hydraulique agricole (assainissement, drainage, irrigation), nous sommes passés de 400 millions de travaux subventionnés en 1947 à 4 milliards environ cette année.

Le nombre de projets de coopératives de transformation de produits agricoles et de construction d'abattoirs a été, lui aussi, en progression: 17 affaires retenues en 1947; 258 affaires subventionnées au 1er octobre 1949, parmi lesquelles 41 laiteries, 39 silos coopératifs pour le stockage des céréales, 30 coopératives fruitières.

Le remembrement a également bénéficié d'une impulsion traduite par les résultats suivants: 620 millions en 1947, 3 milliards en 1949.

Je me dois toutefois de souligner combien préjudiciable a été, pour cet investissement, le vote tardif du budget d'équipement de 1949, survenu le 25 juillet seulement, retard qui a rendu pratiquement impossible l'engagement de nouvelles affaires sur le rythme initialement prévu.

De 1943 à 1948, les opérations ont été engagées sur 972.000 hectares, valeur qui sera portée à la fin de cette année à 1.400.000 hectares environ, alors que le potentiel en crédits et en géomètres dont nous disposons aurait permis d'atteindre 1.700.000 hectares.

En fin 1949, les opérations seront terminées sur une surface de l'ordre de 450.000 à 500.000 hectares.

Les propositions d'aménagement de la loi du 9 mars 1941 en vue de rendre obligatoires les échanges parcellaires, travaux préparatoires au remembrement, sont d'ores et déjà à l'étude dans les différents services intéressés.

Ici, je suis obligé de convenir qu'il existe un secteur de l'équipement où les résultats obtenus ne sont pas aussi satisfaisants que l'on pourait le souhaiter, c'est celui des industries agricoles et alimentaires.

Ces industries étaient inscrites au plan, au même titre que l'agriculture proprement dite. Elles devaient bénéficier d'une partie des crédits du fonds de modernisation et d'équipement.

Si, dans certains cas, les crédits attribués ont, assez exactement, répondu à nos prévisions, dans d'autres, nous avons du enregistrer d'assez nombreuses déceptions.

Pour bien saisir les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés, il faut prendre en considération deux faits essentiels: d'abord les industries agricoles relèvent du ministère de l'agriculture tandis que les industries alimentaires figurent dans les attributions des services du ravitaillement. Il a paru expédient de les regrouper pour les insérer dans notre programme d'ensemble, mais l'expérience a montré que la dualité des obédiences sous lesquelles elles étaient placées présentait des inconvénients sérieux. Cette situation ne sera pas réglée tant qu'il n'aura pas été statué sur le sort de la direction des industries et des commerces de l'alimentation, lesquels n'ont pas encore reçu d'affectation définitive.

En second lieu, il faut se souvenir que les crédits du fonds de modernisation et d'équipement qui sont affectés à l'agriculture ne sont pas directement attribués par lui mais sont alloués par l'intermédiaire de trois établissements de crédit.

Chacun de ces établissements a un rôle bien défini: le Crédit foncier est chargé des prêts aux collectivités locales, sa compétence ne s'étend pas au delà; le Crédit agricole prête également à ces mêmes collectivités, mais il est surtout spécialisé dans les prêts aux agriculteurs et aux coopératives agricoles; le Crédit national se charge des avances aux entreprises qui n'ont pas un caractère coopératif ou agricole.

En fait, les industries agricoles et alimentaires relèvent, soit du Crédit agricole, si elles sont constituées sous forme coopératives, soit du Crédit national, si elles se présentent sous une autre forme.

Une seule exception a été apportée à ce principe en faveur de l'industrie du froid qui est tout entière financée par le Crédit agricole. Cette solution a été adoptée en raison des particularités propres à cette industrie qui rendaient difficiles son éclatement entre plusieurs établissements prêteurs.

Je puis dire, en ce qui la concerne, que 1.400 millions de francs lui avaient été réservés en 1949 sur les avances du fonds de modernisation et d'équipement pour permettre de compléter le financement des constructions d'entrepôts frigorifiques, de fabriques de glace et d'installations de congélation rapide entreprises par des industriels ou des collectivités.

Les prêts prévus ont été accordés et, si l'on tient compte du complément apporté par les intéressés eux-mêmes, on peut retenir que les investissements globaux de cette industrie se sont élevés à plus de 4 milliards de francs.

En ce qui concerne les autres industries, les résultats sont inégaux. Pour toutes les entreprises qui étaient habilitées à s'adresser au Crédit agricole, le programme a été réalisé à concurrence de 65 p. 100, soit 2.271 millions de prêts accordés sur 3.508 millions de crédits initialement prévus.

J'aborde maintenant le problème du crédit national dont il a été fait mention dans une intervention à cette tribune. Pour les entreprises que leur régime juridique oblige à se mettre en instance auprès du crédit national, le bilan n'est pas réconfortant: 3.866 millions avaient été mis à la disposition de cet établissement. On n'espère pas qu'il puisse réaliser, avant les quelques jours qui nous séparent de la fin de l'année, plus de 1.256 millions de prêts, soit environ un tiers des avances prévues.

L'insuffisance de ces résultats tient au fait que le crédit national est mal adapté à ces fonctions nouvelles qui lui ont été confiées et que ses statuts, incontestablement, n'ont pas la souplesse nécessaire pour permette la réalisation rapide de prêts à ces industries d'importance moyenne comme celles qui nous intéressent.

Vous pouvez être assurés, mesdames, messieurs, que cette situation fait l'objet de toute notre attention et que le ministre de l'agriculture et moi-même recherchons tous les moyens de l'améliorer.

Au centre. Et le ministère des finances?

M. le sous-secrétaire d'Etat. Cet exposé, trop aride peut-être, avait pour but de vous préciser l'importance de la tâche accomplie. Mais ceci est du passé. Quelles sont les perspectives d'avenir?

Le rapprochement du montant des investissements pour l'équipement rural en 1949 et des prévisions pour 1950 suffit à marquer notre volonté. Il paraît encore prématuré de préciser une ventilation entre les divers travaux d'équipement rural.

Toutefois, il est certain qu'il y aura lieu de tenir compte des suggestions reçues, mais aussi de l'étendue du travail restant à faire dans les différents secteurs de notre équipement rural.

Je conviens qu'il y a moins lieu de se féliciter, étant donné l'ampleur de la tâche, des progrès réalisés que de l'heureuse tendance que manifeste cette progression. Celle-ci doit continuer. Peut-être doit-elle s'appliquer davantage à certaines régions jusqu'à présent par trop défavorisées, manquant encore de chemins, où l'électrification est sommaire, où l'adduction d'eau commence à peine d'apparaître; mais il est un point sur lequel, à mon sens, une action doit être entreprise, et là nous sommes plus à l'aise pour agir, car aucun problème financier n'entre en ligne de compte. En effet, je n'entends pas éluder un reproche explicite ou tacite que j'ai moi-même souvent présenté, lorsque j'étais simple parlementaire, au ministère de l'agriculture et que j'entends d'ailleurs constamment, depuis que j'occupe les fonctions qui justifient ma présence à cette tribune: à savoir la lenteur des réalisations du programme d'équipement agricole. De vives critiques se sont élevées, notamment au sujet de l'exécution du programme de 1949.

Je veux, avec vous, analyser les causes de ce retard pour en tirer des enseignements pour l'avenir.

En premier lieu, je dois noter l'extraordinaire complication des formalités administratives qui commandent l'exécution d'un travail. Vous êtes avertis, mesdames, messieurs, des difficultés que rencontrent les administrateurs locaux pour réaliser le moindre projet d'équipement rural, par suite de la lenteur, de la complexité, du nombre étonnant des formalités à remplir. Que ce soit pour les routes, pour l'électrification, pour l'adduction d'eau ou pour tout autre projet, le maire se trouve en présence d'un véritable dédale, d'un labyrinthe aux multiples méandres qu'il est souvent impossible de jalonner.

J'ai pensé qu'il fallait mettre dans tout cela de la simplicité, de la clarté et de la rapidité. (*Applaudissements.*) Je dois dire, d'ailleurs, que j'ai trouvé la meilleure compréhension auprès de mes services et je m'emploie, présentement, à déceler les errements en cours. Je pense qu'il faut s'efforcer de pousser à la réduction du nombre des organismes de crédit auxquels les collectivités locales doivent obligatoirement faire appel pour assurer le financement de leurs travaux. Je pense aussi qu'il serait intéressant d'assurer la simultanéité des décisions de subvention et de

prêt, notamment pendant la période où les crédits budgétaires ne sont pas totalement utilisés.

Voilà quelques-unes de mes idées propres, nées de l'expérience; mais je ne prétends pas, à moi seul ou avec la seule aide de mes services, trouver tous les moyens de réaliser une réforme qui peut paraître élémentaire, mais dont vous m'accorderez, je l'espère, qu'elle est importante. C'est pourquoi je me propose de convier à collaborer à cette œuvre tous ceux qui sont qualifiés pour y participer, les représentants des assemblées locales et des associations professionnelles. Je voudrais que l'on procédât à l'analyse de toutes les formalités actuellement existantes, que l'on retienne celles qui possèdent une justification évidente et qu'on élimine toutes les autres. (*Très bien! très bien!*)

Je crois devoir signaler en passant que c'est vraiment là la seule manière et la seule procédure qui permettent de réaliser cette réforme administrative que tout le monde appelle de ses vœux, mais qui n'a pas encore donné lieu à l'application d'une méthode raisonnée. J'aurai prochainement, j'espère, l'occasion, sur ce point précis dont je parle, de vous en proposer une.

Une seconde cause de retard, c'est l'obligation où nous nous trouvons d'élaborer un programme qui doit être nécessairement précis. Je n'ai pas, croyez-le bien, la superstition des plans et, s'il était possible de se passer de prévisions, je serais le premier à convenir qu'on pourrait se contenter d'exécuter les travaux au fur et à mesure que les initiatives se manifestent pour les réaliser; mais l'obligation de prévoir est l'un des devoirs les mieux connus et le plus souvent rappelés aux gouvernements. On conviendra, je pense, que la répartition rationnelle des crédits disponibles entre toutes les parties prenantes exige qu'on ait l'idée de l'usage qu'on doit en faire. C'est un acte de sage administration et c'est ce seul souci qui a amené le précédent ministre de l'agriculture et moi-même à préciser autant qu'il était possible les conditions d'emploi des crédits demandés pour l'agriculture.

La troisième cause de retard — et vous y faisiez tout à l'heure une véhémente allusion, monsieur Dulin — est celle qui, pour 1949, a été la plus déterminante: nous n'avons pas disposé en temps voulu des crédits qui nous étaient nécessaires.

Vous savez, mesdames, messieurs, que le financement des investissements agricoles fait appel au concours de l'Etat sous une double forme: des avances remboursables d'une part et, d'autre part, des dépenses effectuées une fois pour toutes. Or, le jeu des subventions et des avances est synchronisé de telle manière qu'il faut pouvoir les engager simultanément.

Que s'est-il passé en 1949 ? Les crédits dont nous avions besoin figuraient sur trois documents: l'état des avances des comptes spéciaux du Trésor, l'état des avances du fonds de modernisation et d'équipement et, enfin, le budget de reconstruction et d'équipement. Le premier a été voté le 8 mars 1949, le second, le 8 avril de la même année et le troisième, le 25 juillet 1949. C'est seulement à cette dernière date, c'est-à-dire, et j'y insiste, à la fin du mois de juillet 1949, que nous avons été en mesure de commencer à réaliser notre programme. Encore s'agit-il de possibilités théoriques car, si les services avaient préparé tout ce qu'il était possible de faire avant que les crédits soient disponibles, la date que je viens de citer tombait dans une période de l'année où, comme chacun sait, toute l'activité économique est désorganisée par suite de la concentration des congés sur les mois d'été.

Malgré ces difficultés, malgré ces retards qui n'étaient, en aucune façon, imputables au précédent gouvernement, toutes les subventions correspondant au volume maximum des travaux susceptibles d'être lancés en vertu de la loi du 8 avril 1949, ont été engagées effectivement. Ce résultat, je dois le dire, a été atteint grâce au dévouement et à l'activité de ce grand fonctionnaire qu'est M. le directeur général du génie rural. (*Applaudissements.*)

Il faut se souvenir, messieurs, que la réalisation d'un vaste programme d'équipement agricole est une chose nouvelle, que là où Electricité de France ou les chemins de fer présentèrent des projets très précis, des devis étudiés, utilisèrent des procédés de travail simplifiés par l'extrême concentration des travaux réalisés, nous nous trouvons, généralement, en présence de projets d'une grande variété, dispersés sur toute l'étendue du territoire, souvent d'une importance moyenne et qui, jusqu'à présent, n'avaient jamais été coordonnés. C'est à ce travail de coordination, c'est aussi à ce travail de simplification que je signalais tout à l'heure, que je veux apporter une attention très précise. Cela permettra, j'espère, mesdames et messieurs, des réalisations plus rapides, allégera à la fois le travail des administrations et celui des maires dont nous devons le plus possible faciliter la tâche et encourager l'action. Ces buts rentrent pleinement dans le programme pratique et positif auquel je vise essentiellement, ainsi que je vous le disais tout à l'heure.

Ce qui compte, ce ne sont pas les paroles. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*) Ce qui compte, voyez-vous, c'est que chacun d'entre nous, dans sa commune, dans son canton, dans son département, voit apparaître des chemins nouveaux — véritables artères des échanges — voit se dresser des poteaux et se dérouler des lignes qui porteront aux fermes la lumière et la force, s'établir des conduites d'eau qui donneront à nos populations rurales plus d'hygiène et plus de confort.

M. Dulin. Très bien!

M. le sous-secrétaire d'Etat. C'est qu'en effet, derrière cette grave question de l'équipement rural, il n'y a pas seulement des données d'ordre économique, un problème d'investissements plus ou moins rentables, il y a tout un problème humain: Des vieillards, des hommes, des femmes, des enfants vivent dans nos campagnes silencieuses, dans nos fermes lointaines; véritable réservoir d'hommes, notre terre française n'assure pas, quant à présent, à ceux qui la travaillent et qui y vivent, leur part normale de participation aux satisfactions du progrès. (*Applaudissements.*)

Je viens de parler de l'équipement rural collectif. Mais il importe, dans cet ordre d'idées, de souligner l'importance de l'équipement rural individuel. Trop nombreux sont encore les paysans dont l'habitat fait songer à des taudis. Pour fixer à la terre des hommes dont les tentations dans notre vie moderne sont fréquentes, nous devons les aider dans l'amélioration de leur logement personnel, la modernisation de l'usine que représente pour eux la ferme, avec ses bâtiments annexes et son sol.

La conjoncture économique et financière n'a malheureusement pas permis, ces deux dernières années, de poursuivre à la même cadence l'effort de l'amélioration de l'habitat rural qui, sous l'impulsion donnée par les dispositions des lois du 21 novembre 1940 et du 17 avril 1941 notamment, s'est traduit par l'exécution de 12 milliards et demi de travaux. Nous espérons, en 1950, pouvoir non seulement continuer à accorder le concours de l'Etat pour les améliorations apportées lors de la remise en état de domaines abandonnés ou lors de la reconstruction des exploitations agricoles sinistrées par faits de guerre...

M. Dulin. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le sous-secrétaire d'Etat. Bien volontiers!

M. le président. La parole est à M. Dulin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Dulin. Je m'excuse de vous interrompre encore une fois, mais vous parlez de l'habitat rural, et vous connaissez l'intérêt que nous portons à la question. Nous constatons que le ministère de l'agriculture a prévu, dans le budget des investissements, la somme énorme de 200 millions pour l'habitat rural! Actuellement, on donne des subventions de 25.000 francs à ceux qui en font la demande alors qu'en même temps il est prévu environ 9 milliards pour les houillères nationales et 1 milliard 500 millions pour les potasses d'Alsace. Voilà comment on traite l'agriculture qui, ainsi que le disait M. Longchambon, représente la moitié de la vie économique française. (*Applaudissements.*)

M. le sous-secrétaire d'Etat. Soyez assuré que je ne méconnais pas la faiblesse des crédits qui sont affectés à l'habitat rural.

Cela ne nous a pas échappé et dans l'ordre possible de certaines ventilations, nous espérons peut-être encore pouvoir rattraper ce que vous venez vous-mêmes de souligner comme étant à l'égard de l'agriculture française un véritable déni de justice. (*Très bien! très bien!*)

Je disais donc qu'en ce qui concerne l'équipement en matière d'habitat rural, nous tâcherons d'apporter en dépit de nos faibles moyens une aide effective aux agriculteurs et plus particulièrement à ceux dont l'habitat est vraiment déficient.

D'autre part, des crédits ont été réservés dans les avances du fonds national de modernisation et d'équipement qui seront mis à la disposition de la caisse nationale de crédit agricole, afin de permettre à cet organisme d'accorder des prêts à taux réduit pour l'amélioration de l'habitat proprement dit, l'aménagement de logements d'ouvriers agricoles et la construction de fumières, de fosses à purin et de silos cuves.

Pour les jeunes, un effort devrait être fait, surtout à l'occasion de leur établissement. C'est toute la question des prêts sociaux.

Je ne vous dissimule pas que l'une de mes plus sérieuses préoccupations est la situation actuelle des ressources du crédit agricoles destinées à faire face à ces sortes de prêts.

Vous savez que sont essentiellement comprises sous cette appellation de prêts sociaux, trois grandes catégories d'avances:

1° Les prêts aux jeunes agriculteurs, institués en 1946 pour permettre aux nombreux jeunes ruraux, riches de leur bonne volonté et de leurs bras, mais dépourvus des ressources nécessaires, d'accéder à une exploitation agricole conduite selon les techniques modernes;

2° Les prêts dits à long terme individuels, qui répondent à ce besoin essentiel de stabilité de l'agriculture française qu'est le maintien de la famille paysanne dans le cadre de la petite exploitation modernisée;

3° Enfin les prêts pour le logement des ouvriers agricoles et l'amélioration de l'habitat rural.

Les besoins auxquels le crédit agricole doit faire face dans ce domaine sont très importants. Ils sont en constante progression. Je dois dire que ce phénomène est assez réconfortant, car ces besoins témoignent de la vitalité de notre agriculture. Malheureusement, les ressources destinées à faire face à ces demandes n'ont pas progressé à un rythme satisfaisant. Vous savez que ces ressources sont uniquement constituées par des avances que le Trésor consent à la caisse nationale de crédit agricole. En 1949, par suite de l'épuisement des disponibilités, cet établissement de crédit a dû suspendre le service des prêts aux jeunes cultivateurs, des prêts à long terme individuels, et des prêts pour l'habitat rural, respectivement à partir des mois de mai, de juillet et de septembre.

Je rappelle que les sommes ci-après ont été affectées à chacune de ces catégories de prêts: 2 milliards pour les jeunes agriculteurs, 2 milliards pour les prêts dits à long terme individuel, 200 millions pour l'habitat rural.

Instruite par la pénible expérience de 1949, la caisse nationale de crédit agricole avait demandé pour 1950, dès le mois d'août dernier, 6 milliards pour les jeunes agriculteurs, 5 milliards pour le long terme individuel, 1 milliard pour l'habitat rural, demandes qui tenaient compte, et de l'arriéré des demandes insatisfaites de 1949, et des prévisions pour 1950.

Le gros effort de compression des charges de trésorerie pour 1950 ne paraît pas, malheureusement, devoir permettre d'améliorer sensiblement l'état de choses existant, je tiens à dire ici que cela est profondément regrettable.

Mesdames, messieurs, vous voudrez bien excuser le caractère trop technique, trop aride peut-être, de l'exposé que je viens de vous faire en réponse aux suggestions si pertinentes apportées ici par les divers orateurs qui se sont succédé à cette tribune.

Les envolées, voyez-vous, sont peut-être faciles sur un sujet qui se prête aux développements sentimentaux. J'avoue tout net que j'ai voulu m'en abstenir et me baser uniquement sur des chiffres.

J'ai parlé, voyez-vous, beaucoup du passé mais j'ai en vue, surtout, l'avenir. Le travail à faire est de longue haleine; il ne se réalisera que par l'effort constant et persévérant des hommes qui en ont la charge, avec l'aide de la solidarité nationale. Quels que soient ces hommes, moi-même ou d'autres, ils continueront ardemment — j'en suis sûr — l'œuvre ébauchée, n'ayant, comme vous-mêmes, mesdames, messieurs, d'autre ambition que d'améliorer la vie de nos paysans, d'apporter à cette fraction de la nation, dont le caractère social, et surtout humain demeure si profondément attachant, un peu plus de joie vraie et, pour la France, un peu plus de richesse, un peu plus de prospérité. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Hoeffel.

M. Hoeffel. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, M. le sous-secrétaire d'Etat ayant traité la question des prêts sociaux du Crédit agricole, je crains de répéter ce qu'il vient d'énumérer mais, néanmoins, je juge nécessaire de faire l'intervention que j'avais prévue à ce sujet pour que les services compétents soient bien conscients du devoir qu'ils ont à accomplir vis-à-vis de l'agriculture.

Si nous avons demandé un débat agricole avant la clôture de l'année 1949 et avant la discussion du budget, c'est en vue d'attirer l'attention du Gouvernement et spécialement celle de M. le ministre de l'agriculture sur les conséquences néfastes d'une politique incohérente dans laquelle nous verrions les intérêts agricoles de plus en plus lésés.

La preuve nous en a été fournie tout récemment par la démission de M. Pflimlin, ministre de l'agriculture, qui ne se voyait pas soutenu au sein du Gouvernement sur les notions essentielles du prix de revient, base indispensable d'un redressement agricole permanent.

Je ne parlerai pas de la politique générale agricole; d'autres collègues plus compétents viennent de le faire à cette tribune. Je veux essayer seulement, par mon intervention, de vous convaincre, chers collègues, du grand rôle que jouent, dans la vie agricole actuelle et future, les crédits sociaux afin que notre caisse nationale de crédit agricole soit dotée de la part du Trésor des avances nécessaires pour satisfaire de nombreuses demandes en souffrance.

Il est beaucoup question à l'heure présente — nous venons de l'entendre puisque la réponse nous a été donnée par M. le secrétaire d'Etat — de la modernisation et de l'équipement de nos différentes branches économiques et, notamment, de l'élément agricole dont la production doit permettre à notre pays d'équilibrer sa balance commerciale par l'exportation de ses excédents.

Nous devons donc envisager des solutions hardies et investir des fonds importants pour le perfectionnement de notre outillage agricole, l'augmentation de son capital d'exploitation et le développement de son rendement.

Mais avant de moderniser et d'équiper il faut se soucier de la vie de l'élément de culture, de l'existence de la cellule productrice, du maintien de la population rurale à la terre. Je veux dire par là que si je ne méconnais pas l'importance des investissements pour l'amélioration de nos conditions de production agricole, je voudrais cependant donner la priorité au crédit de caractère social que le cultivateur est habitué à trouver auprès de l'organisation du crédit agricole mutuel.

La France est un pays de culture familiale. Il faut qu'elle reste sur cette base. Il ne faut pas qu'une agriculture industrialisée ou étatisée, comme nous la voyons aux Etats-Unis ou en U. R. S. S. s'y installe.

De plus qualifiés que moi ont analysé cet aspect de notre mentalité nationale. Vous n'avez qu'à lire, par exemple, les remarquables études faites à ce sujet sous forme de conférences par M. André Siegfried.

Il faut donc que l'agriculteur débutant, qui a la vocation de ce beau métier et qui, malgré les servitudes qu'il impose à ceux qui le choisissent trouve des facilités d'ordre pécuniaire au moment où il se lance dans la culture.

Je voudrais parler, à cette tribune, de trois sortes de prêts qui sont chacun régis par une loi différente, mais ayant le même but social: 1° prêt pour l'amélioration du logement rural, régi par la loi du 15 mai 1949, section II; 2° prêt d'installation aux jeunes agriculteurs, régi par la loi du 24 mai 1946; 3° prêt individuel à long terme, régi par la loi du 23 décembre 1946.

En ce qui concerne le premier, tel que son nom l'indique, c'est un prêt qui sert à l'amélioration de l'habitat rural. Son taux est de 3 p. 100, accordé par des caisses régionales par l'intermédiaire de la caisse nationale.

En parcourant nos campagnes de France, nous constatons avec effroi le retard de l'habitat rural dans de nombreuses provinces.

Pour le deuxième, ayant trait à l'installation des jeunes, on a fait pour eux la loi du 24 mai 1946, qui leur permet d'emprunter à un taux de 2 p. 100 et à moyen terme, donc pour une durée de dix à quinze ans, jusqu'à 700.000 francs par exploitation sans garantie onéreuse. Ce prêt est de première nécessité, car quel père de famille est aujourd'hui à même d'installer ses fils avec ses propres moyens ?

Je voudrais ajouter que le plafond de 700.000 francs s'est avéré bien insuffisant en face de l'augmentation des éléments d'exploitation et demande à être élevé sensiblement.

Les dispositions de cette loi sont excellentes et ont contribué puissamment au maintien des jeunes à la terre. Il est donc incompréhensible que le crédit agricole soit privé depuis bientôt six mois des fonds nécessaires pour poursuivre cette œuvre bienfaisante. Peut-il y avoir argent mieux placé, et se rappelle-t-on toujours qu'il ne s'agit pas de charges pour le contribuable, puisque ce sont des prêts qui sont remboursables ?

M. Dulin. Très bien!

M. Hoeffel. Le Trésor prend bien 20 p. 100 à sa charge en cas d'insolvabilité de l'emprunteur. Mais nos paysans ont l'habitude de faire honneur à leurs engagements.

Enfin, pour parler de la troisième catégorie de prêts dits sociaux, ce sont des prêts ordinaires à long terme, allant de vingt à trente ans, qui permettent au cultivateur ou à l'ouvrier agricole l'accès à la petite propriété, qui lui donnent les moyens de construire ou encore de devenir maître de son exploitation par le payement de soultes aux cohéritiers en cas de partage.

Combien de métayers ou de fermiers ont pu, grâce à un prêt à long terme qui leur fut accordé, devenir leur propre maître, gérer fructueusement leur exploitation, développer et concentrer leurs efforts pour le plus grand bien de leur famille et de la nation!

Pour ces prêts, également, aucune dotation n'a été faite depuis six mois. C'est très regrettable. Cette lacune est particulièrement sensible dans un département comme le mien, par exemple, où les exploitations moyennes sont d'une superficie de 5 à 6 hectares, où l'impossibilité d'emprunter à un taux bon marché devient une véritable catastrophe pour le petit cultivateur.

Quelle est la conséquence de cet état de choses? Le paysan est obligé de s'adresser à des instituts financiers qui pratiquent des taux plus élevés que ceux qui sont adaptés aux possibilités de rendement des petites entreprises.

L'agriculture s'endette sans possibilités d'amortissement normal et nous risquons ainsi de revenir à une situation déplorable du point de vue économique et social pour la liquidaton de laquelle on a précisément créé, vers la fin du dix-neuvième siècle, le crédit agricole. Ne pas remédier à cet état de choses, c'est oublier les leçons du passé, c'est détruire ce que nos pères ont sagement construit.

N'oubliez jamais que les opérations agricoles sont toujours à très longue échéance. Depuis les semailles jusqu'à la commercialisation du produit, s'écoule un délai de six mois à un an qui pèse lourdement sur la trésorerie de la paysannerie.

Quel est le montant du crédit attribué en 1949 à la caisse nationale de crédit agricole et les disponibilités encore existantes sur ces crédits? Ces crédits proviennent, d'une part, d'avances du Trésor et de crédits spéciaux ouverts par l'Etat à la caisse nationale de crédit agricole aux termes de dispositions législatives particulières, notamment pour la réalisation des prêts de caractère social:

1° Amélioration du logement rural à 3 p. 100. Crédit ouvert pour l'année 1949: 200 millions, et épuisé dès septembre 1949. Crédits demandés à ce chapitre pour 1950: un milliard de francs.

2° Prêts d'installation aux jeunes à 2 p. 100. — Crédits ouverts pour 1949: 2 milliards, épuisés dès mai 1949. Crédits demandés pour 1950: 6 milliards de francs.

3° Prêts individuels à long terme à 3 p. 100. — Crédits ouverts pour 1949: 2 milliards, épuisés depuis juillet 1949. Crédits demandés pour 1950: 5 milliards de francs. Total: 12 milliards pour la campagne 1950.

En ce qui concerne ce total, vous constatez que, la deuxième tranche supplémentaire accordée par la loi du 20 juillet 1949 était déjà épuisée, par suite des demandes en instance, lorsque la loi a été votée. J'ai fait remarquer que certains parlementaires ayant voté, à cette époque, contre cette attribution supplémentaire, se font aujourd'hui les interprètes de leurs électeurs auprès de M. le ministre des finances en demandant des fonds immédiats pour satisfaire des demandes en souffrance. Je voudrais que certains collègues soient plus conscients de l'effet de leur vote au moment où ils l'expriment. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Les prévisions pour 1950 sont basées sur les demandes en souffrance de 1949 et celles qui vont se présenter au cours de 1950.

Vous voyez qu'avec le reliquat de 1949 nos seuls besoins pour les crédits sociaux dépassent de 7 milliards 800.000 francs ceux de l'année dernière.

J'insiste sur le fait que nous demandons des avances, dont le remboursement se fera normalement aux échéances prévues, à condition que nous pratiquions une politique agricole saine permettant à cette grande famille paysanne, à laquelle je suis fier d'appartenir, de vivre aussi dignement que les ressortissants des autres secteurs économiques.

Monsieur le ministre, chers collègues, je crains, au moment même où se livre une lutte budgétaire serrée pour amener les dépenses du pays à un chiffre plus en rapport avec ses possibilités, que les crédits que je réclame ne paraissent trop élevés alors qu'ils sont calculés dans un strict esprit de modération.

Il ne s'agit pas, je le répète, de dépenses réelles, mais d'avances remboursables. Elles sont le gage d'une politique agricole saine sur le principe de laquelle nous sommes presque tous d'accord.

Il ne faudrait pas que sous l'influence de facteurs à caractère momentané, le redressement de notre agriculture fût compromis. Notre effort, pour être couronné de succès, doit être continué. Aussi je vous convie à ne pas laisser entamer le principe permanent de notre nouvelle politique agricole qu'il serait surprenant de voir méconnaître dans une assemblée où les porte-parole des communes rurales de France sont si nombreux.

En terminant, monsieur le ministre, je voudrais profiter de cette occasion pour vous rappeler que tout récemment, une commission d'enquête a été envoyée dans trois départements de l'Est pour étudier l'unification législative de la sécurité sociale agricole, afin d'appliquer le même taux dans notre département que dans les départements voisins. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Saint-Cyr.

M. Saint-Cyr. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, dans ce débat qui embrasse tous les aspects de la politique agricole, je me propose d'évoquer devant vous le problème social et certains aspects du problème de l'enseignemnt.

J'ai eu à diverses reprises, au cours de débats antérieurs, l'occasion d'insister sur la gravité du problème social agricole. Ce problème est difficile à résoudre pour deux raisons.

D'abord, le paysan ne lui accorde pas toute l'importance qu'il comporte. Attaché à la terre, habitué à lutter contre les éléments, le cultivateur considère qu'il ne peut pas se libérer et que sa condition est de peiner. Il s'installe volontiers dans un complexe d'infériorité sociale. Il se préoccupe, avant tout, du prix de vente de ses produits et de leurs débouchés, dont la fermeture éventuelle constitue pour lui une véritable hantise. Même si le progrès technique est réalisé, il est utilisé davantage pour parer au manque de main-d'œuvre ou pour la réduire, que pour améliorer les conditions de vie.

D'autre part, ce problème social comporte des données très différentes de celles des autres activités de la nation.

Je ne puis me dispenser de répéter que le paysan ne peut pas inclure dans le prix de revient de ses produits le coût des charges sociales. Il est à peu près seul dans le monde économique moderne à devoir supporter les effets de la libre concurrence et la traduction, dans l'abaissement des prix, de son effort de production.

Autre point particulier: l'immense majorité des exploitants agricoles, celle que vise particulièrement mon exposé, a une situation assez peu différente de celle des salariés agricoles, et quelquefois même inférieure.

Dans ces conditions, il est pratiquement impossible de financer entièrement la sécurité sociale agricole par les cotisations de l'exploitant et il n'est pas d'autre possibilité que de baser une grande partie de ce financement sur des taxes portant sur les produits agricoles.

Il faut considérer ces taxes comme la répercussion sur le prix de vente des charges sociales agricoles, de même que l'on admet parfaitement que les charges sociales du régime général soient intégrées dans le prix de revient des produits industriels.

Nous ne saurions admettre l'objection, qui nous est assez fréquemment opposée, qu'il y a des prix de base, des prix symboles, dit-on, en ce qui concerne le coût de la vie et, notamment, celui du pain, du lait, de la viande et du sucre.

Nous n'admettons pas que, sous prétexte que le paysan fournit au consommateur des denrées essentielles à la vie humaine, on puisse lui discuter le droit à la rémunération normale de son travail et au financement de sa sécurité sociale.

Entendons-nous bien: nous ne pensons pas que la politique agricole doive être dominée par la recherche de prix agricoles élevés, sans autre considération. Nous pensons qu'il faut rechercher, dans le cadre d'une amélioration de la production et du rendement, l'abaissement des prix de revient et des prix de vente, qui amènera l'extension des débouchés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Cependant, il est indispensable que soit réservée à l'agriculture la marge nécessaire au financement de ses organisations sociales.

Trois questions dominent actuellement, à mon sens, le problème de la sécurité sociale agricole. Les allocations familiales agricoles d'abord. Nous espérons que le Gouvernement nous présentera, à bref délai, le budget des allocations familiales instituées par la loi au cours de l'année 1949.

L'établissement de ce budget pour l'année 1950 va présenter de sérieuses difficultés. D'une part, une ressource importante lui a été enlevée lors de la fixation du prix du blé de la récolte 1949-1950. C'est le produit de la taxe sur les céréales, laquelle a été supprimée pour permettre une légère revalorisation du blé, sans augmentation du prix du pain.

Certes, nous reconnaissons que cette taxe avait atteint le taux exagéré de 277 francs aux 100 kilogrammes et quelle pouvait, de ce fait, inciter à la fraude et menacer même l'existence de l'office des céréales. Nous pensons cependant que cette taxe doit être établie à un taux plus modéré car elle est indispensable au financement des allocations familiales agricoles.

D'autre part, des ressources nouvelles devront être créées pour permettre de réaliser, dès 1950, sinon la parité des prestations familiales entre exploitants et salariés, du moins de faire un pas important vers cette parité.

Je n'insisterai pas sur les difficultés d'ordre moral et psychologique que provoque la disparité actuelle. Que l'exploitant reçoive des prestations inférieures de plus de moitié à celles du salarié, voilà qui est difficile à lui faire admettre. Il est seul à verser des cotisations parfois très lourdes.

Une telle situation incite le petit exploitant à abandonner sa condition pour celle de salarié, et ce n'est pas certes ce que l'on peut souhaiter.

L'allocation-vieillesse aux agriculteurs non salariés doit être établie d'urgence. Il n'est pas possible d'admettre plus longtemps que, parmi les quatre grandes organisations autonomes prévues par la loi du 17 janvier 1948, seule l'organisation agricole reste en état de carence.

Je sais que le Gouvernement a déposé à cet effet un projet de loi qui propose une solution à cette difficile question, et je l'en remercie. Je fais cependant des réserves sur les dispositions financières de ce projet qui imposerait, s'il était adopté tel quel, de nouvelles charges très lourdes à l'exploitant qui aurait à en assurer seul le financement, soit par des cotisations, soit par l'impôt.

Il est incontestable, enfin, que les exploitants et les membres de leur famille sont insuffisamment couverts contre le risque maladie. Bien peu bénéficient des prestations de l'assurance sociale facultative. Il est nécessaire de mettre sur pied un système qui, avec des cotisations relativement faibles, couvre les exploitants agricoles contre les gros risques maladie.

Une maladie qui entraîne une dépense de 10.000 ou même de 20.000 francs pour une année constitue un risque supportable. Il n'en est plus de même lorsque les frais atteignent, dans le courant de la même année, 100.000, 500.000 ou même un million de francs. Dans ces cas, c'est la ruine de l'exploitant d'abord, l'intervention de l'assistance médicale gratuite ensuite.

Nous ne devons pas perdre de vue que les progrès considérables de la science médicale — qu'il me plaît de saluer ici — permettent de traiter et de guérir des affections qui, il y a quelques années seulement, évoluaient en quelque jours vers l'issue fatale. Si heureux que soit un tel progrès sur le plan humain, il comporte au moins un inconvénient: celui de coûter fort cher. C'est que mettant en jeu des moyens techniques modernes et des médicaments coûteux, il entraîne des dépenses que bien peu de Français peuvent supporter sur le plan individuel. Il faudra donc choisir, et non pas seulement pour les agriculteurs, entre l'assistance de l'Etat et l'assistance collective. Je pense que nous ne pouvons pas avoir d'hésitation.

Si le problème social agricole présente des difficultés qu'on ne saurait trop souligner, l'agriculture a du moins à son actif une magnifique organisation pour gérer ces risques, c'est la mutualité agricole, dont elle doit préserver l'indépendance, et à laquelle elle désire voir donner aussitôt que possible un statut définitif. La mutualité sociale agricole procède à l'heure actuelle à l'élection de ses conseils d'administration. Nous désirons que, conformément aux promesses de votre prédécesseur, monsieur le ministre, il soit procédé rapidement à l'établissement de ce statut, après consultation des organismes qui seront installés au cours des prochaines semaines.

Dans le domaine social, l'habitat rural mérite aussi toute notre attention, ainsi que l'a reconnu M. le sous-secrétaire d'Etat. Il y a un intérêt majeur, nul ne le contestera, à lutter contre le taudis rural qui est malheureusement beaucoup trop généralisé et qui, comme le taudis urbain, nous donne de profondes raisons d'humilité. Il importe que les crédits d'équipement rural couvrent beaucoup plus largement les nécessités de rénovation de l'habitat de nos campagnes.

J'ai indiqué au début de cet exposé qu'un certain nombre de difficultés que connaît l'agriculteur trouvent leur origine dans des considérations morales et psychologiques. Pour lutter contre ce complexe d'infériorité dans lequel se complaît volontiers le paysan, il est nécessaire de faire un très gros effort d'éducation et de vulgarisation, aussi bien sur le plan technique que sur le plan social. Pour réussir, il faut faire porter particulièrement cet effort sur les jeunes. Je rejoins plusieurs orateurs qui m'ont précédé en insistant sur la nécessité d'organiser et de développer l'enseignement agricole.

M. Dulin. Très bien!

M. Saint-Cyr. Comme mes collègues, je pense que nous manquons gravement d'écoles d'agriculture, de laboratoires, d'agents techniques chargés de la vulgarisation. Comme eux, je pense qu'il faut faire un gros effort pour développer la sélection des végétaux, comme la sélection du bétail pour améliorer le rendement et les méthodes d'exploitation.

Je tiens à éviter des redites et à ne pas prolonger inutilement ce débat, mais je voudrais insister sur le haut intérêt, sur la nécessité de dispenser l'enseignement agricole postscolaire à tous les fils et filles de paysans. Cet enseignement, pour être suivi par le plus grand nombre d'entre eux, doit être organisé sur le plan communal. Les directeurs des services agricoles font un effort magnifique auquel il me plaît de rendre hommage pour généraliser cet enseignement postscolaire en organisant, quant il n'est pas possible de faire autrement, des cours par correspondance. Mais on voudra bien convenir qu'un tel enseignement ne peut guère être profitable et que l'enseignement agricole postscolaire ne pourra être général et efficient que s'il est le prolongement de l'école primaire. Déjà, de nombreux maîtres et maîtresses apportent leur concours, et il sera possible de généraliser cet enseignement, pour peu que l'on accorde à ceux qui les dispenseront des indemnités correspondant à l'effort fourni.

Le jour où tous les jeunes ruraux recevront, deux ou trois fois par semaine, des notions, mêmes limitées, d'économie rurale et ménagère, quand on répétera aux garçons que la petite exploitation rurale ne pourra vivre demain que s'ils se livrent à une production intensive et que s'ils changent radicalement ses méthodes, quand on leur dira que la motorisation est une nécessité, mais que l'équipement en matériel doit être proportionné à l'importance de l'exploitation pour éviter des frais d'entretien et d'amortissement qui dépasseraient leurs possibilités, quand on les initiera aux possibilités de la coopération, quand on donnera aux filles des notions précises sur l'hygiène, sur la tenue du foyer et le goût d'embellir et d'égayer les foyers même les plus modestes, quand on indiquera aux uns et aux autres qu'il est possible, par une organisation rationnelle du travail, d'augmenter le rendement et d'éviter des tâches pénibles et non rentables, quand on leur répétera que le progrès social peut et doit pénétrer dans nos campagnes, alors, ce jour-là, un grand pas sera fait dans l'amélioration de la situation de l'agriculture, car cet enseignement sera fructueux, non seulement pour les adolescents qui le recevront, mais aussi pour leurs parents qui seront imprégnés chaque jour par les notions qui auront été dispensées à leurs fils et à leurs filles.

Permettez-moi, en conclusion, monsieur le ministre, de vous donner le fond de ma pensée. Comme au temps de Sully, l'agriculture porte les mamelles de la France. C'est grâce à elle, c'est parce que nous avons la chance d'avoir le sol doté des richesses les plus variées que nous échapperons à des difficultés que d'autres pays ont de la peine à vaincre malgré les efforts les plus durs.

C'est aussi parce que les paysans de France travaillent cette terre généreuse sans épargner leur peine. On a entretenu à leur encontre une légende, celle de leur enrichissement au temps de la pénurie, au détriment des consommateurs. S'il est exact que leur trésorerie a connu, à un moment donné, une large aisance, cette trésorerie s'est volatilisée dès qu'ils ont entrepris leur équipement, et maintenant, moins encore qu'en 1939, à part de rares exceptions, les fermiers ne sont pas en mesure d'acquérir la terre qu'ils cultivent. Ils ont subi, comme les autres Français, l'appauvrissement inévitable lié aux épreuves qu'a subies notre pays. Actuellement ils songent encore à l'avenir, ils ont la hantise de connaître à nouveau la situation des années 1932 à 1936, caractérisées par la misère au sein de l'abondance

Le Gouvernement et le Parlement ont le devoir de prendre les mesures nécessaires pour en éviter le retour. Ils ont le devoir d'équiper l'agriculture, d'organiser les marchés en fonction des débouchés extérieurs et intérieurs, en tenant compte,

d'une part, de la nécessité d'abaisser les prix de revient pour développer ces débouchés et, d'autre part, de la considération qu'une agriculture prospère peut et doit constituer un débouché indispensable et le plus sûr pour l'industrie française.

En même temps, il faut dire aux agriculteurs qu'ils ne doivent pas tout attendre de l'Etat et qu'ils doivent faire eux-mêmes un effort pour rénover leurs méthodes de travail et pour les adapter aux temps modernes. La reconstruction de la France meurtrie et l'édification d'une France rénovée exigent le concours de tous les citoyens du pays dans une atmosphère d'unité morale aussi complète que possible et dans l'harmonie de toutes les activités nationales.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de mettre à la base de votre politique le souci de permettre à l'agriculture française de participer à la bataille de notre relèvement sur un pied d'égalité morale et matérielle avec toutes les autres forces du pays. (*Vifs applaudissements à gauche et sur un grand nombre de bancs.*)

M. Vanrullen. Il est maintenant minuit moins le quart. Je crois qu'il serait plus raisonnable d'interrompre à présent ce débat et de le reprendre demain à neuf heures trente.

M. Dulin. Je suis tout à fait d'accord avec M. Vanrullen. M. le ministre de l'agriculture désirant parler demain matin, nous pourrions fixer la séance publique, non pas à neuf heures trente, mais à neuf heures quarante-cinq, la commission de l'agriculture devant elle-même se réunir à neuf heures trente pour étudier la proposition de résolution qui doit sanctionner ce débat.

M. le président. Je consulte le Conseil de la République sur la proposition de M. Vanrullen tendant à suspendre la discussion maintenant, pour la reprendre à la séance de demain matin.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 12 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Conformément à la décision qui vient d'être prise, voici quel serait l'ordre du jour des séances que le Conseil de la République tiendra demain jeudi 29 décembre.

A neuf heures trois quarts, première séance publique:

Suite de la discussion des questions orales avec débat suivantes:

I. — M. Jacques Debû-Bridel expose à M. le président du conseil:

Que le retour à la liberté de la vente du sucre serait accompagné, d'après des renseignements digne de foi, d'une hausse importante du prix de cette denrée de première nécessité (15 francs au kilogramme);

Et lui demande comment il entend concilier cette politique de hausse continue du prix des denrées alimentaires avec celle du blocage des traitements et des salaires;

Il lui demande également quelles mesures il entend prendre pour remédier à à la diminution constante du pouvoir d'achat des salaires et traitements.

II. — M. Omer Capelle demande à M. le ministre de l'agriculture pourqpoi le prix de la betterave n'a pas été fixé en application du décret du 30 avril 1946, le chiffre de 4.500 francs la tonne à 8,5 de densité prouvant que le principe même du prix de revient n'a pas été respecté.

III. — M. Martial Brousse expose à M. le ministre de l'agriculture:

Que la situation économique de l'ensemble de l'agriculture française ne fait que s'aggraver depuis qu'en 1948, la baisse des produits agricoles et même leur mévente, a mis dans une situation économique déplorable la plupart des exploitations agricoles françaises et cela, d'autant plus que les frais de production se maintiennent à un niveau très élevé;

Lui demande quelles ont été les mesures prises par le Gouvernement et les mesures qu'il envisage de prendre en vue:

1° D'assurer à la production agricole des prix de vente couvrant les frais de cette production et permettant une rémunération normale du travail paysan;

2° D'améliorer les conditions de la vie rurale, notamment dans les régions défavorisées;

3° De réduire les prix de revient, notamment par la diminution des frais de production, par l'augmentation des rendements et l'accroissement de la productivité du travail des exploitants et des ouvriers agricoles;

4° De limiter les importations aux besoins réels, développer systématiquement les exportations et les organiser sur un plan rationnel et réaliste par la conclusion rapide de traités commerciaux;

5° Enfin, d'obtenir une production suffisante pour atteindre les objectifs fixés par le plan quadriennal concernant les exportations de produits agricoles qui doivent contribuer à équilibrer notre balance générale des comptes en 1953.

IV. — M. Dulin demande à M. le ministre de l'agriculture:

1° Si le Gouvernement entend poursuivre la politique de garanties des prix agricoles et de quelle manière il compte tenir les engagements solennellement affirmés;

2° Quels sont les engagements pris, sur le plan agricole, dans le cadre de l'organisation économique européenne;

3° Quels moyens il envisage pour promouvoir l'équipement de l'agriculture, seul susceptible d'abaisser les prix de revient, au moment où il s'engage dans une politique de libération des échanges.

A quinze heures et demie, deuxième séance publique:

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la modification et à la codification des textes relatifs aux pouvoirs publics. (N°s 856, 918 et 941, année 1949. — M. Georges Pernot, rapporteur.)

Discussion des conclusions du rapport du 4e bureau sur les opérations électorales des Etablissements français de l'Océanie. (Election de M. Lassalle-Sere, en remplacement de M. Quesnot, décédé. — M. Emilien Lieutaud, rapporteur.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à refuser l'homologation de la décision votée par l'assemblée algérienne au cours de sa session ordinaire de février-mars 1949, abaissant d'un degré, à titre provisoire et au maximum jusqu'au 31 décembre 1949, le degré minimum des vins de coupage destinés à la consommation locale. (N°s 815 et 887, année 1949. — M. Sarrien, rapporteur.)

Discussion de la proposition de résolution de MM. Monichon et Restat tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures consécutives aux incendies de forêts des landes de Gascogne pour assurer l'exploitation rapide et l'écoulement des bois incendiés; à prendre toutes dispositions pour protéger efficacement ces régions dans l'avenir et assurer la reconstitution de la forêt afin d'éviter l'exode des populations du plateau de Gascogne. (N°s 763 et 889, année 1949. — M. Restat, rapporteur.)

Discussion de la proposition de résolution de MM. Bordeneuve, Restat et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines et de la gauche démocratique et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide, de toute urgence, aux populations sinistrées par les incendies des landes de Gascogne, ainsi qu'à assurer la protection de ces régions par la dotation d'un important matériel de lutte contre l'incendie. (N°s 761 et 934, année 1949. — M. Verdeille, rapporteur.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, portant modification de l'article 5 de la loi n° 48-465 du 21 mars 1948 instituant une caisse autonome de la reconstruction. (N°s 814 et 915, année 1949 — M. Jean-Marie Grenier rapporteur; et avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. — M. Bernard Chochoy, rapporteur.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. (N°s 816 et 870, année 1949. — M. Driant, rapporteur; et n° 933, année 1949. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Kalb, rapporteur; et avis de la commission des finances. — M. Jean-Marie Grenier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 2 du décret n° 46-614 du 5 avril 1946 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer. (N° 778, année 1949. — M. Henri Lafleur, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant organisation des services de police dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion. (Nos 781 et 920, année 1949. — Mme Devaud, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à compléter, par des dispositions pénales, des textes applicables en Algérie. (Nos 813 et 913, année 1949, M. Rogier, rapporteur.)

Discussion d'un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat. (Nos 805 et 919, année 1949, M. Champeix, rapporteur; avis de la commission des finances.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux locations-gérances de fonds de commerce. (Nos 785 et 939, année 1949, M. Boivin-Champeaux, rapporteur.)

Discussion de la proposition de résolution de MM. Roger Fournier, Dassaud et des membres du groupe socialiste, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour que ne soit pas poursuivi le remboursement des arrérages indûment perçus par les bénéficiaires des lois du 14 mars 1941 et du 13 septembre 1946 concernant les vieux travailleurs salariés et les vieux économiquement faibles lorsqu'il n'y a pas eu de leur part fraude caractérisée. (Nos 657 et 898, année 1949, M. Roger Fournier, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du mardi* 25 *octobre* 1949.

(*Journal officiel* du 26 octobre 1949.)

Page 2443, 3e colonne, 4, dépôt d'un rapport, 5e ligne:

Au lieu de: « ...législation sociale... »,

Lire: « ...législation de sécurité sociale... ».

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du mardi* 27 *décembre* 1949. (*Journal officiel* du 28 décembre 1949.)

Dans le scrutin (n° 219) (après pointage) sur la recevabilité de l'amendement de M. Hippolyte Masson et de Mme Marie-Hélène Cardot tendant à insérer un article additionnel 7 *ter* à la proposition de loi relative à l'allocation temporaire aux économiquement faibles.

M. Dronne, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.